FO
FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 25 Avril au 29 Avril 2016

A PEINE REELU A LA TETE DE LA CGT, PHILIPPE MARTINEZ MET LA PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT

FABIEN PILIU

Le secrétaire général de la CGT a été réélu lors du Congrès de Marseille. Il était en poste depuis février 2015. A peine le résultat du scrutin connu, il s'est prononcé en faveur d'une reconduction de la journée de la grève prévue le 28 avril

Sans réelle surprise, lors du 51ème Congrès de Marseille, Philippe Martinez a été réélu secrétaire général de la CGT par un millier de délégués venus de toute la France, annonce la Confédération dans un tweet. Il occupait ce poste depuis février 2015.

Il avait remplacé Thierry Lepaon, poussé à la démission en janvier 2015, après le scandale autour des travaux de rénovation de son bureau et de son appartement de fonction ait été révélé.

Au cours de ce nouveau mandat, Philippe Martinez aura pour principale priorité de maintenir le plus vieux syndicat de France en tête des audiences.

Lors de la dernière mesure d'audience en 2013, la CGT a obtenu 26,77 % des voix, contre 26 % pour la CFDT. Depuis 2014, la CGT a cédé du terrain dans plusieurs de ses bastions historiques, dont la fonction publique, la SNCF ou encore Orange. En nombre d'adhérents, la CFDT a même dépassé la CGT. La première affichait 868 600 adhérents fin 2014, la seconde 676 623 adhérents. Un nombre en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

LE TON EST DONNÉ

A peine élu, Philippe Martinez a mis la pression sur le gouvernement et une nouvelle fois réclamé le retrait de la loi travail. Sept organisations, dont la CGT, ont appelé à des grèves et manifestations contre la loi travail le 28 avril. Répondant aux appels des congressistes qui souhaitaient que cette journée de grève soit reconductible, Philippe Martinez a répondu à leurs attentes.

"Oui nous sommes déterminés. La question de la reconduction de la grève, nous la poserons, les salariés la poseront et ce sera plus évident à condition d'être nombreux, très nombreux pour les arrêts de travail", a-t-il déclaré, sous une vague d'applaudissements.

L'Humanite - lundi 25 avril 2016

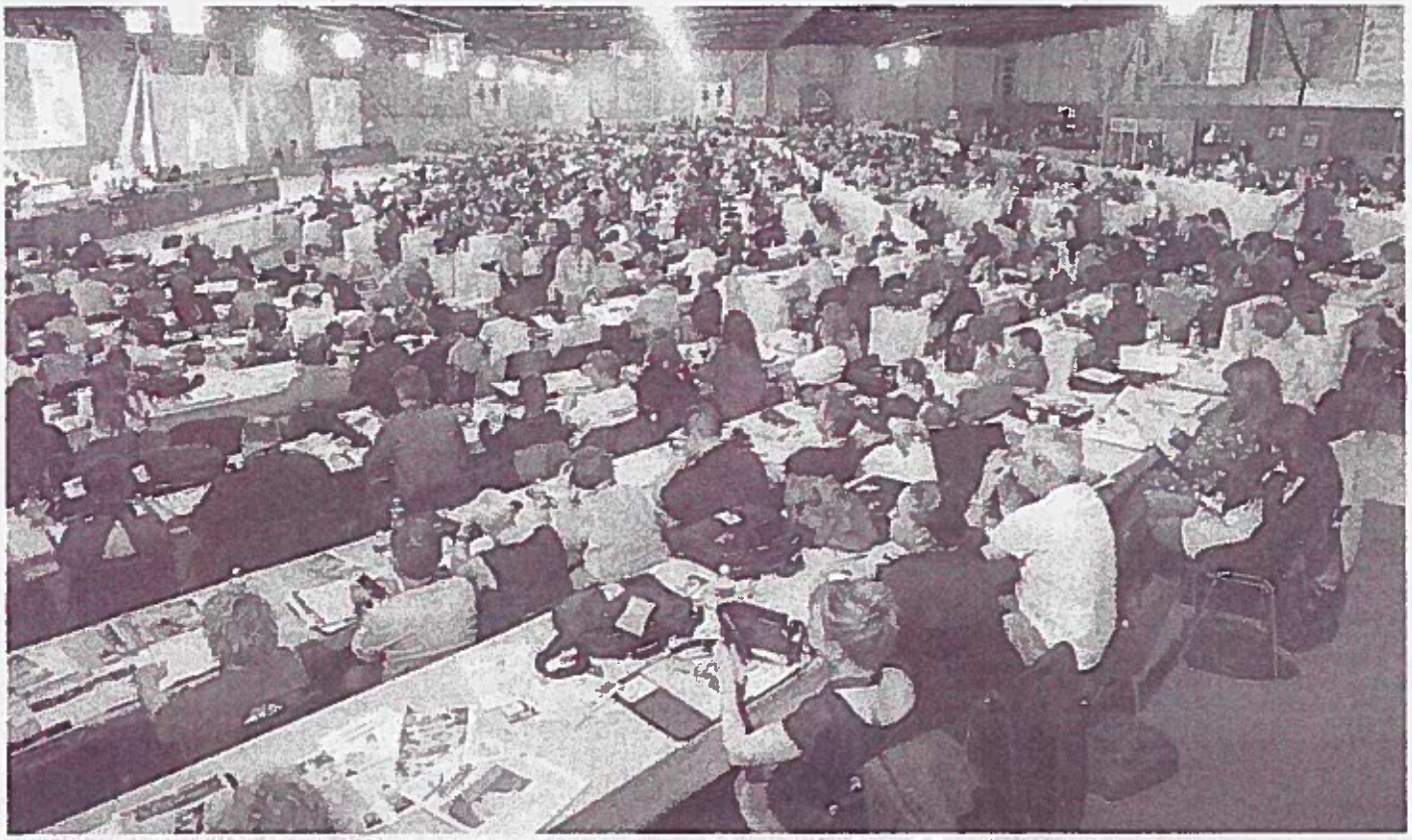

JEUDI DERNIER À MARSEILLE, LORS DU 51e CONGRÈS DE LA CGT DURANT LEQUEL PHILIPPE MARTINEZ A ÉTÉ RECONDUIT SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. PHOTO LIONEL ANTONIUPHOTO SOCIALE

CONGRÈS

Ces pionniers CGT dans les déserts syndicaux

TPE construction, centre d'appels, vente commerciale: Laurent, Mathilde et José ont implanté le syndicat dans des terres de mission. Témoignages de ces congressistes rencontrés à Marseille.

Marseille (Bouches-du-Rhône),
correspondant régional.

Chez nous : « 100 % de syndiqués, 100 % de grévistes. » À la pause de l'une des séances du congrès de la CGT, la semaine dernière à Marseille, Laurent lançait cela comme une boutade. Mais le chiffre est bien réel. Dans la TPE de la construction où il est plombier, tout le monde est syndiqué. Bon, certes, ils sont trois et il s'agit d'une coopérative. Au-delà de cette Scop, Laurent Joly participe activement à la syndicalisation sur les chantiers, trou noir du Code du travail et des organisations de défense des salariés. « *On a repris le schéma historique de la CGT, c'est-à-dire le syndicat d'industrie plutôt que le syndicat d'entreprise. On a passé ce stade il y a cinq ou six ans et désormais on est trois cents adhérents dans le département de la Haute-Garonne. En cinq ans, on a eu au total un millier d'adhérents. Le turn-over est important. Difficile de suivre les gars.* » Avantage du syndicat d'industrie : il permet de regrouper salariés, intérimaires, sous-traitants et « *d'avoir des syndiqués "clandestins" sur les chantiers. C'est plus efficace qu'un délégué qui est vite repéré* ». Ce virage dans l'organisation a permis, selon Laurent, de « *frapper les patrons là où ça fait mal : la sous-traitance* » et « *d'unifier les revendications pour que tout le monde ait le même salaire quel que soit le statut de son entreprise, grande boîte ou TPE* ».

« Nous avons réussi à créer un rapport de forces »

Mathilde Melle a embauché dans un centre d'appels Coriolis, près de Laval, il y a sept

●●● Suite page 12

LA CGT CONFIANTE À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS DANS LES TPE

La CGT était arrivée en tête (29,54 %), lors de la dernière élection dans les TPE. Mais, l'enjeu est de « gagner des votants », a expliqué Philippe Martinez, vendredi. « *On a un plan de travail précis. Ces dernières semaines, on a des résultats électoraux intéressants dans la métallurgie, dans le commerce ou dans la sécurité où on a réussi à s'implanter* », a-t-il assuré.

Capital/travail

Ces pionniers CGT dans les déserts syndicaux

ans. *« Il n'y avait pas de culture CGT. »* Elle-même n'avait jamais baigné, non plus, dans cette *« culture CGT »*. Deux ans après son arrivée, elle est sollicitée pour être candidate sur une liste CGT. Elle accepte. Depuis, l'organisation syndicale a réussi à maintenir une permanence de son activité. *« Nous sommes 430 salariés mais en sept ans, ce sont 2 000 personnes qui ont travaillé sur le centre d'appels. Les salariés font tout pour partir*, relate la jeune responsable. *Il est difficile d'organiser le travail syndical dans un tel contexte. »* Le salariat, ici, est majoritairement féminin, souvent des mères de famille happées par les obligations de la vie familiale quotidienne. *« Nous devons faire un gros travail de persuasion face à un climat où nombre de salariés ne se sentent pas concernés par la loi El Khomri, par exemple. Nous avons créé une page Facebook pour tenter de toucher les salariés avec d'autres moyens. »* Aucun des syndicats (SUD, CFDT, CGT) ne pouvant signer seul des accords faute d'un score suffisant, la direction tient à obtenir la signature de la CGT et consent parfois à des concessions, comme la non-reprogrammation des samedis non travaillés (les salariés travaillent deux samedis sur trois), pour cause de maladie ou de grève. *« C'est vrai que nous avons réussi à créer un rapport de forces. Petit, certes, mais il existe. »*

« Je sais maintenant que j'ai des droits, comme tous les salariés. »

JOSÉ CHEF DES VENTES DANS UNE CONCESSION RENAULT, A MONTÉ UNE SECTION CGT.

José Doliget, lui, est venu au syndicalisme par une voie des plus improbables. Avec une tension dans la voix et l'attitude, il nous racontait, la semaine dernière à Marseille, son histoire : *« J'ai fait un burn-out. J'ai failli basculer de l'autre côté. J'ai été suivi et quand j'ai redressé la tête, des amis m'ont dit de regarder du côté des syndicats. Je me suis renseigné sur Internet. J'ai envoyé plusieurs e-mails pour expliquer ma situation. Le lendemain, la CGT me répondait. Deux jours après, Tayeb, responsable syndical CGT, était chez moi. »* José est chef des ventes dans une concession Renault, la plus importante dans la région d'Alençon. *« On m'a reproché un management pas suffisamment agressif. Je croyais plus en la personne qu'aux résultats. »* Aussitôt revenu au travail, l'homme à la double décennie d'ancienneté a monté une section syndicale et constitué une liste CGT qui a notamment recueilli 46 % dans le collège cadres, illustration *« du réel mal-être du personnel encadrant »*. *« Je sais maintenant que j'ai des droits*, ajoute-t-il, *comme tous les salariés. On s'est plongé dans les conventions collectives et on a obtenu cinquante repositionnements de salariés qui étaient classés comme ouvriers alors qu'ils sont en fait des agents de maîtrise. »* José est maintenant délégué syndical. *« Je sais que j'ai une épée au-dessus de la tête. »* Il sait aussi qu'il a un bouclier : le syndicat. •

CHRISTOPHE DEROUBAIX

« Oui, la CGT est déterminée et moderne »

MOBILISATION Élu vendredi, avec 95,4 % des voix, secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez a dopé ses militants à l'approche des journées d'action des 28 avril et 1er mai.

Marseille, envoyée spéciale.

« L'heure est à passer à l'action. » Le message de Philippe Martinez est clair, à l'image du vote qui l'a élu, avec 95,4 % des voix, mieux que ses deux prédécesseurs, secrétaire général de la CGT. *« Nous avons usé beaucoup de salive. Mais il faudra en user encore beaucoup, dès lundi, pour faire vivre l'appel du congrès et pour amplifier partout les mobilisations jusqu'au retrait de la loi El Khomri »*, a-t-il suggéré aux 1 000 congressistes de sa confédération, qui, durant une semaine, ont investi le parc Chanot de Marseille.

« Organisons des assemblées générales partout où nous sommes implantés, allons voir ceux qu'on ne voit jamais », a-t-il ajouté. Un discours court, de moins de 15 minutes, mais offensif, visant à motiver les troupes à l'approche de la journée d'action interprofessionnelle le 28 avril prochain, puis du 1er mai. *« La question de la reconduction de la grève, nous la poserons, les salariés la poseront et ce sera plus évident à condition d'être nombreux, très nombreux pour les arrêts de travail »*, a conclu Philippe Martinez, bien décidé à faire monter le mouvement en puissance.

Fini le stress du premier jour du congrès, le secrétaire général se lâche, sourit et se félicite d'une CGT *« offensive, déterminée, rassemblée et rassembleuse »*, deux ans après la crise interne de direction qui a heurté l'organisation. *« Nous souhaitons associer l'ensemble de la direction »*, a-t-il précisé, en conférence de presse, ajoutant que le rôle de chacun sera discuté dans les *« jours qui viennent »*. Reste que Philippe Martinez n'a pas nié les débats qui ont parcouru la semaine. *« Nous ne voulons pas d'une CGT monocorde et aseptisée. Ce n'est pas notre notion de la démocratie interne. Ce congrès a permis à chacun de s'exprimer »*, a-t-il déclaré. Le document d'orientation, validé à 70,3 %, hors abstention, est le reflet *« de cette diversité »*. Une *« feuille de route »*, qui est désormais la *« propriété de tous les adhérents »*, a insisté Philippe Martinez revenant ensuite sur la stratégie syndicale. *« Ce qui fait notre force, c'est notre rapport aux salariés qui doit être une obsession quotidienne »*, a-t-il estimé avant d'inviter ses adhérents à ouvrir *« grand nos portes à la jeunesse, aux femmes pour que l'égalité devienne une réalité. Donnons-leur des responsabilités. Tout cela renforce notre opposition au gouvernement et au patronat »*. •

CLOTILDE MATHIEU

Le Monde - samedi 23 avril 2016

La CGT radicalisée et fragmentée

Reconduit à la tête de la centrale, Philippe Martinez reste fragilisé

MARSEILLE *envoyé spécial*

De bout en bout, Myriam El Khomri a tenu la vedette au 51e congrès de la CGT qui s'achève, vendredi 22 avril, à Marseille. L'exigence d'un retrait du projet de « loi travail », qui cimente la centrale, a été au cœur de tous les débats, quel que soit le thème à l'ordre du jour. Une ambiance survoltée, virant souvent au chahut, une organisation défectueuse, d'anciens dirigeants confédéraux ne cachant pas leur consternation, des amendements peu débattus, des sujets occultés ou expédiés – le développement de la syndicalisation, la bataille pour garder sa première place syndicale en 2017, la démocratie syndicale –, la CGT offre le visage d'un syndicat qui s'isole et se fragmente. Philippe Martinez a été réélu, vendredi, secrétaire général. La veille, lors de l'élection des 50 membres de la commission exécutive, les 980 délégués l'avaient élu avec 95,4 % des voix. En 2013, au congrès de Toulouse, Thierry Lepaon avait obtenu 95,2 %.

Grève générale reconductible

M. Martinez a joué avec le feu et s'est brûlé les doigts. Dans son discours d'ouverture, lundi 18 avril, il a ouvert la boîte de Pandore. Tout en affirmant, à propos du retrait de la loi El Khomri, que *« la grève générale ne se décrète ni à Montreuil ni ailleurs »*, il avait incité ses troupes à *« évoquer partout toutes les formes de lutte, y compris la grève reconductible »*. Il avait surtout porté l'estocade au « syndicalisme rassemblé », défendu par Louis Viannet en 1995, une conception qui visait à ne plus faire de la CGT une avant-garde derrière laquelle les autres syndicats devaient s'aligner pour faire l'unité.

> **« Une CGT qui appelle à l'unité est plus crédible qu'une CGT qui s'isole »**
>
> **GILBERT GARREL**
> patron de la CGT cheminots

Devant Louis Viannet et Bernard Thibault, M. Martinez avait pointé *« l'erreur que nous avons faite ces dernières années en favorisant peut-être nos relations avec la CFDT, au moment de l'accord et de la loi* [en 2008] *sur la représentativité »*. *« Il pensait,* confie un proche sous couvert d'anonymat, *que faire des concessions à son aile la plus radicale était un passage incontournable pour être conforté. »*

Pendant près de deux jours, des militants d'extrême gauche, venant notamment du Parti ouvrier indépendant (POI), se sont ainsi succédé à la tribune pour prôner la grève générale reconductible. *« Nous devons faire de ce congrès un élément d'incendie social »*, a affirmé Amandine Laugier (services publics, Vaucluse). Vincent Goutagny (textile, Ain) a prôné *« une lutte d'ensemble des salariés victimes d'une agression en bande organisée »* de la part du patronat et du gouvernement. Katel Corduant (services publics, Paris) a préconisé un *« blocage de tout le pays jusqu'au retrait de la loi El Khomri »*.

Seul un cheminot, Laurent Brun, a tenté de recadrer le débat : *« Ce qui compte, cela n'est pas tant la forme, mais le nombre de salariés qui participent à l'action. Certes, des mobilisations grandissent dans la rue, mais elles concernent combien d'entreprises ? Dans les entreprises, elles concernent combien de salariés ? »* En réponse, la direction a fait voter à main levée, un quart des congressistes ne prenant pas part au vote, un appel à la grève interprofessionnelle dès le 28 avril et à des assemblées générales *« pour que les salariés décident, sur la base de leurs revendications et dans l'unité, de la grève et de sa reconduction »*. Il n'est pas question d'une grève générale… reconductible.

A travers des attaques d'une violence inédite contre les *« traîtres »* et les *« collabos »* de la CFDT – rebaptisée par une déléguée « C'est fini de trahir » –, le syndicalisme rassemblé, *« un gros mot »* pour un militant, *« une merde »* pour un autre, ou encore le *« symbole d'une alliance avec la CFDT »*, a été taillé en pièces. Le patron de la fédération des cheminots, Gilbert Garrel, l'a défendu comme *« un objectif permanent qui sert la CGT et surtout les salariés »*. *« Une CGT qui appelle à l'unité,* a-t-il lancé, *est plus crédible qu'une CGT qui s'isole »*, avant de citer M. Thibault : *« Quand deux syndicalistes ne se serrent plus la main, c'est le patron qui se frotte les siennes. »*

Records de mauvais scores

Résultat, la résolution sur les rapports avec les autres syndicats n'a été adoptée, en tenant compte des abstentions dans les suffrages exprimés, que par 57,6 % des voix. Si un vote séparé, comme il a été réclamé, avait été organisé sur le syndicalisme rassemblé, il aurait été balayé.

Arroseur arrosé, M. Martinez a battu les records des plus mauvais scores, jamais vus depuis la Libération. Le rapport d'orientation n'a recueilli que 62,77 % de suffrages pour (80,63 % en 2013), 26,51 % contre et 10,7 % d'abstentions. M. Martinez avait subi un premier camouflet sur le rapport d'activité qui n'a obtenu que 58,9 %, une sévère sanction de la gestion de la crise qui a provoqué, en janvier 2015, la démission de M. Lepaon.

En apparence, le secrétaire général est légitimé mais il est à la tête d'une CGT fragmentée, avec un gros tiers de syndicats qui ne sont pas sur sa ligne. Son autorité est fragilisée avec des fédérations qui vont être tentées de s'autonomiser davantage par rapport à la « conf ». La rupture semble irréversible tant avec le CFDT qu'avec le gouvernement. Les tensions internes restent vives. Ce repli identitaire annonce un après-Marseille plus que périlleux. ■

MICHEL NOBLECOURT

social-chômage-syndicats-culture-intermittents,PREV
Les intermittents du spectacle se préparent à une semaine décisive (PRESENTATION)

Par Marie-Pierre FEREY

Paris, 23 avr 2016 (AFP) - Les intermittents du spectacle se préparent à une semaine décisive pour leur régime spécifique d'assurance chômage, avec l'ultime séance lundi de négociation interne à la profession, en vue d'un accord qui doit être transmis à l'Unedic avant jeudi.

A l'approche de la saison des festivals, perturbée en 2014 par un précédent mouvement, ils ont lancé un avertissement lors de la conférence de presse du Festival de Cannes: "le Medef a la responsabilité de la bonne tenue des festivals, ce serait dommage qu'ils n'aient pas lieu".

La CGT-Spectacle et la Coordination des intermittents et précaires (CIP) appellent à un rassemblement lundi à 17H00 devant le ministère du Travail où se tiendra jusque tard dans la soirée la négociation interne à la profession.

Un autre rassemblement doit se tenir jeudi 28 avril à 13H00 devant le Medef qui héberge les discussions de la convention chômage, avant de rejoindre la mobilisation contre la Loi Travail.

Claire Guillemain, qui pilote la négociation pour la Fédération des entreprises du spectacle vivant (Fesac) met toute son énergie pour aboutir à un accord: "On nous a confié une reponsabilité historique", dit-elle. "Si on loupe le coche, c'est fichu."

"Il y a une chance d'aboutir à un accord interne à la profession", estime Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-Spectacle, tout en prévenant que "s'il y a un accord, il ne rentrera pas dans le cadrage financier imposé par le Medef".

Le cadrage financier, proposé le 24 mars par la partie patronale et signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC (syndicats minoritaires dans le spectacle) impose un effort global de 185 millions d'euros d'économies en année pleine d'ici à 2018 aux intermittents, mais suggère que l'Etat en compense une partie, à hauteur de 80 millions.

Ces conditions sont jugées "inacceptables" par la CGT et la Coordination des Intermitttents et précaires, qui ont réussi à mobiliser largement leur base lors d'assemblées générales très suivies à Paris et en province.

Ni la Fesac ni la CGT-Spectacle ne souhaitent que l'Etat mette de nouveau la main au porte-monnaie, comme il l'a déjà fait en 2014 en prenant en charge pour 100 millions d'euros en année pleine le "différé d'indemnisation" dénoncé par les intermittents, pour apaiser le conflit qui menaçait les festivals de l'été.

- 'provocation' -

En 2014, le Premier ministre Manuel Valls avait réussi à sortir de la crise avec cette prise en charge ponctuelle et en introduisant par la loi une nouvelle méthode de négociation, qui fait confiance au secteur culturel pour arrêter ses propres conditions d'indemnisation, mais dans le cadre d'un budget fixé par la Convention paritaire.

Il était alors entendu que l'aide de l'Etat était transitoire, et que la somme irait nourrir un "Fonds pour l'emploi", auquel tient beaucoup la Fesac.

De leur coté, la CGT-Spectacle et la CIP craignent surtout que la reconduction de la participation de l'Etat ouvre la voie à une "caisse autonome", qui sortirait les intermittents de la solidarité interprofessionnelle. Le risque serait alors considérable d'un désengagement de l'Etat lors d'une alternance politique.

La ministre de la Culture, Audrey Azoulay, a qualifié de "provocation" la lettre de cadrage mais s'est gardée de dire que l'Etat n'interviendrait pas, car le Premier ministre Manuel Valls a déjà laissé entendre que l'Etat était prêt à financer une partie des économies.

Si la profession aboutit à un accord acceptable par les négociateurs de la convention d'assurance chômage et que l'Etat met 80 millions au pot, la CGT Spectacle comme la CIP savent qu'il leur sera difficile de mobiliser leur base pendant l'été, avec des blocages ou prises de parole lors des festivals, comme en 2014.

Lors de la dernière AG au Théâtre de la Ville à Paris, Samuel Churin pour la CIP comme Denis Gravouil pour la CGT ont exhorté les intermittents à ne pas lâcher la proie pour l'ombre. "Il ne s'agit pas seulement de passer l'été en mettant la main à la poche", a indiqué Denis Gravouil "l'assurance chômage doit rester dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle".

mpf/fml/sma

by : Marie-Pierre FEREY

2016/04/23 08:00:15 GMT+02:00
#647830 DVBP 0275 QMZ84 (4) AFP (666 words)

L'Humanite - vendredi 22 avril 2016

NUIT DEBOUT

Un 1er Mai commun avec les syndicats ?

Après vingt nuits d'occupation, les initiateurs du mouvement discutent des perspectives stratégiques.

C'était la vingtième Nuit debout, mercredi, sur la place de la République, à Paris. Et l'affluence était grande pour cette soirée qui a délivré un moment de grâce – si fréquents sur cette place. Près de 300 musiciens « debout » ont joué la *Symphonie du Nouveau Monde*, sans micro, au milieu de ceux qui tentent d'ouvrir des perspectives politiques. C'était aussi l'ambition de la réunion organisée une heure plus tôt, à la bourse du travail par François Ruffin, journaliste de *Fakir* et les initiateurs de la Nuit debout.

Une folle énergie se dégage de ce mouvement qui permet de « *respirer* » un peu et qui « *produit de la maturation politique* », souligne d'abord François Ruffin. Mais il faut éviter que ce mouvement « *stagne* » et qu'il se « *regarde le nombril* », dit-il, après avoir rappelé que le mouvement est né à la suite d'une réunion dans cette bourse du travail, grâce à une invitation du syndicat des journalistes SNJ-CGT, et dans une salle appelée Ambroise-Croizat. Son obsession, c'est de faire la jonction avec les syndicats pour arriver vraiment à « *leur faire peur* ». Et il a un « *coup à proposer* » : un « *gros 1er Mai* » dont la manifestation déboucherait sur la place de la République, avec un meeting commun Nuit debout et syndicats opposés à la loi El Khomri. Une lettre devrait leur être envoyée.

Concentrons-nous sur quelques revendications, plaide-t-on à la tribune, pour éviter l'épuisement qu'a connu le mouvement espagnol du 15-M à force de débattre d'horizontalité, d'organisation et « *de voter pour savoir si l'on doit voter* ». Gare « *au mirage de l'unanimité démocratique* », insiste l'économiste Frédéric Lordon. Gare à ceux, poursuit-il, qui voudraient croire que la place serait seulement un lieu de discussion, un « *all inclusive* » voué à accueillir tout le monde, sans discrimination, comme le voudraient Laurent Joffrin et Najat Vallaud-Belkacem. « *Nous sommes ici pour faire de la politique. Nous ne sommes pas amis avec tout le monde.* »

Le traité de libre-échange Tafta serait une bataille rassembleuse, explique Serge Halimi, du *Monde diplomatique*. La bataille contre la loi El Khomri « et son monde » est clairement l'objectif partagé de l'assemblée. Des syndicalistes de SUD rail plaident pour la grève reconductible, de plus en plus discutée au sein de la CGT, reconnaît une représentante de la CGT de Paris. « *Ces discussions, qui parlent de stratégie, d'actions concrètes, font du bien* », explique Pierre, 27 ans, engagé dans les Nuits debout. Et il insiste sur l'importance des syndicats. « *Structurés dans tout le pays, ce sont les seuls qui peuvent bloquer l'économie.* » •

PIERRE DUQUESNE

Grève des cheminots : touche pas à mon statut

Le Parisien - lundi 25 avril 2016

TRANSPORTS. Les salariés de la SNCF ont déposé un préavis de grève pour demain, alors que s'ouvrent les négociations sur la réforme de leur statut.

Gare de l'Est (Paris X^e^). Les perturbations à la SNCF commenceront dès aujourd'hui, à 19 heures. Le préavis de grève court jusqu'à mercredi, 8 heures.

LA SEMAINE S'ANNONCE compliquée pour les usagers des transports en commun. Les syndicats ont en effet lancé un appel à une nouvelle mobilisation de vingt-quatre heures, la troisième en moins de huit semaines à la SNCF, et sans doute pas la dernière. Le mouvement débutera dès ce soir 19 heures, pour se poursuivre jusqu'à mercredi matin 8 heures *(lire encadré)*. Entretemps, il devrait perturber fortement la circulation des trains, l'ensemble des syndicats appelant les cheminots à débrayer pour « peser » sur les négociations en cours sur leurs conditions de travail.

Ces négociations, menées à l'échelle de la branche et au sein du groupe public, doivent aboutir avant la mi-2016 à harmoniser les règles de travail dans tout le secteur : le fret, le transport voyageurs, le groupe SNCF et également les sous-traitants privés. L'objectif pour l'entreprise est de se préparer à l'ouverture totale à la concurrence, qui va marquer un bouleversement sans précédent du secteur. Les lignes TGV doivent s'ouvrir à la concurrence à partir de 2020, et TER/Intercités à compter de 2023, ont ainsi décidé le 19 avril dernier les instances européennes.

Le projet de loi Travail, un motif de grogne supplémentaire

S'ajoute à ce climat tendu en interne, la contestation contre la loi El Khomri qui pourrait occasionner de nouveaux débrayages jeudi, jour de manifestation nationale contre le projet de loi Travail. La précédente journée de grève, le 9 mars, avait été suivie par 35,5 % des personnels selon la direction et par plus de 60 % des conducteurs et contrôleurs selon les syndicats. Les deux tiers des trains, régionaux et nationaux, étaient restés à quai. « D'après les premiers indicateurs, on peut s'attendre à une nouvelle très forte mobilisation, estime Marc Baucher, secrétaire général du syndicat Unsa-Cheminots (Union nationale des syndicats autonomes). Les revendications sont multiples. Elles concernent en premier lieu les négociations sur l'organisation du travail. Mais également les salaires et l'emploi, les effectifs étant devenus largement insuffisants par rapport aux besoins. »

Avant même le début des hostilités, les syndicats ont prévenu qu'en l'absence de signaux encourageants, d'autres journées de mobilisations seront rapidement organisées. « Le 26 avril est une nouvelle étape, a ainsi prévenu Thierry Nier, le porte-parole de la CGT-Cheminots. Mais un mouvement plus ferme pourrait être envisagé en l'absence d'ouverture de réelles négociations prenant en compte les propositions alternatives des organisations syndicales. » Ces dernières refusent un dumping social et une dévalorisation du statut des cheminots. Aujourd'hui, ce dernier met en effet les quelque 150 000 agents de la SNCF à l'abri d'un licenciement économique, fixe les rémunérations, mais également les avancements de carrière et les congés annuels, et organise un régime spécial de Sécurité sociale et de retraite. Pour être embauché à ce statut, il faut néanmoins réussir une longue période d'essai (jusqu'à deux ans et demi pour les cadres), être français ou ressortissant européen, et avoir moins de 30 ans. Passé cet âge, la SNCF recrute en contrat de droit privé. Aujourd'hui, ces contractuels représentent déjà pratiquement 10 % des effectifs.

Ils refusent l'ouverture à la concurrence au prix d'un recul social

En revanche, tous les agents, au statut et contractuels, ainsi que les retraités, ont droit à des « facilités de circulation », c'est-à-dire des billets gratuits ou à prix très réduits pour eux-mêmes et leurs proches. La belle-mère d'un cheminot a par exemple droit à 4 billets gratuits par an.

Les cheminots refusent que l'ouverture à la concurrence soit synonyme de recul social. Ils pointent la nouvelle convention collective actuellement en discussion qui fait passer par exemple le nombre de dimanches non travaillés de 22 à 14 par an. Les négociations menées avec l'UTP (qui regroupe la SNCF et les entreprises privées) étaient entrées dans le vif les 12 et 13 avril. Mais la séance avait été ajournée après l'irruption de manifestants de SUD-Rail. Et a été reprogrammée à demain. Deux tables rondes sont prévues les 4 et 11 mai. « Si nous ne constatons pas d'avancée, il suffira d'une étincelle pour que la contestation n'explose et que la grève prenne encore une autre ampleur », alerte Marc Baucher, de l'Unsa-Cheminots.

ERWAN BENEZET

Les prévisions de trafic

La SNCF prévoit demain un TGV sur deux, un Transilien sur deux, quatre TER sur dix et un train Intercités sur trois.

En France, dans le détail, sur les grandes lignes, la SNCF annonce la circulation de trois TGV sur quatre pour la zone Est, six TGV sur dix pour la zone Paris-Bretagne et Pays de la Loire, et un TGV sur deux pour les zones Sud-Ouest, Nord, Sud-Est, ainsi que Ouigo. Aucun train de nuit ne sera disponible.

A l'international, le trafic sera pratiquement normal pour les Eurostar (Grande-Bretagne), Alleo (Allemagne) et Thalys (Belgique). En revanche, seuls sept Lyria (Suisse) sur dix seront en circulation.

En Ile-de-France, le trafic de la ligne du RER A sera quasi normal. Mais seulement deux trains sur trois pour la E. Un train sur deux pour la ligne B et un train sur trois pour la C et la D. Seuls deux trains sur trois seront en circulation pour les lignes K et P. Un train sur deux pour les lignes J, L, H, N et U. Et un train sur trois pour la ligne R. Sur la ligne T4, seul un tramway sur trois sera, là aussi, en circulation, mais avec une interruption complète entre 11 heures et 14 heures.

« Globalement, l'ensemble du personnel qui viendra en remplacement des grévistes sera placé en appui aux heures de pointe, précise-t-on à la SNCF. Soit entre 7 heures et 9 heures, et entre 16 h 30 et 19 h 30 en soirée. D'autre part, 120 000 mails et 70 000 SMS ont été envoyés aux clients TGV et Intercités pour les prévenir. Ainsi que 300 000 mails et SMS pour les clients TER. »

E.B.

Liberation - lundi 25 avril 2016

«Dans **les cités de Marseille,** on n'a pas attendu la loi El Khomri pour être debout!»

Porté par la «convergence des luttes», le mouvement s'est délocalisé du centre-ville vers les quartiers Nord samedi soir.

Par **STÉPHANIE HAROUNYAN**
Correspondante à Marseille
Photo **PATRICK GHERDOUSSI**

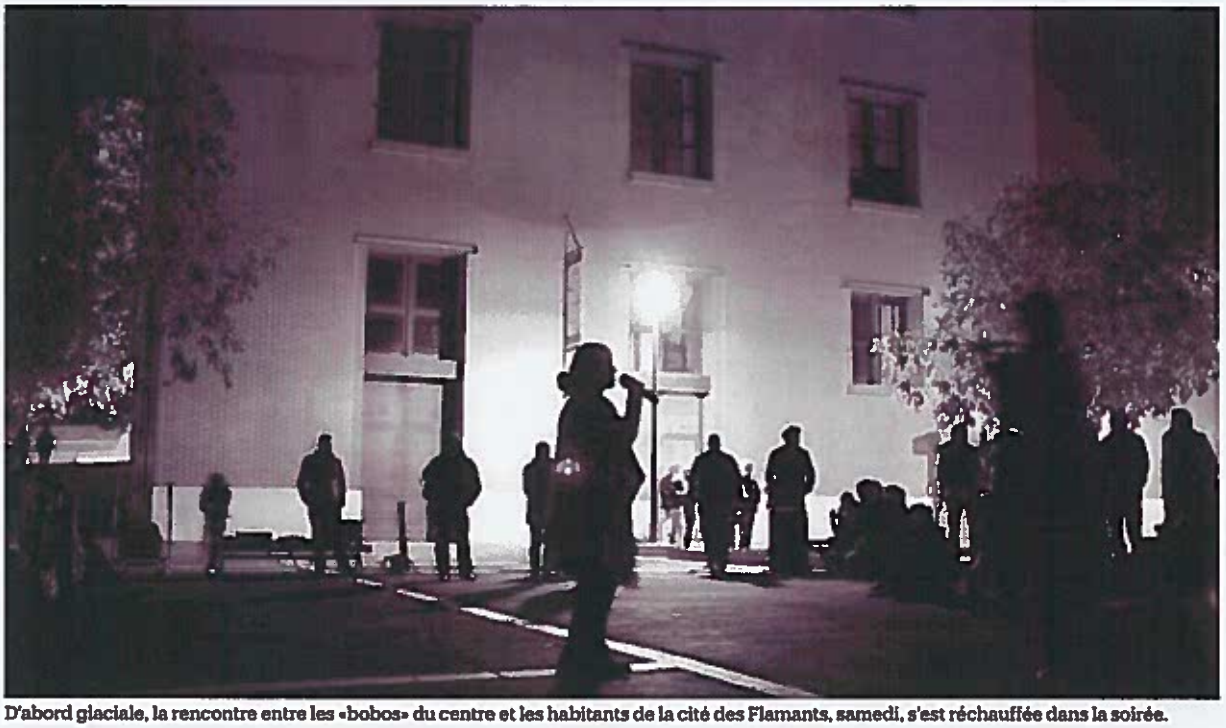

D'abord glaciale, la rencontre entre les «bobos» du centre et les habitants de la cité des Flamants, samedi, s'est réchauffée dans la soirée.

Pour l'instant, le micro ne fonctionne pas. Ce samedi soir, dans la cité des Flamants, dans le XIVe arrondissement marseillais, on cherche encore une source de courant pour alimenter la petite agora où doivent se tenir les débats. Un énième couac pour les animateurs de la Nuit debout marseillaise, qui avaient décidé, ce jour-là, de délocaliser leur assemblée générale au cœur des quartiers populaires de la ville.

Une initiative de «convergence» décidée un peu à la va-vite au goût des acteurs de terrain du quartier: le manque de concertation en amont, ajouté à une série de maladresses, a clairement miné la soirée, dont le programme a dû être remanié à la dernière minute.

«La tournée au zoo». La projection du film *Merci patron !*, initialement prévue, n'aura ainsi pas lieu. *«Pour converger, il faut qu'on ait un sens. On a besoin de temps pour préparer les choses. Tu ne vas pas passer ce film ici quand tout le monde est au chômage ! Mais tu peux parler violence policière, immigration, précarité…»* relève Fatima Mostefaoui, militante locale active et membre du collectif Pas sans nous, créé en 2014 pour faire entendre la voix des quartiers populaires.

Autour d'elle, les organisateurs mettent la dernière touche au décor: une bibliothèque ambulante, un coin jeux pour les enfants, un petit buffet, une sono enfin branchée et des gradins de bois où s'installent déjà quelques habitués des assemblées du centre-ville, dont certains faisaient le déplacement pour la première fois dans le quartier.

Jusqu'à présent, la Nuit debout marseillaise avait investi le Cours Julien, au cœur de la ville, un quartier populaire à dominante culturelle et militante. *«Des bobos»*, résume sans tortiller Mourad, 43 ans, un habitant des Flamants qui observe l'agitation depuis les hauteurs de sa cité. *«C'est un peu la tournée au zoo. Le problème, ce n'est pas de venir, c'est que les gens doivent les attendre. Moi, je n'ai été prévenu que tout à l'heure.»* Mourad a déjà fait un tour sur l'agora, puis s'est écarté. *«On m'a appris à regarder les choses de loin*, explique-t-il. *Quand, une fois, on s'est approché trop près, c'est déjà trop. Ma première manif, c'était à 10 ans, dans les années 80, après qu'un policier a tué un jeune des Flamants lors d'un contrôle d'identité. Il n'avait rien fait, il a pris trois balles. Puis il y a eu un procès et le policier a été acquitté. Pendant trois ans, on n'a plus laissé un flic rentrer dans la cité. Et on a commencé à se démerder tout seul…»*

L'HISTOIRE DU JOUR

Alors non, il n'a pas l'intention de prendre son tour au micro tout à l'heure, quand les discussions débuteront. *«Les gens d'ici sont trop fatigués, ils n'y croient plus. Mais au moins, les habitants du centre-ville sont venus et ça, je le respecte.»*

«Les oubliés». En contrebas de son observatoire, 150 personnes ont effectivement fait le déplacement. Des travailleurs sociaux, des profs, des étudiants, des membres d'associations, quelques intermittents… Un peu timide, le public classique de Nuit debout sent bien que le dialogue, ce soir, ne va pas aller de soi. Et pour ceux qui n'auraient pas encore compris, Fatima Mostefaoui, qui ouvre les discussions au micro, met les choses au clair. *«Aujourd'hui, on est méfiants*, assène-t-elle. *Parce que dans les cités, ça fait trente ans que l'on se bat et qu'on est trahis. Nous, on n'a pas attendu loi El Khomri pour être debout ! Mais vous êtes les bienvenus. Restez, discutez. Mais ne venez pas nous analyser !»* La convergence, nécessaire et difficile à rendre opérationnelle, occupera une bonne partie des débats. *«Moi, si y avait pas eu de Nuit debout ici, j'aurais jamais mis les pieds dans ce quartier*, reconnaît Pierre. *Mais les bobos seuls, on n'arrivera pas à faire peur. Il faut qu'il y ait une convergence entre tous les oubliés de la République!»* Chloé renchérit: *«On discute, mais on n'arrive pas à grand-chose, c'est vrai. On dit que l'on veut se passer de l'Etat, mais ici, c'est le cas depuis des années. A vous de nous inspirer.»*

L'ambiance se détend, au point d'inspirer Rachida Tir, présidente de l'Alliance savinoise, association d'un quartier voisin. *«On converge, on converge, alors on va voir si on danse et si on chante pareil !»* lâche-t-elle au micro avant de se lancer dans une série de Joe Dassin a capella. Le public reprend en chœur, et quelques téméraires se risqueront même à sa suite pour entonner des chants basques et occitans.

Discrètement, Mourad, l'habitant sceptique, s'est finalement rapproché du micro jusqu'à l'attraper. *«Dans nos quartiers, il faut tout reprendre à zéro, depuis la maternelle. Et d'ici vingt ou trente ans, on n'entendra peut-être plus les kalachs.»*

En retrait, Gérald, l'un des porte-parole marseillais de Nuit debout, respire un peu: *«Le bilan de la soirée ? Nous avons fait une Nuit debout dans les quartiers Nord. La défiance, elle existait aussi au départ sur le Cours Julien, c'est vrai ici comme ailleurs. Il faut laisser le temps aux gens de s'approprier ce mouvement.»* Côté Nuit debout aussi, on veut tirer les leçons: lors d'une précédente réunion, il a été décidé de déplacer l'assemblée générale du 28 avril sur le Vieux-Port, *«un lieu symbolique pour tous les Marseillais»*.

Discriminations : faut-il avoir peur du « testing » ?

Les Echos - lundi 25 avril 2016

RECRUTEMENT // Le gouvernement lance sa première opération de « testing ». Objectif : évaluer les pratiques discriminatoires à l'embauche et sermonner les mauvais élèves. Le monde du travail attend déjà le coup d'après.

Marie-Sophie Ramspacher
msramspacher@lesechos.fr

L'opération est officiellement lancée. Depuis quelques jours, directeurs des ressources humaines et responsables du recrutement de grandes entreprises reçoivent de « vrais-faux » CV, en réponse à d'authentiques offres d'emploi. Pour un même profil recherché, deux CV rigoureusement identiques en termes de qualifications et d'expérience sont envoyés par l'expert du sujet, ISM Corum, sauf que l'un d'entre eux porte un patronyme d'origine étrangère. Annoncée en mai dernier pour compenser l'abandon du CV anonyme, cette campagne de « testing » a été initiée lundi dernier par le gouvernement. Une première.

La mécanique de l'opération reste secrète

Un nombre restreint d'entreprises seront mises sur la sellette. La Dares a été chargée d'en sélectionner une cinquantaine. Effectif ciblé : les plus de 10.000 salariés, qui ont valeur de révélateur des pratiques du privé. Selon quels critères ? La ministre du Travail, Myriam El Khomri, souhaite en dire le moins possible : « *Un certain secret est nécessaire pour être efficace* », a-t-elle expliqué lors du lancement. Son entourage est heureusement plus bavard. Dans un premier temps, une trentaine d'entreprises représentant « *une variété de secteurs* » se verront adresser une flopée de vrais-faux CV, et au besoin, « *si cela ne mord pas* », les envois seront renouvelés. Le comité de pilotage – qui rassemble des représentants des différentes administrations concernées – conserve la maîtrise de la méthode et du planning : « *A lui de juger la nécessité de tester les mêmes entreprises, voire d'autres, le but étant d'obtenir avant la rentrée des résultats significatifs et exploitables* », décode l'entourage de la ministre. « *L'objectif est de mesurer l'ampleur des écarts de traitement à CV équivalent, de saisir les biais d'interprétation et d'établir quelles origines sont discriminées* », précise Jean-Christophe Sciberras, président du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations, au recrutement et dans l'entreprise, à l'origine de cette campagne.

Pointer préjugés et stéréotypes

Le ministère du Travail espère aussi recueillir des « verbatim » afin d'analyser la qualité de l'argumentation. « *Une formulation "Désolé, vous ne rentrez pas dans nos critères" en dira long sur la politique interne* », lâche-t-on rue de Grenelle. « *L'absence de réponse laisse également supposer une discrimination ou tout au moins un défaut de process.* » Vouée à clouer au pilori les stéréotypes des recruteurs envers les patronymes d'origine étrangère, l'opération de testing espère aussi questionner les réflexes de chaque citoyen, chacun étant un potentiel recruteur. A cet effet, elle est doublée par une campagne de sensibilisation du grand public autour d'un slogan, « Les compétences d'abord ». Plusieurs visuels fusionnent les visages d'un candidat blanc et d'un autre de couleur. Au second visage est associée une réponse négative, « *Désolé, on ne cherche personne* ».

Des résultats difficiles à généraliser

« *Réduire la paralysie du marché de l'emploi à la seule question des discriminations est profondément restrictif* », réagit toutefois la sociologue Emmanuelle Marchal. « *Le chômage résulte d'une accumulation de mauvaises pratiques ancrées telles que l'homophilie – qui consiste à recruter invariablement ses semblables – et l'annonce discriminante en quête d'un portrait-robot, aussi stéréotypé qu'introuvable* », énumère l'auteur des « Embarras des recruteurs » (Editions de l'EHESS). Cette chercheuse du CNRS se montre par ailleurs critique vis-à-vis du testing : « *La discrimination ne se mesure pas. Elle reste insaisissable parce qu'elle fonctionne à bas bruit. Les testings ne sont que des instruments de prise de conscience dont il serait abusif de généraliser les résultats. Ils ne sont valables que là où ils sont effectués.* »

Paprec, entreprise exemplaire pour sa diversité sur echo.st/m206227

L'initiative gouvernementale suscite des réserves jusque dans les rangs des promoteurs historiques du testing. « *Ce n'est pas un cadre idéal* », reconnaît Saïd Hammouche, président fondateur de Mozaïk RH. « *Mais entre l'action zéro et la recherche de méthodes qui contribuent à abaisser les préjugés négatifs des recruteurs, le choix est simple.* » Favorable à la diversité, à titre « *éthique* », un DRH de la grande distribution pointe de son côté le manque d'exemplarité des pouvoirs publics : « *Au sommet de l'Etat, les postes se pourvoient par cooptation de gré à gré entre promotions des éminentes écoles de la République. Pendant ce temps, c'est au privé de compenser l'absence d'accompagnement des jeunes issus des quartiers, y compris les plus diplômés, par Pôle emploi.* »

Sensibiliser et dénoncer

Le ministère avait anticipé cette critique : la fonction publique sera également « testée », mais sera-t-elle sermonnée ? Car une fois les résultats connus, en septembre, la ministre du Travail envisage une riposte graduelle. Ses services réserveront leurs visites aux plus mauvais élèves, qui s'engageront à des actions correctrices : sensibilisation des recruteurs ou encore autotesting, à l'image de ce que pratique Casino. « *Symboliquement ils s'adresseront aux présidents et directeurs généraux pour que l'impulsion soit donnée au plus haut niveau de la hiérarchie* », lâche l'entourage du ministre, qui estime devoir frapper « *au-dessus du DRH* ». L'arme humiliante du « name and shame » – utilisée récemment par Bercy à l'encontre de cinq entreprises pour des retards dans leurs délais de paiement – ne servira qu'en dernier recours : « *Je n'hésiterai pas à diffuser les noms en cas d'immobilisme ou de mesures cosmétiques* », met en garde Myriam El Khomri.

Les DRH, en attendant, se terrent. Parmi la quinzaine de professionnels sollicités par « Les Echos Business » – dont certains se targuent de l'obtention d'un label « diversité » – très peu ont accepté de répondre. « *Ne jamais tomber dans un mécanisme discriminant exige beaucoup de vigilance. De bonnes intentions peuvent cohabiter avec de mauvais réflexes et des biais inconscients* », avance prudemment Caroline Bloch, DRH de Microsoft France, qui avoue sensibiliser périodiquement ses recruteurs au sujet. « *Cessons l'hypocrisie, le recrutement est une question de feeling. En short list, le choix s'effectue sur des critères qui ne sont ni objectifs ni avouables* », rebondit Claude Monnier, DRH de Sony Music Entertainment.

Evaluer le coût économique

Pour faire évoluer les mentalités, les acteurs du marché du travail comptent sur une étude du coût réel des discriminations commandée à France Stratégie. Promise pour juin, elle devrait démontrer que l'entreprise qui se prive de minorités se coupe de gisements de performance. « *Alors même qu'un effort est attendu de la part des employeurs dans ce domaine, il leur interdit de recenser les origines* », ose également Caroline Bloch. Ce constat fait bondir les recruteurs qui font de la promotion de la diversité leur spécialité : « *Les statistiques ethniques aggravent les choses. Aux Etats-Unis, la discrimination positive permet de belles trajectoires tout en stigmatisant celui qui en a bénéficié. Nul ne veut être engagé parce qu'il est arabe mais parce qu'il est compétent* », rappelle Saïd Hammouche, qui reconnaît toutefois que « *la France n'a pas mis assez de justice* ».

Si l'arsenal civil et pénal existe pour sanctionner les discriminations au travail, la preuve reste difficile à apporter. Plusieurs avocats confirment la quasi-absence de contentieux en la matière, « *hormis les dossiers concernant une inégalité de traitement envers les syndicats* ». La création d'une action de groupe permettrait de faire cesser les discriminations collectives envers les candidats, mais le texte voté par le Sénat reste en stand-by. ■

Les chiffres

75 %
DES POSTES
sont pourvus grâce aux initiatives propres des candidats (candidatures spontanées, réseaux, réembauches).

45 %
DES JEUNES
issus des banlieues sont au chômage.
Source : Mozaïk RH

Au nom de la morale, et aussi du business

LA **CHRONIQUE** *de* **Laurent Guez**

Privilégier, à compétences égales, un candidat blanc par rapport à un candidat noir, arabe ou asiatique : c'est juste inacceptable. Même si toutes les précautions ont été prises. Même si, de bonne foi, le service de recrutement jure qu'en aucun cas l'origine ethnique n'infléchit le jugement. La discrimination sur la couleur de peau, quand bien même elle serait involontaire ou inconsciente, est – n'ayons pas peur des mots – immorale. Surtout à un moment où les questions identitaires menacent l'équilibre social. Sans attendre d'être mises à l'épreuve par la campagne de testing du gouvernement, les entreprises, qui se targuent de soigner leur politique de RSE, seraient bien inspirées de vérifier leurs pratiques en matière de traitement des candidatures. Un « audit » qui leur permettrait au passage de traquer les autres discriminations, entre hommes et femmes, entre valides et handicapés, entre jeunes et vieux, entre homos et hétéros.

Sur les origines, en tout cas, le chemin à parcourir semble encore long. Dans son dernier rapport, le Défenseur des droits note qu'il *« a été saisi en 2015 de 1.186 réclamations invoquant une discrimination fondée sur l'origine, l'appartenance "ethnique" ou "raciale", le patronyme ou la nationalité, chiffre en hausse de 9 % par rapport à 2014 »*.

Mais au-delà de l'éthique, et de la responsabilité sociale des entreprises, ces dernières seraient, elles-mêmes, gagnantes si elles embauchaient plus de collaborateurs « issus de la diversité », comme on dit. Pour piloter leur business, elles doivent, en effet, comprendre leur marché, prendre le pouls de la société. Or, en France, comme ailleurs en Europe ou en Amérique du Nord, les clients sont divers ! Travailler avec des collaborateurs de toutes les origines apporte un avantage compétitif. Sans doute les dirigeants vont-ils bientôt s'en apercevoir, de la même manière que certains ont compris l'intérêt d'associer les nouvelles générations à la prise de décision. AccorHotels, nous l'avons souvent cité ici, a ainsi créé un « shadow comex » constitué de salariés âgés de 25 à 35 ans, pour lui soumettre toutes les décisions stratégiques. Adecco a lancé une initiative analogue (lire page 9). Alors, à quand un « shadow comex », ou plutôt un vrai comex, multicolore comme la société française ? ■

« Je suis en passe de décrocher mon premier CDI »

— Les chiffres du chômage pour le mois de mars doivent être publiés aujourd'hui.

— À cette occasion, portrait de Coralie, l'une des demandeurs d'emploi que « La Croix » suit depuis deux ans.

— La jeune femme vient d'être choisie pour un poste d'hôtesse d'accueil dans un casino mais elle attend encore les résultats de l'enquête de police, requise pour ce type de contrat.

Coralie reconnaît que ses années sans travail stable l'ont poussée à revoir ses exigences à la baisse. Nicolas César

Bordeaux
De notre correspondant régional

« *Enfin !* » À 30 ans, Coralie commençait à désespérer de trouver un emploi stable et à plein-temps. Mais il y a quelques jours, un casino sur le bassin d'Arcachon, près de son domicile, lui a annoncé qu'elle avait été sélectionnée parmi 60 candidats pour un emploi d'hôtesse d'accueil en CDI. « *C'est un énorme soulagement, mais j'attends d'avoir signé pour me réjouir* », dit-elle, pleine de prudence.

Avant de commencer à travailler, début mai, Coralie doit encore valider une dernière « formalité » : décrocher l'agrément ministériel, qui donne le droit de travailler dans un casino. À cet effet, une enquête de police à son sujet est en cours. Les résultats devraient être connus dans les prochains jours.

« Je n'ai pas le choix. Je n'ai plus d'indemnités chômage depuis le 31 mars. Pour moi, cette sécurité de l'emploi n'a pas de prix et va m'apaiser. »

Pour elle, cette perspective d'embauche tombe à point nommé. Depuis la fin de ses études, en 2010, et l'obtention d'un BTS management des unités commerciales, Coralie alterne contrats à durée déterminée et périodes de chômage. Elle avait pourtant choisi la filière commerciale en pensant limiter les risques, puisque les métiers possibles – directeur adjoint de magasin, chargé de clientèle, conseiller commercial… – y sont nombreux.

En plus, son CV fait état de plusieurs expériences puisque Coralie a travaillé dans le secteur de la vente pour des grands groupes (Orange, La Poste, SNCF…). Las, les perspectives d'un CDI ne se sont jamais concrétisées. « *Une instabilité que je ne supporte plus* », confie-t-elle.

Dernière déconvenue, début mars, la société de bijoux fantaisie qui l'employait a décidé de ne pas renouveler son CDD de 25 heures par semaine, contrairement à ses promesses. La raison ? « *Des problèmes financiers* », souffle-t-elle. Un coup très dur pour Coralie, qui avait repris « pied » dans le monde du travail. « *Pourtant, cela se passait bien* », lâche-t-elle, amère.

Depuis, ses inquiétudes quant à son avenir ont resurgi. Surtout, la jeune femme arrivait en fin de droits et allait devoir se résoudre à vivre avec le revenu de solidarité active (RSA). « *Je commençais à désespérer, car les principales offres d'emploi que je trouvais sur Internet concernaient des métiers d'assistante maternelle ou d'ingénieurs, sans rapport avec mes compétences* », confie la jeune trentenaire.

Trop souvent, Coralie a cru être tout près de signer un CDI, après des entretiens d'embauche. Mais, « *à plusieurs reprises, je n'ai plus eu aucune nouvelle de l'employeur* ». Des désillusions qui l'incitent à la prudence concernant ce CDI au casino.

Mais, cette fois, toutes les conditions semblent réunies pour que son rêve devienne réalité. D'ailleurs, l'entretien a été bref, une quinzaine de minutes. Visiblement, la décision avait été prise avant, sur son dossier. « *On m'a surtout expliqué en quoi consistait le travail, sans me poser trop de questions,* s'étonne Coralie. *On m'a surtout demandé si j'étais prête à travailler la nuit.* » Car c'est un CDI avec des horaires décalés, et payé au smic…

De toute façon, « *au regard de ma situation, cela fait longtemps que je n'ai plus aucune exigence* », dit-elle, avec fatalisme. « *Je n'ai pas le choix. Je n'ai plus d'indemnités chômage depuis le 31 mars. Pour moi, cette sécurité de l'emploi n'a pas de prix et va m'apaiser.* » À 30 ans, Coralie espère « *enfin pouvoir commencer à construire sa vie* » et fonder une famille. Ce CDI devrait permettre d'améliorer les relations avec son compagnon, qui se sont tendues au fil des mois de chômage. « *Ces derniers temps, je sentais de plus en plus dans son regard qu'il se demandait si j'allais m'en sortir un jour.* »

Nicolas César

repères

Des chiffres publiés dans un contexte social tendu

Les points de crispation se multiplient entre le gouvernement et les organisations syndicales, à la veille de la publication mensuelle du nombre de personnes inscrites à Pôle emploi à fin mars.

Plusieurs dizaines d'intermittents, rejoints par des étudiants et des militants du mouvement Nuit debout, occupent depuis dimanche soir le théâtre de l'Odéon à Paris, pour peser sur la fin des négociations de leur régime spécifique d'assurance chômage.

La CGT-spectacle et la Coordination des intermittents et précaires (CIP) appelaient aussi, hier, à un rassemblement à 17 heures devant le ministère du travail.

Jeudi, une nouvelle journée de manifestations est organisée contre la loi travail, à l'appel de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL, Fidl).

Elle sera suivie, dimanche, d'un 1er mai également focalisé sur ce projet de loi.

Le poids des organisations patronales fait débat

PATRONAT

Le gouvernement doit déposer un amendement au projet de loi travail la semaine prochaine.

Marie Bellan
@mbellani

La réforme de la représentativité patronale trouvera-t-elle enfin son épilogue avec le vote du projet de loi El Khomri ? C'est ce que le gouvernement espère. Mais le point d'atterrissage est encore en discussion ces jours-ci entre les trois organisations patronales, CGPME, UPA et Medef. L'objectif est d'arriver à trouver un compromis d'ici au 3 mai, date de début de l'examen du projet de loi travail dans l'hémicycle à l'Assemblée nationale, via un amendement gouvernemental.

Les représentants de l'UPA ont réussi à faire supprimer en commission des Affaires sociales l'article 20 de la loi, qui prévoyait une mesure de la représentativité qui prenait à 80 % en compte le nombre de salariés, et à hauteur de 20 % le nombre d'adhérents. Avec ce ratio, l'UPA craignait la disparition de dizaines de ses fédérations dont le nombre de salariés est très faible. L'UPA, qui regroupe les artisans et commerçants, compte en effet beaucoup de TPE, voire de professionnels sans salarié.

...

Le poids des organisations...

L'UPA (artisans) a obtenu que les cartes soient rebattues.

Mais la répartition des financements paritaires entre les trois organisations pose problème.

...

A l'inverse, ne prendre en compte que le nombre d'adhérents mettait en péril, cette fois, les fédérations qui réunissent des grands groupes sur des secteurs très concentrés. C'est le cas de la Fédération française des banques, mais aussi de la Fédération du commerce et de la distribution qui compte parmi ses membres des enseignes telles que Carrefour et Auchan.

Deux critères alternatifs

Pour l'heure, les discussions se sont arrêtées sur le fait de tenir compte de deux critères qui seraient alternatifs. Pour être représentatives, les fédérations professionnelles devront avoir un seuil d'audience équivalant soit à 8 % du nombre d'entreprises adhérant en 2015 à toutes les organisations professionnelles sur le champ considéré ; soit regrouper 8 % des salariés de ces mêmes entreprises adhérentes. Ce système de calcul permet de n'écarter ni les représentants des TPE/PME, ni les grands groupes qui peuvent être très peu nombreux sur certains champs d'activité.

En revanche, si ce compromis était retenu, il ne réglerait en rien le problème de la répartition des financements paritaires entre les trois organisations patronales. Le Medef, plus par provocation que par sincérité, laisse entendre qu'il pourrait s'en passer. Mais pour les deux autres organisations patronales, CGPME et UPA, la clef de répartition de ces financements est cruciale. ■

Les Echos - 26/04/2016

social-syndicats,PREV

La numéro un de la CFE-CGC, Carole Couvert, contrainte de passer le relais (PAPIER GENERAL)

Par Juliette COLLEN

Paris, 25 avr 2016 (AFP) - Minée par des querelles de personnes, la CFE-CGC veut tourner la page en changeant de leader: Carole Couvert, présidente du syndicat des cadres depuis trois ans, est contrainte de passer la main à son ancien rival, François Hommeril.

La première femme élue à la tête du quatrième syndicat français n'avait guère le choix: en décembre, sa propre fédération, l'énergie, avait voté contre sa candidature au prochain congrès prévu à Lyon les 1er et 2 juin, sans expliciter les raisons de ce cinglant désaveu. Or les statuts de la CFE-CGC imposent le soutien de la fédération d'origine pour se représenter.

"Je ne peux pas me représenter, ma fédération est restée sur sa position", a expliqué Carole Couvert lundi lors d'une conférence de presse à l'issue d'un comité directeur rassemblant les principales fédérations de la centrale, à l'exception de l'énergie.

A 43 ans, cette Bourguignonne ex-salariée de GDF-Suez aurait pu tenter une réforme des statuts. Mais, a-t-elle assuré, "à quelques mois seulement d'un congrès, ça n'était pas sérieux. Et puis le projet de loi travail est arrivé: l'urgence était de défendre nos adhérents, pas de sauver le +soldat Couvert+".

Une pétition de soutien a bien été lancée mais elle a recueilli à peine plus de 1.000 signatures, un chiffre "anecdotique" au regard des 160.000 adhérents de la centrale, a reconnu sa présidente, soulignant néanmoins que les messages de soutien lui avaient mis "du baume au coeur en pleine tourmente".

"Merci Carole", "Tu as été notre Jeanne d'Arc", "Tu as donné envie aux militants", "On regrette que tu ne te représentes pas": les présidents des différentes fédérations ont salué son bilan à la tête du syndicat dit "réformiste" qui se porte plutôt bien dans les entreprises - il a remporté la première place à Air France, conforté sa première place chez Renault, et ravi la deuxième place à EDF. Et ils ont fustigé, à l'instar du président de la fédération des banques, l'attitude des "quelques apparatchiks" de la fédération énergie.

"Certains individus sont centrés sur du personnel au détriment du collectif, c'est regrettable", a commenté pour sa part Mme Couvert.

- Un congrès "rassemblé" -

Soucieuse de tourner la page de cette crise interne, c'est un "trio unique" élu "à l'unanimité" que la centrale va présenter pour la succession. Ce trio (obligatoire dans les statuts) sera mené par François Hommeril pour la présidence, Alain Giffard pour le secrétariat général, et Franck Zid pour la trésorerie.

"Nous allons à un congrès rassemblés et faisons la démonstration d'une organisation qui a su rebondir", s'est félicitée la présidente sortante, rappelant qu'au précédent congrès de Saint-Malo en 2013, deux trios étaient en lice.

Carole Couvert y avait été élue au terme d'une âpre bataille l'opposant d'abord à l'ancien président Bernard Van Craeynest - qui avait fini par jeter l'éponge - puis à... François Hommeril, soutenu par la puissante fédération de la métallurgie.

Ce dernier, âgé de 54 ans, a récusé toute volonté de "revanche" et "regretté" que son ex-concurrente ne puisse briguer un nouveau mandat. "Je crois que le temps des affrontements stériles est résolu", a-t-il estimé.

François Hommeril vient du secteur privé. Docteur en géologie, il a travaillé vingt ans comme ingénieur de recherche et de fabrication chez Péchiney. A son programme, il a notamment évoqué la mobilisation sur le projet de loi travail, que le syndicat souhaite "infléchir". Premier rendez-vous, le 3 mai, pour un rassemblement alors que le projet arrive au parlement.

Carole Couvert continuera, elle, à présider le groupe CFE-CGC au Conseil économique, social et environnemental (Cese) et compte retourner en entreprise - elle est en "pourparlers" avec Engie, son entreprise d'origine. "J'ai beaucoup appris ces trois dernières années, j'ai grandi", a-t-elle confié.

Fondée sous le nom de CGC le 15 octobre 1944, à l'initiative d'ingénieurs et de cadres, la centrale est devenue CFE-CGC en 1981, représentant les cadres, techniciens et agents de maîtrise.

juc/jg/mm

RENAULT

ENGIE

by : Juliette COLLEN

2016/04/25 19:29:53 GMT+02:00
#653506 DVBP 1922 QRD18 (4) AFP (643 words)

social-transports-grèves-syndicats,PREV
Grève SNCF: trafic fortement perturbé, pagaille limitée dans les gares (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Sandra LACUT
=(Photo+Video+Live Report)=
ATTENTION - REVOICI avec mention LIVE REPORT ///

Paris, 26 avr 2016 (AFP) - Un TGV et un Transilien sur deux en circulation en moyenne, quatre TER sur dix et un intercité sur trois: la grève des cheminots perturbait fortement le trafic SNCF mardi matin, mais nombre de voyageurs, avertis, avaient pris leurs dispositions.

Avec ce mouvement, le troisième en huit semaines, CGT, Unsa, SUD, CFDT ainsi que FO et First (non représentatifs) entendent peser sur les négociations en cours concernant l'harmonisation des règles de travail dans le secteur ferroviaire en vue de l'ouverture à la concurrence, alors qu'une nouvelle séance de discussion devait se tenir mardi matin au niveau de la branche.

Sur l'ensemble du territoire, un TGV sur deux, quatre TER sur dix et un intercité sur trois roulaient, a indiqué un porte-parole de la SNCF à l'AFP, précisant que le trafic était conforme aux prévisions.

En Ile-de-France, seul un train sur trois circulait en moyenne sur les RER C et D, un sur deux sur les autres lignes gérées par la SNCF (B et E).

Le trafic du RER A, exploité en majorité par la RATP, était en revanche normal. Un Transilien sur deux circulait en moyenne.

Le trafic était "quasi-normal" sur les grandes lignes internationales.

"Il y a peu de monde dans les grandes gares, d'une part à cause des vacances scolaires (en région parisienne, ainsi que dans les académies de Toulouse et Montpellier, ndlr), d'autre part parce que nous avons envoyé 500.000 mails et SMS aux clients TGV et TER qui ont pu anticiper", a assuré le porte-parole de la SNCF.

A Marseille, la gare Saint-Charles ne connaissait effectivement pas l'affluence des grands départs, a constaté un journaliste de l'AFP.

"Quand c'est annoncé à l'avance dans les médias, le gens prennent leurs dispositions", explique Sabine, l'un des nombreux "gilets rouges" de la SNCF postés pour aider d'éventuels voyageurs en détresse.

"Mon train a été annulé, mais j'ai été prévenue par mail", confirmait Monique, jugeant normal que les cheminots défendent leurs droits.

- "Grève massive d'avertissement" -

Gare du Nord à Paris, les voyageurs ont pourtant dû patienter sur les quais bondés vers 07H30 pour attendre leur RER, a constaté un autre journaliste de l'AFP.

"Un rail cassé à Orry (Oise) et un TGV évacué en raison d'un colis suspect", a expliqué à l'AFP le porte-parole de la SNCF.

"Il vaut mieux habiter à la campagne", plaisante un usager, mi-agacé, mi-résigné, comme Solange "partie une heure plus tôt" et "déjà en retard".

Des touristes déboussolés, gigantesques sacs au dos, suivaient les instructions des "gilets rouges".

Gare Saint-Lazare, les usagers se pressaient sous les panneaux d'affichage pour se renseigner sur les trains en circulation, a constaté une autre journaliste de l'AFP.

"Je ne savais pas qu'il y avait une grève (...). Je soutiens les cheminots car ils défendent leurs droits", dit Christine Volia, intérimaire de 42 ans se rendant à Poissy.

Gérard, 54 ans, employé dans une université, venu du Val d'Oise sans encombres, regrette que ce soit "toujours les mêmes en grève, alors que d'autres travailleurs qui ont des conditions de travail plus difficiles perdent leurs droits".

"C'est une grève massive d'avertissement", a prévenu le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez sur RMC-BFMTV, se félicitant du "front syndical" et confirmant "d'autres journées (d'action) à la mi-mai".

"Ceux qui prennent le train sont en colère tous les jours, parce qu'il y a des retards, des problèmes. Les cheminots font grève pour améliorer le service public de la SNCF", a-t-il déclaré, estimant que les cheminots "veulent une convention collective qui évite le dumping social".

Les négociations, menées à l'échelle de la branche et au sein du groupe public, doivent aboutir avant mi-2016 à l'harmonisation des règles de travail dans le secteur (fret/voyageurs, SNCF/privé). Objectif: aborder dans de bonnes conditions (de sécurité et sans dumping social) l'ouverture totale à la concurrence. Les échéances se précisent: les lignes TGV devront s'ouvrir à la concurrence à partir de 2020 et TER/Intercités à compter de 2023.

bur-ls/jg/gf

by : Sandra LACUT

2016/04/26 09:51:28 GMT+02:00
#654591 DVBP 0516 QRX91 (4) AFP (650 words)

Le Monde - mardi 26 avril 2016

La France reste à la traîne en matière de créations d'emplois

Le gouvernement doit transmettre, à Bruxelles avant la fin avril, son programme national de réforme

Au programme de stabilité qui sera adressé à la fin du mois d'avril à la Commission européenne sera joint le programme national de réforme. Celui-ci vise notamment à répondre aux recommandations formulées par le Conseil de l'Union européenne. La France fait en effet partie des sept pays de la zone euro (avec Chypre, le Portugal, la Slovénie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne) encore soumis à la procédure de déficit excessif. Pour la France, cette procédure a été ouverte depuis le 27 avril 2009.

En outre, la Commission européenne a estimé, en mars, que la France connaissait deux types de déséquilibres macroéconomiques : un déséquilibre d'endettement et un déséquilibre de compétitivité. Quatre autres Etats membres (Bulgarie, Croatie, Italie, Portugal) connaissent un déséquilibre excessif. La Commission peut recommander à l'encontre de ces pays l'ouverture d'une nouvelle procédure. Si le Conseil suivait cette recommandation, la France serait contrainte de présenter un plan de mesures correctives. La Commission formulera ses recommandations par pays en mai, après avoir examiné les programmes nationaux de réforme, dont elle analyse la dynamique et l'ampleur des réformes structurelles envisagées.

En retard en termes de pauvreté

La rapporteure générale de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Valérie Rabault, s'est donc également penchée sur le programme national de réforme présenté le 13 avril en conseil des ministres. A sa demande, la direction générale du Trésor a procédé à une évaluation, réalisée à l'aide du Modèle économétrique de simulation et d'analyse générale de l'économie (Mésange), de l'impact attendu des réformes économiques déjà engagées ou à venir. Pour la première fois, cet impact en termes de création de croissance et d'emplois est mesuré non seulement en brut mais aussi en net, intégrant le coût de son financement et sa traduction en destruction d'emplois ou de PIB.

665 000 emplois net pourraient être créés à l'horizon 2020

Dans le document que le gouvernement s'apprête à transmettre à la Commission européenne, il évalue à 4,7 points de PIB et un peu plus de 1 million d'emplois à l'horizon 2020 l'impact de l'ensemble des réformes mises en œuvre pour améliorer la compétitivité de l'économie française et résorber ses déséquilibres. Celles-ci ont été regroupées en plusieurs grands sous-ensembles : réforme territoriale et rationalisation de l'action publique ; réduction du coût du travail et amélioration de la compétitivité ; simplification de la réglementation et ouverture des marchés des biens et services ; transition énergétique ; soutien à l'investissement et à l'innovation ; marché du travail ; accompagnement et soutien des populations les plus éloignées de l'emploi ; soutien au pouvoir d'achat des ménages modestes ; réforme de l'éducation.

Selon les données transmises à Valérie Rabault, l'impact net de ces réformes – une fois retranché le coût de leur financement – doit être réévalué. Le résultat obtenu serait un gain de 2,5 points de PIB et 665 000 emplois créés à l'horizon 2020. « *Ce qui*, note la rapporteure, *est à l'évidence moins que ce qu'indiquaient les prévisions fondées sur des chiffres bruts* » avancées jusque-là par le gouvernement.

Au regard du suivi des objectifs de la « Stratégie Europe 2020 », stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi adoptée en 2010 par l'Union européenne pour les dix ans à venir, la France obtient des résultats satisfaisants en termes de formation, d'efforts en matière de recherche et de développement, et d'objectifs de transition énergétique. En revanche, elle est en retard sur les objectifs en matière de taux d'emploi, et de réduction de la pauvreté et des inégalités. Le pourcentage de la population menacée de pauvreté est passé de 18,1 % en 2013 à 18,5 % en 2014. Le nombre de personnes menacées de pauvreté a augmenté de 389 000 depuis 2008. ■

P.RB

Les syndicats de la SNCF ont lancé un mouvement de grève pour peser sur les négociations sur la réforme de leurs conditions de travail.

Cette négociation s'inscrit dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des lignes intérieures, qui aura lieu entre 2020 et 2023.

Les syndicats craignent une remise en cause de leur identité et appellent les futurs acteurs privés à se rapprocher de leurs conditions de travail.

La réforme ferroviaire affecte l'identité des cheminots

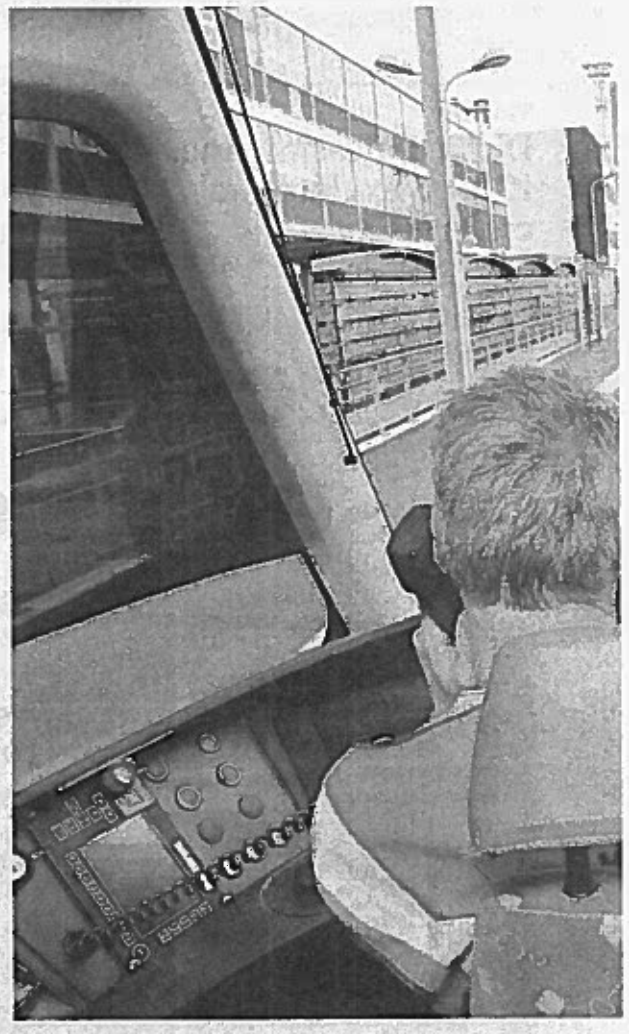

— Les syndicats de la SNCF ont lancé hier soir une grève unitaire pour peser sur les négociations en cours sur la réforme de leurs conditions de travail.

— Alors que certaines dispositions de leur statut sont remises en cause, les cheminots veulent montrer leur attachement à ce qui fait leur identité.

— Certaines voix s'élèvent pour dénoncer le retard de la France et l'entêtement des cheminots à vouloir conserver leurs avantages sociaux.

Deux grèves unitaires en moins de deux mois. Un tel engagement de la part des syndicats de la SNCF n'avait plus été vu depuis 2013. Mais malgré des dissensions, les instances représentatives de l'opérateur public du rail ont décidé d'afficher une unité de façade. Car cette fois, ce sont leurs conditions de travail qui sont en train de se jouer, avec les derniers rounds de négociation de la loi « portant réforme ferroviaire ».

En prévision de l'ouverture à la concurrence, le gouvernement veut en sortir un *« cadre social harmonisé »*, qui concernera le secteur public et les entreprises privées *(lire ci-contre)*. *« Les discussions ne portent pas sur le statut des cheminots en lui-même, mais sur l'organisation du travail »*, précise un porte-parole de la SNCF.

Mais pour les syndicats, attaquer les avantages sociaux revient à mettre en danger une partie de leurs statuts et donc de leur identité. *« La réforme ferroviaire met en cause directement ces statuts. On touche aux acquis, c'est clair et net*, reproche Bernard Aubin, secrétaire général de First (syndicat non représentatif). *On fait disparaître une réglementation qui est le fruit de luttes et de négociations pendant des dizaines d'années. »*

Ces luttes ont marqué l'essor du rail aux XIXe et XXe siècles, époque où travailler pour les compagnies de chemin de fer était à la fois gratifiant et redoutablement physique. Le métier de cheminot nécessitait alors des conditions d'embauche et un cadre social à part. *« Le statut des cheminots date d'avant la création de la SNCF, en 1938*, explique Christian Chevandier, professeur d'histoire à l'Université du Havre et auteur de *Cheminots en grève, ou la construction d'une identité (1848-2011). À l'époque, il y avait six compagnies ferroviaires différentes et un conducteur de locomotive ne trouvait pas de travail ailleurs. Les statuts lui permettaient donc d'être assuré de conserver son emploi. »*

> *Les syndicats craignent qu'une réforme des conditions de travail ne soit qu'une première étape vers la disparition totale des statuts.*

Au sein du groupe ferroviaire, 90 % des 150 000 salariés de la SNCF sont des agents « au statut » – les autres sont en contrat de droit privé. Un taux relativement constant, lié notamment à l'attractivité de l'emploi à vie, garanti par le statut *(lire les repères)*.

Les syndicats craignent qu'une réforme des conditions de travail ne soit qu'une première étape vers la disparition totale des statuts. *« La finalité pour la SNCF est de modifier la réglementation pour des objectifs de productivité, en vue de la privatisation. Mais le rapport de force entre l'entreprise et les syndicats est déséquilibré*, estime Bernard Aubin. *On va se retrouver avec une moyenne entre les conditions du secteur privé et celles de la SNCF qui va entraîner des reculs sociaux. Ceci entraîne forcément un nivellement de nos conditions de travail par le bas. »*

Si une négociation sur le statut des cheminots est incontournable, les syndicats affirment que c'est plutôt aux futurs acteurs privés du ferroviaire de se rapprocher des conditions de travail de la SNCF et non l'inverse. *« Le patronat doit revenir sur ses propositions initiales*, affirme Rémi Aufrere, secrétaire général adjoint de la CFDT. *Nous ne voulons pas de cadre social low cost. Nous ne voulons pas d'un Ryanair dans le ferroviaire. »*

Au-delà des avantages sociaux, les cheminots de la SNCF s'inquiètent aussi de la sécurité des usagers à la suite de la privatisation. *« Quand je vois un conducteur d'une entreprise de fret privée faire toutes les manœuvres de son train seul, cela fait peur »*, s'inquiète Benoît, un aiguilleur de 26 ans.

« Quand l'Angleterre a privatisé son marché ferroviaire, il y a eu plus d'accidents pendant quelques années, le temps que les infrastructures soient remises à niveau. Mais depuis dix ans, le Royaume-Uni est en progrès continu, c'est un modèle », tempère Dominique Riquet, député européen (UDI) et vice-pré-

repères

Ce que comprend le statut de cheminot

Un emploi à vie au sein de la SNCF est garanti par les statuts, sauf faute grave, après une période d'essai oscillant entre un an et deux ans et demi pour les cadres.

Le temps de travail est limité à 35 heures hebdomadaires. Les trains roulant en permanence, les cheminots ont droit à 5 semaines de congés plus trois jours. Le personnel roulant et les agents de nuit bénéficient de 22 et 28 jours de RTT. Les personnels administratifs en ont 10.

Un régime spécial de retraite est inscrit dans les statuts. Par exemple, en 2011, l'âge moyen de départ à la retraite était de 55 ans.

Un régime spécial de Sécurité sociale est prévu, avec des centres médicaux gratuits regroupant médecins généralistes et spécialistes.

Des facilités de circulation sont permises dans les statuts. Les cheminots peuvent voyager gratuitement, et leurs proches bénéficient de réductions sur leurs trajets en train.

« Quand je vois un conducteur d'une entreprise de fret privée faire toutes les manœuvres de son train seul, cela fait peur », s'inquiète Benoît, un aiguilleur de 26 ans. Castelli/Andia

L'ouverture à la concurrence bouleverse le rail français

La convention collective induite par la réforme ferroviaire a pour but de préparer l'ouverture à la concurrence des lignes intérieures.

Selon les opérateurs privés, l'organisation du travail en vigueur à la SNCF est incompatible avec un modèle économique viable.

Depuis mardi dernier, la SNCF sait que son monopole sur les lignes nationales de TGV prendra fin, au plus tard, à partir de 2020. Et que celui sur les lignes dites de service public (trains régionaux et intercités) s'achèvera en 2023. Un appel d'offres deviendra alors obligatoire.

Tel est le compromis trouvé à Bruxelles entre le Parlement européen et les États membres concernant la libéralisation du rail, alors que plusieurs pays ont déjà plus ou moins ouvert leurs transports ferroviaires nationaux de voyageurs à la concurrence (1). Le texte devrait être adopté à l'automne prochain.

C'est à la lumière de cette fin de monopole qu'il faut appréhender la succession de grèves à la SNCF depuis plusieurs semaines. L'un des objectifs de la réforme ferroviaire qui a été adoptée en 2014 était de préparer cette libéralisation en évitant un éventuel « dumping » social, pour assurer des conditions économiques équitables à tous les acteurs, et une dégradation de la sécurité qui pourrait en découler. Pour cela, le dernier volet de la réforme consiste en un « cadre social harmonisé » qui devra s'appliquer à partir du 1er juillet à tous les travailleurs du ferroviaire : les cheminots de la SNCF et ceux du privé.

Les syndicats de la SNCF veulent donc peser sur les actuelles négociations menées avec l'Union des transports publics (UTP), qui regroupe la SNCF et les opérateurs privés, sur la convention collective qui doit définir une nouvelle organisation de travail commune. Cette convention de branche doit compléter un « décret socle » du gouvernement, communiqué en février, qui représente un compromis entre des règles (durée de travail, repos, congés…) en vigueur à la SNCF et dans la concurrence. Le décret fixe ainsi 115 jours de repos par an (hors congés payés, RTT et fêtes) pour tous alors que les personnels roulants de la SNCF en bénéficient de quelque 130 et les privés de 104… En revanche, le texte maintient, à la demande de la compagnie nationale, une durée minimale de jours de repos consécutifs.

« On nous avait dit que la convention de branche viendrait corriger le moins-disant social du décret, mais on voit dans les négociations en cours que les entreprises ferroviaires privées n'ont aucune volonté de faire des efforts », déplore Bernard Aubin du syndicat First (non représentatif).

La convention collective sera elle-même suivie par des accords au niveau des différentes entreprises. Selon les concurrents de la SNCF, ce cadre social harmonisé représente un enjeu crucial pour leur modèle économique. Une étude commandée par l'UTP estimait en 2014 que pour un même service dans le fret, le privé avait besoin de près de 30 % de personnel en moins en raison des règles sociales en vigueur dans l'entreprise publique. Et entre 15 et 18 % pour un transport de passagers.

« L'opérateur historique a aussi besoin d'améliorer l'attractivité du train face à la concurrence. »

« D'un point de vue concurrentiel par rapport aux autres entreprises ferroviaires, on aurait pu penser que la direction de la SNCF pouvait se contenter de rester à l'organisation actuelle du travail, dit Arnaud Aymé, directeur associé du cabinet Sia Partners. *Mais l'opérateur historique a aussi besoin d'améliorer l'attractivité du train face à la concurrence de l'avion, de la voiture et de l'autocar. »*

La SNCF a aussi besoin d'améliorer ses coûts. La réforme ferroviaire de 2014, avec le rapprochement de la SNCF (désormais SNCF Mobilités) et de Réseau ferré de France (aujourd'hui SNCF Réseau) au sein d'un même établissement public, avait aussi pour but de stopper une dérive financière. La dette cumulée du groupe SNCF a atteint 50 milliards d'euros en 2015.

Michel Waintrop

(1) La concurrence ferroviaire en France n'est ouverte que dans le fret et les trains internationaux de voyageurs.

aident de la commission transports au Parlement européen.

Reste qu'une partie des cheminots est prête à ouvrir – à la marge – une discussion sur une refonte partielle. *« Personnellement, que l'on révise mes conditions de travail me semble logique*, concède Benoît. *On ne peut pas demander à une entité gérée par l'État d'être aussi performante que des entreprises privées qui ne fonctionnent que sur la base du code du travail. »*

Les cheminots s'accordent à dire que certaines dispositions des statuts sont intouchables (notamment l'emploi à vie). Mais d'autres points de cette réglementation particulière ont aujourd'hui perdu de leur sens. *« Pour ne prendre que le cas de la retraite, nous avons toujours le droit de partir plus tôt que les bénéficiaires du régime général, mais nous devons cotiser autant qu'eux pour avoir droit à une retraite à taux plein*, explique Sylvain, conducteur de trains en province. *Personnellement, si je pars à 57 ans, ça ne me donnera le droit qu'à environ 700 € de pension. Si j'attends 62 ans, ce sera 1 300 €. Ai-je une vraie possibilité de partir tôt ? La réponse me semble évidente. »*

En dehors de la SNCF, les positions sont plus tranchées. Yves Crozet, économiste spécialiste des transports, remet en cause la pertinence de la réglementation particulière du travail des cheminots. *« Économiquement, les statuts sont peu défendables. Si le nouveau cadre social est au niveau de la convention de la SNCF, cela reviendra à mettre un boulet au pied du ferroviaire français, qui continuera à décliner. »* L'opérateur historique du rail en France s'accrocherait donc à ses avantages, quitte à négliger sa productivité.

Les cheminots de la SNCF s'inquiètent aussi de la sécurité des usagers à la suite de la privatisation.

Une situation intenable qui ne fait que retarder son adaptation à l'inévitable ouverture à la concurrence. *« La SNCF n'est pas du tout prête à affronter la concurrence à la loyale*, prédit le député européen Dominique Riquet. *Compte tenu de son mode d'exploitation, de ses antécédents de comptabilité et de son déficit intermittent, elle va la subir de plein fouet. Le statut des cheminots, particulièrement avancé sur le plan social, pèse sur la compétitivité de la SNCF. Aujourd'hui, il y a un différentiel de compétitivité de 30 % avec les Allemands. »*

Mais avant que des trains allemands ou italiens circulent sur les rails français, il faudra que les partenaires sociaux arrivent à se mettre d'accord sur le « cadre social harmonisé ». Un compromis qui doit être trouvé avant le 1er juillet.

Clément Brault et Clément Lesaffre

sur la-croix.com
Retrouvez les prévisions de trafic et les informations pratiques concernant la grève

social-chômage-emploi,PREV
Les chiffres du chômage de mars annoncés sous haute tension (PAPIER GENERAL)

Paris, 26 avr 2016 (AFP) - Nouvelles mobilisations de rue contre la loi travail, colère des intermittents et du patronat : c'est dans un contexte social particulièrement tendu que sont publiés mardi les chiffres de Pôle emploi à fin mars, alors que le chômage reste sur des sommets.

Les chiffres jouent au yoyo depuis juin. Après un recul en janvier, le chômage a ainsi atteint un nouveau record fin février, avec 3,59 millions de demandeurs d'emploi sans activité inscrits à Pôle emploi. C'était sa plus forte hausse depuis 2013 (+38.400, +1,1%).

Cette dégradation a affecté toutes les classes d'âge, jeunes (+0,5%) comme seniors (+0,9%), et le chômage de longue durée a continué de gagner du terrain (+0,3%).

Toujours très attendue, la publication des chiffres intervient à deux jours d'une nouvelle journée de manifestations et de grèves contre le projet de loi travail, à l'appel de sept syndicats de salariés, étudiants et lycéens (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL, Fidl). Cette troisième mobilisation unitaire depuis début mars sera suivie d'un 1er mai également focalisé sur la réforme.

La précédente, le 31 mars, entre 390.000 personnes selon les autorités, et 1,2 million selon les syndicats, avaient battu le pavé pour demander le retrait du projet de loi.

La contestation anti-loi travail s'est élargie au soir du 31 mars avec le mouvement Nuit debout qui continue d'occuper la place de la République à Paris, et mobilise dans d'autres villes à travers la France.

La réforme de Myriam El Khomri vise à donner plus de souplesse aux entreprises notamment en matière d'aménagement du temps de travail, et à clarifier les règles du licenciement économique.

Le gouvernement a mécontenté à peu près tout le monde. Les détracteurs jugent le texte, même modifié, trop favorable aux employeurs et facteur de précarité pour les salariés. Le patronat, lui, reproche au gouvernement, d'avoir cédé à sa majorité.

Le président du Medef Pierre Gattaz a lancé un avertissement: il a donné trois semaines au gouvernement pour "corriger" son projet, faute de quoi il quittera la négociation sur l'assurance chômage.

- "ça va mieux" -

La discussion à l'Assemblée nationale commence le 3 mai.

Là-dessus est venue ses greffer la grogne des intermittents du spectacle. La CGT-Spectacle et la Coordination des intermittents et précaires (CIP) refusent le cadrage financier proposé par le Medef - et signé par trois syndicats minoritaires dans le spectacle (CFDT, CFTC et CFE-CGC,) - qui impose un effort de 185 millions d'euros d'économies d'ici à 2018, faisant redouter une baisse des droits.

L'emploi reste un enjeu majeur pour François Hollande. "Je demanderai à être jugé sur la question du chômage", a-t-il redit le 14 avril sur France 2.

Pour le chef de l'État, la France "va mieux". De fait, plusieurs signaux sont passés au vert ces derniers mois, à commencer par les embauches qui sont en hausse continue depuis mi-2014.

L'Acoss, organisme collecteur des cotisations de sécurité sociale, a enregistré au premier trimestre 1,87 million de déclarations d'embauches pour des contrats de plus d'un mois, un total qui flirte avec le record enregistré au troisième trimestre 2011.

Parallèlement, les entreprises du secteur privé ont créé, en net, 82.300 postes salariés en 2015, après trois années de destructions, selon l'Insee.

Tous secteurs confondus, la France a même créé 158.000 emplois, permettant au taux de chômage de l'Insee de reculer légèrement (10% en métropole, -0,1 point) en 2015. Cette baisse est toutefois en contradiction avec les 88.200 chômeurs supplémentaires recensés par Pôle emploi sur la même période.

jah-juc/db/jcc

2016/04/26 03:59:15 GMT+02:00
#654184 DVBP 0113 QRQ07 (4) AFP (572 words)

Acteurs Publics – 26/04/2016

Les syndicats pénitentiaires reçus par François Hollande début mai

PAR Sylvain Henry

Alors que le ministre de la Justice se rend mercredi 27 avril à Agen à l'École nationale de l'administration pénitentiaire, l'exécutif tente d'apaiser la grogne des personnels pénitentiaires, qui se sentent traités comme des *"fonctionnaires de seconde zone"*.

Le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, après avoir rencontré lundi 25 avril des syndicats pénitentiaires, a fait savoir que ces derniers seraient également *reçus "au début du mois de mai"* par François Hollande.
La rencontre lundi à la Chancellerie a permis de *"réaliser un bilan"*, un peu plus de quatre mois après un accord sur des créations de postes et des mesures indemnitaires, selon un communiqué du ministère. Cet accord, le 14 décembre, avait mis fin à deux mois de conflit.
Au-delà de ces mesures financières, le garde des Sceaux a vanté dans son communiqué des *"avancées rapides en matière de sécurité en détention"*, évoquant en particulier la question des fouilles en prison.

Fouilles collectives

Un amendement au projet de loi sur la lutte contre le terrorisme permet aux directeurs de prisons d'ordonner des fouilles collectives dans certaines conditions, *"lorsqu'il existe des raisons sérieuses de soupçonner l'introduction"* d'armes ou de drogue par exemple. Ce texte, selon la Chancellerie respectueux de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, suscite toutefois les inquiétudes de certains défenseurs des libertés publiques.

L'exécutif ne ménage pas ses efforts pour tenter d'apaiser la grogne des personnels pénitentiaires, qui se sentent traités comme des *"fonctionnaires de seconde zone"* par rapport aux policiers, déploraient leurs syndicats dans un communiqué diffusé il y a une semaine.

Jean-Jacques Urvoas a ainsi annoncé la tenue fin juillet d'un *"séminaire national"* consacré aux *"questions de métier et de formation"* de ces personnels. Le garde des Sceaux doit par ailleurs se rendre mercredi 27 avril à Agen à l'École nationale de l'administration pénitentiaire.

social-chômage-syndicats-patronat,PREV
Assurance chômage: le patronat avance des pistes pour une négociation toujours en suspens (PAPIER GENERAL)

Par Juliette COLLEN

Paris, 27 avr 2016 (AFP) - Baisser la durée des allocations chômage pour les seniors, sanctionner l'absence de recherche d'emploi, réformer le mode de calcul: le patronat a détaillé ses propositions pour la négociation sur l'assurance chômage, parasitée par l'ultimatum du Medef sur la loi travail.

Avant une cinquième séance de négociations, la partie patronale (Medef, CGPME, UPA) a transmis mardi soir aux syndicats ses "pistes d'évolution" du régime d'assurance chômage, dont le déficit est estimé à 4,2 milliards d'euros en 2016.

Mais il ne s'agit toujours pas d'un projet d'accord, alors que le numéro un du Medef Pierre Gattaz a menacé la semaine dernière de se retirer des négociations si "rien ne bougeait" sur le projet de loi travail, examiné au Parlement à partir du 3 mai.

Le document contient neuf propositions pour "optimiser" les règles, à commencer par une réforme structurelle du calcul des indemnisations en le modulant sur le taux de chômage de l'Insee.

Le ratio "1 jour cotisé = 1 jour indemnisé" varierait à la hausse ou à la baisse en fonction de la "situation effective sur le marché du travail": 1,2 jour indemnisé si le taux de chômage dépasse les 12%, 0,8 jour indemnisé s'il passe en dessous des 9%.

Selon Eric Courpotion, de la CFTC, "ce système serait inéquitable car deux demandeurs d'emplois ne seraient pas indemnisés de la même façon en fonction du mois où ils s'inscrivent à Pôle emploi". Le syndicaliste souligne également "l'incertitude sur le financement" du régime avec un tel mécanisme.

Outre la "conjoncture globale ", le patronat suggère de caler les règles de calcul sur la "conjoncture spécifique à certaines parties de la population", pointant les variations du taux de chômage en fonction des âges.

Le taux de chômage des 50 ans ou plus est ainsi inférieur à celui du reste de la population (7% contre 10%). Mais les "seniors" restent plus longtemps au chômage, d'où la proposition de baisser la durée de leurs allocations en compensant partiellement par de la formation.

Actuellement, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus peuvent être indemnisés jusqu'à 36 mois, au lieu de 24 pour les autres actifs. Le patronat souhaite relever l'âge d'entrée dans cette "filière senior" à 59 ans.

- "Que des reculs"-

Entre 50 et 55 ans, un salarié qui perd son emploi ne toucherait plus que 24 mois d'indemnisation maximum, avec "en parallèle" un abondement de 500 heures de son compte personnel de formation (CPF). La période d'indemnisation pourrait augmenter par paliers de 6 mois selon les tranches d'âge (55-57 ans, 57-59 ans), uniquement en cas de formation.

Le patronat souhaite aussi renforcer le contrôle des chômeurs en sanctionnant l'absence de recherche d'emploi par une "dégressivité des allocations".

Autre proposition: revoir les modalités de calcul allocations-salaire pour les demandeurs d'emploi qui alternent contrats courts et périodes de chômage.

"Le patronat ne propose que des reculs parce qu'il part du principe qu'il ne mettra pas un sou", a dénoncé Eric Aubin, de la CGT, regrettant que le texte n'aborde pas la question des contrats courts, pourtant cruciale aux yeux des syndicats.

La CFTC juge, elle, que le patronat a "fait un pas", et que "délivrer un document écrit avant la négociation est un bon signe, montrant qu'il n'est pas aussi fermé que pourrait le faire croire Pierre Gattaz".

Le Medef exige notamment que soient retirés du projet de loi travail le compte personnel d'activité (CPA), la surtaxation obligatoire des CDD annoncée par Manuel Valls et le mandatement syndical, dans les petites entreprises dépourvues de syndicats, pour négocier des accords.

"On continue à discuter mais on est dans une interrogation réelle et sérieuse", a-t-on commenté au Medef.

Autre incertitude: les intermittents du spectacle. Ces derniers négocient à part les règles de leur régime spécifique, mais dans un cadrage financier fixé par l'Unédic jugé "inacceptable" par la CGT-Spectacle et la Coordination des intermittents et précaires (CIP), à l'origine d'un mouvement d'occupation des théâtres.

juc/jg/fm

by : Juliette COLLEN

2016/04/27 18:53:47 GMT+02:00
#658969 DVBP 2165 QVH65 (4) AFP (644 words)

social-chômage-emploi-syndicats
La CGT et Force ouvrière relativisent la baisse du chômage en mars

Paris, 27 avr 2016 (AFP) - La CGT a pointé mercredi derrière la forte baisse du chômage en mars une "dégradation de la qualité de l'emploi" et FO n'y voit qu'"une très légère inflexion".

"Si les chiffres du chômage peuvent apparaître très bons pour le mois de mars 2016, une analyse plus fine montre la dégradation de la qualité de l'emploi", a estimé la CGT dans un communiqué en observant la hausse des demandeurs d'emploi ayant une petite activité.

C'est la marque d'"une nouvelle évolution négative de la précarité dont souffrent nombre de salariés et qui coûte très cher à l'assurance chômage et à la société", selon la confédération dirigée par Philippe Martinez.

Pour Force ouvrière, le recul des demandeurs d'emploi sans activité (-60.000) en mars "paraît relativement positif". "Malheureusement cette diminution n'est pas de mise pour l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi", souligne le syndicat dans un communiqué en citant la hausse des personnes en activité réduite.

"Ainsi, la situation sur le marché de l'emploi s'avère donc encore extrêmement compliqué pour les personnes privées d'emplois qui n'ont toujours pas d'opportunités d'emplois à durée indéterminée et à temps plein", fait valoir FO.

"Cela renforce l'exigence de faire changer les comportements des employeurs quant à l'utilisation abusive des contrats courts", ajoute le syndicat de Jean-Claude Mailly.

db/juc/

2016/04/27 11:53:27 GMT+02:00
#657804 DVBP 1004 QUJ37 (4) AFP (214 words)

LOI TRAVAIL: CA VA BOUGER SUR LA REPRESENTATIVITE PATRONALE

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

Les règles sur la représentativité patronale prévues dans le projet de loi Travail vont encore être modifiées par amendement. Les organisations patronales devraient trouver un accord sur ce sujet d'ici la fin de la semaine.

Chez les artisans employeurs de l'UPA, on surveille de très près les évolutions qui vont être apportées au projet de la loi Travail défendu par la ministre Myriam El Khomri à l'Assemblée nationale à compter du 3 mai prochain. A cet égard, l'organisation patronale représentative des TPE se montre à la fois confiante sur certains nouveaux aménagements qui vont être effectuées... et déçue car elle sait, déjà, à la suite de diverses rencontres à l'Elysée, à Matignon et au ministère du Travail, que certains points ne vont pas bouger.

ENCORE DE NOUVELLES RÈGLES SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE !

C'est notamment sur la question de la représentativité patronale que les choses vont bouger. Certes, ce n'est pas la disposition de la loi El Khomri la plus médiatisée et la plus grand public, ce n'est pas non plus celle qui met les jeunes et les syndicats dans la rue. Mais l'article 20 du projet de loi réformant le code du Travail a rallumé la guéguerre que se livrent depuis de nombreuses années les organisations patronales pour mesurer leur représentativité. Un long, un très long feuilleton qui doit normalement trouver son épilogue en 2017 quand les nouvelles règles pour apprécier quelles sont les organisations patronales représentatives en France commenceront à entrer en vigueur.

Une question qui peut paraître anecdotique mais qui, en réalité, ne l'est pas. Car il s'agit en fait de savoir, d'une part, quelles organisations patronales peuvent se répartir les millions d'euros alloués à l'aide au dialogue social d'euros et, d'autre part, de déterminer celles qui sont habilitées à conclure des accords interprofessionnels avec les syndicats de salariés et à siéger dans les différentes instances des organismes paritaires, telle l'assurance chômage qui gère tout de même plus de 30 milliards de cotisations patronales... et salariales chaque année.

Or, l'UPA n'a pas caché son mécontentement de voir que la loi El Khomri a repris à son compte un accord conclu « en catimini » entre le Medef et la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Selon cet accord, les critères retenus pour mesurer à partir de 2017 la représentativité des organisations patronales tiennent compte du nombre d'entreprises adhérentes aux organisations patronales à hauteur de 20% et du nombre de salariés dans ces entreprises à hauteur de 80%. Et ce alors que la loi actuelle, votée en 2014, à la suite d'un accord conclu à l'époque entre le Medef, la CGPME et l'UPA, tient seulement compte du nombre d'entreprises, au nom du principe "une entreprise égale une voix".

Mais, tardivement, le Medef s'est rendu compte qu'avec un tel critère du nombre d'entreprises adhérentes ne prenant pas en compte le nombre de salariés employés, il risquait de perdre sa suprématie... Car ce n'est pas l'organisation de Pierre Gattaz qui totalise le plus grand nombre d'entreprises adhérentes via les fédérations professionnelles. Or, actuellement, par accord tacite, dans les différentes instances paritaires le Medef "pèse" 60% des postes, la CGPME 30% et l'UPA... 10% ... et c'est la même clé de répartition qui prévaut pour les diverses subventions.

Grace à un important travail de lobbying, l'UPA - appuyée par l'organisation représentative des professions libérales, l'UNAPL - a obtenu de la ministre du Travail que, finalement, ce ne soit pas l'accord CGPME/Medef qui serait repris dans la loi définitive, à charge pour les organisations patronales de se mettre d'accord sur de nouveaux critères de représentativité.

VERS UN ABANDON DE LA RÈGLE "20%/80%

Ceci est en passe de se réaliser. UPA-CPME et Medef se rencontrent discrètement depuis plusieurs semaines et un accord est susceptible d'être trouvé pour la fin de cette semaine... Juste à temps avant l'examen de la loi Travail le 3 mai à l'Assemblée nationale. Un nouveau système de mesure de la représentativité devrait - normalement et sauf obstacle de dernier instant - être trouvé.

Selon nos informations, la règle du « 20%/80% » serait finalement abandonnée. Elle pourrait être remplacée par une règle un peu semblable à ce qui se pratique en matière de représentativité des organisations syndicales de salariés. Pour s'assurer qu'une organisation patronale est représentative au niveau d'une branche, il faudrait qu'un nombre minima d'entreprises (10%, 20%, 30% ?) adhèrent à cette fédération. Idem au niveau national, après consolidation des résultats des différentes fédérations de branches, on verrait quelle organisation confédérale - coiffant les fédérations - est représentative.

Mais le diable étant dans le détail, il reste des questions à régler. Comme le dit ce dirigeant de la Capeb (la branche construction de l'UPA) : *« Il faut non seulement déterminer les règles de la représentativité mais aussi trouver les clés de répartition des fonds alloués et enfin savoir combien de représentants de chaque organisation patronale peut négocier un accord interprofessionnel »*. De fait, par exemple, lors d'une négociation interprofessionnelle comme celle sur l'assurance chômage, le Medef a actuellement droit à six représentants, la GPME à quatre et l'UPA à un seul malheureux. Or l'UPA ne veut plus de cet état de fait et le Medef ne veut pas lâcher sur ses six représentants... Donc l'affaire n'est tout de même pas complètement réglée.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE, LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX PME DEMEURERONT

Sur les licenciements économiques, l'UPA a la quasi-certitude que l'amendement adopté en commission, à l'initiative du rapporteur PS du texte, Christophe Sirugue, passeront la barre du débat public même si les curseurs vont sans doute quelque peu évoluer.

Rappelons que ces amendements opèrent une distinction selon la taille des entreprises sur les critères de licenciements économiques recevables. Alors que le projet de loi initial prévoyait une durée uniforme nécessaire de quatre trimestres de baisse des commandes ou du chiffre d'affaires, sauf accord d'entreprise prévoyant d'autres délais, pour justifier un licenciement économique. A l'issue de cet amendement à l'article 30 du projet de loi une société employant moins de onze salariés pourra justifier la nécessité d'un licenciement économique d'un ou plusieurs de ses salariés si elle est confrontée à une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires *« au moins égale à un trimestre »*. Le seuil est porté à *« deux trimestres consécutifs »* pour les entreprises de 11 à 49 personnes, à *« trois trimestras consécutifs »* pour celles qui emploient entre 0 et 300 salariés. Au-delà de 300 salariés, la durée initialement prévu par le projet de loi, soit quatre trimestres, demeurent la règle.

Certes, les curseurs pourraient bouger mais ce n'est pas ce qui inquiète le plus l'UPA. En revanche, la censure du Conseil Constitutionnel pour rupture d'égalité des salariés face au licenciement économique apparaît comme une menace potentielle...

ACCORD D'ENTREPRISE/ACCORD DE BRANCHE...

L'organisation patronale des TPE se montre également très inquiète sur la possible remise en cause partielle du principe de la hiérarchie des normes prévue dans le projet de loi. En effet, dans les TPE, il n'y a pas de représentation syndicale et donc aucune possibilité de négocier un accord d'entreprise. Et ce n'est pas la possibilité de *« faire mandater un salarié par une organisation syndicale »* - une technique qu'étend le projet de loi Travail - qui rassure l'UPA, *« car cette pratique ne fait pas vraiment partie des mœurs dans nos entreprises »*. Or, Il est exact que le projet El Khomri prévoit sur un certain nombre de sujets - notamment sur le taux de bonification des heures supplémentaires - que des accords d'entreprise même moins favorables aux salariés pourront s'appliquer au détriment d'un accord de branche. *« On va assister à une grosse distorsion de concurrence car nos entreprises ne pourront pas conclure d'accords. D'autant plus que même si l'accord de branche prévoit l'application directe d'un accord type dans une TPE, il faut tout de même mandater un salarié pour le faire appliquer »*.

Le lobbying continue donc de faire fureur actuellement dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Et, lors de la discussion publique à compter du 3 mai il va être intéressant de voir les amendements présentés par les députés. Certains auront été rédigés et livrés « clé en main » par diverses organisations syndicales... et surtout patronales. Ce ne sera pas difficile de deviner de qui ils émanent.

distribution-consommation-acquisition-social-syndicats
Darty/Fnac: les syndicats "écoeurés" craignent des coupes sombres

Paris, 27 avr 2016 (AFP) - Le syndicat CAT de Darty, disant exprimer l'état d'esprit de l'ensemble des syndicats, s'est déclaré mercredi "écoeuré" et "prêt à se battre", après l'annonce de l'acquisition de l'enseigne d'électroménager par la Fnac, qui fait craindre aux syndicats des coupes sombres dans les effectifs.

"C'est à la fois de l'écoeurement et de l'impuissance", a déclaré à l'AFP Serge Bouakil, de la Confédération autonome du travail (CAT, 1er syndicat Darty IDF), disant exprimer "l'état d'esprit de l'ensemble des syndicats" CAT, CFE-CGC, CGT, CFDT, CFTC et FO qui devaient se réunir dans l'après-midi tandis qu'un Comité d'entreprise est prévu jeudi.

"Comment une société comme Darty cotée 650 millions d'euros vaut aujourd'hui 1,16 milliard ? Comment va faire M. Bompard (Alexandre Bompard, PDG de la Fnac,ndlr) pour rembourser sa dette colossale aux banques sans casse sociale ?", s'est interrogé M. Bouakil.

Selon l'intersyndicale, qui avait exprimé vendredi sa préférence pour le projet de reprise proposé par Conforama, jugeant qu'il permettait "d'assurer l'avenir", plus de 3.000 salariés pourraient être touchés par la perte de leur emploi, et une quinzaine de magasins parisiens concernés par la décision de l'autorité de la concurrence.

Darty représente "environ 12.000 salariés dont 10.000 en France, la Fnac environ 14.000", a rappelé M. Bouakil.

Avant l'acquisition définitive par la Fnac, l'Autorité de la concurrence devra examiner les conséquences en termes d'implantation et pourrait demander des cessions de magasins si des établissements trop proches créaient un risque de monopole.

Après avoir relevé plusieurs fois leurs offres, la Fnac a proposé 1,16 milliard d'euros pour racheter Darty, là où Conforama proposait 1,09 milliard.

Cette acquisition représente un enjeu important dans la recherche d'avantages concurrentiels face au géant américain Amazon ou au français CDiscount, dans un marché de l'électrodomestique très disputé et en phase de reprise.

Avec l'acquisition de Darty, la Fnac entend renforcer sa stratégie de diversification, notamment dans les objets connectés et le petit électroménager, pour contrer le déclin de son marché historique, les produits culturels.

Le groupe fait miroiter que l'alliance avec Darty dégagerait 130 millions d'euros d'économies, notamment via des offres commerciales croisées, mais également via "l'optimisation de la logistique et de l'informatique" et des fonctions administratives.

ls/db/it

GROUPE FNAC

DARTY

AMAZON.COM

Conforama

2016/04/27 12:24:33 GMT+02:00
#657883 DVBP 1083 QUL17 (4) AFP (358 words)

www.humanite.fr – 28/04/2016
la direction d'Amazon...

« La direction d'Amazon menace de me licencier pour avoir reçu une journaliste »

HUMANITE.FR

Par Alain Jeault, Délégué Syndical Central de la CGT Amazon.

« Venez découvrir ce qui se passe lorsque vous cliquez sur notre site. Bienvenue dans les coulisses d'Amazon ! » affirme le site Internet du « Amazon Tour », une opération de communication qui propose des visites guidées des entrepôts logistiques du numéro un mondial de la vente en ligne. La presse française a abondamment commenté cette initiative d'Amazon car ces mêmes entrepôts furent jadis fermés aux journalistes. Journalistes qui se sont depuis précipités dans les entrepôts pour y écrire des articles louant la multinationale.

Tout récemment, une journaliste du Monde, Perrine Mouterde, désireuse de ren-contrer différentes sources afin d'écrire un article à paraître prochainement, a souhaité me rencontrer pour m'interviewer. Heureux de pouvoir faire entendre la voix de la CGT j'ai donc tout naturellement accepté de a recevoir, en évoquant les conditions de travail extrêmement pénibles des travailleurs Amazon. Je lui ai parlé des fraudes à l'Assurance Maladie auxquelles se livre Amazon en trichant sur les statistiques d'accident du travail, les entrepôts Amazon étant des lieux où l'on se blesse énormément, où les taux de Troubles Musculo Squelettiques atteignent des records, où les accidents du travail sont innombrables, comme le confirme la Médecine du Travail dans ses récents rapports. Il s'agit là de « l'envers de l'écran » d'une multinationale qui, depuis son introduction en Bourse en 1997, a multiplié par plus de quatre cent vingt son chiffre d'affaires — Il atteignait 62 milliards de dollars en 2012 et dépasse désormais les 100 milliards de dollars. La fortune personnelle de mon patron, Jeff Bezos, est quant à elle passée de 28 milliards en 2013, à 52,4 milliards de dollars cette année. Il a investi 250 millions d'euros en août 2013 — 1 % de sa fortune personnelle — dans le rachat du quotidien américain The Washington Post, ainsi que plus de 500 millions de dollars pour son programme spatial privé, Blue Origin. Mon patron étant lancé dans la grande course à l'espace où s'affrontent désormais des milliardaires.

Avant de recevoir la journaliste du Monde dans le bureau de la CGT Amazon du site de Chalon-sur-Saône, j'avais informé au préalable, la veille, les instances de l'entrepôt logistique où je travaille. La journaliste a ainsi pu franchir sans encombre les multiples contrôles de sécurité de l'entrepôt et se rendre dans le bureau de la CGT. J'ai alors pu lui rappeler qu'en février 2015 le journal l'Humanité révélait une fraude d'Amazon à l'Assurance Maladie : la multinationale a réalisé une fausse déclaration visant à faire baisser ses statistiques élevées d'accidents du travail. L'information révélée, aucune sanction interne ne fut prise à l'encontre du fraudeur, le manager Julien Lefevre, responsable hygiène sécurité environnement (HSE) de l'entrepôt de Sevrey. Bras droit du directeur pour l'évaluation des risques, il est normalement chargé de la

sécurité des salariés et des programmes de prévention de réduction des accidents. L'Assurance Maladie, quant à elle, n'a pas souhaité commenter la fraude pourtant révélée preuve à l'appui.

Quelques jours après l'interview donné au Monde, je découvre avec effroi que l'agent de sécurité gardant l'entrée du site, celui-là même qui avait vérifié la pièce d'identité de la journaliste, a été expulsé de l'entreprise Amazon et « remis » à son em-ployeur, le sous-traitant de la sécurité d'Amazon. J'ignore si ce demier a depuis été licen-cié. La direction d'Amazon m'informa consécutivement du lancement d'une procédure de licenciement à mon encontre.

En me menaçant désormais de licenciement au simple motif d'avoir reçu une journaliste dans mon bureau, par cette attitude d'hostilité à la liberté syndicale, la direction d'Amazon prouve aujourd'hui que ses récentes initiatives de communication « Amazon Tour », ses visites guidées d'entrepôts, n'étaient en réalité que des opérations de propagande déguisée. Selon la direction d'Amazon il n'y aurait en effet que les communicants d'Havas worldwide, le prestataire d'Amazon, qui puissent parler de la vie des travailleurs à l'intérieur de l'entrepôt logistique, et ce en leur nom. Céline Stierlé occupe actuellement le poste de responsable de la communication d'Amazon. Directeur associée chez Havas, cette communicante a commencé sa carrière dans le secteur audiovisuel au sein des Directions Générales de France 2, de Public-Sénat et à la Direction des programmes du CSA. Elle a ensuite rejoint en 2002 le Département Ventes France d'Europe Images International (groupe Lagardère), puis France Télévisions, puis en 2009 Euro RSCG C&O comme Consultante Senior au pôle Influence, avant de devenir la tête de proue de la propagande Amazon. Je tiens à affirmer haut et fort que la CGT Amazon, en recevant la journaliste du Monde qui souhaitait seulement rencontrer une source contradictoire, n'a fait qu'oeuvrer à cette invitation à la transparence dont Amazon se targue fallacieusement et pour laquelle l'entreprise menace désormais de me licencier.

Cette menace de licenciement intervient quelques jours seulement avant les Négociations Annuelles Obligatoires qui ont débuté mardi 26 avril ; menace à laquelle s'ajoute la violence et les intimidations. Vendredi 22 avril, dans l'entrepôt de Douai, un élu CGT Amazon a été agressé verbalement par un manager Amazon. La direction d'Amazon a également récemment transmis des informations confidentielles, des données personnelles de syndicalistes, à d'autres « syndicats » de l'entreprise, parmi lequel la Confédération autonome du travail (CAT), dont le logo est un soleil jaune. Il s'agit d'un syndicat maison, monté de toute pièce par les cadres dirigeants d'Amazon France. La DRH Amazon France, Catherine Anglebert, a en effet téléphoné à des salariés Amazon afin de leur proposer de rejoindre la CAT peu avant les demières élections. Et ce pour, selon ses mots, « se débarrasser de la CGT ». Lors des élections prud'homales de 1979, la CAT avait noué une alliance avec la Confédération des syndicats libres (CSL), le « syndicat » d'extrême droite jadis implanté dans l'industrie automobile né sous le nom de Confédération française du travail (CFT) et qui changea son nom pour celui de la CSL suite à l'assassinat, par des militants CFT, du syndicaliste CGT Pierre Maître, en 1977. La CAT est aujourd'hui un groupuscule dont le site Internet n'a pas été mis à jour depuis 2013, implanté essentiellement dans l'entreprise Darty. « C'est le syndicat maison par excellence, considère mon

camarade Jean-Marc Miduri de la CGT Darty. La direction l'a monté de toutes pièces à la fin des années 1970. La CAT valide tout ce que la direction met en place. Quand Darty a supprimé 500 emplois en 2013, la CGT a attaqué le plan en justice mais la CAT l'a voté sans discuter. »

Le modèle Amazon, tant vanté pour sa supposée modernité, cherche en réalité à ramener ses travailleurs à des conditions de travail dignes du XIXe siècle. Pour ce faire Amazon veut museler les syndicalistes qui pourraient évoquer auprès de journalistes l'extrême pénibilité du travail au sein des entrepôts ainsi que les fraudes d'Amazon et ses multiples atteintes au droit du travail. J'appelle donc les travailleurs Amazon à se tenir unis et solidaires contre ces pratiques rétrogrades et indignes. J'appelle également les clients d'Amazon ainsi que les concurrents d'Amazon, parmi lesquels les libraires confrontés à de lourdes difficultés financières, à comprendre que nous nous devons d'être tous solidaires, en unissant nos efforts et nos luttes pour le respect du droit et des libertés syndicales. Cela est dans l'intérêt de tous. Nous devons nous unir contre cette nouvelle tyrannie que nous préparent les grandes multinationales. Ces mastodontes sont désormais capables d'évader fiscalement des milliards en échappant à l'impôt, aux règles de l'Assurance Maladie, ainsi qu'aux lois, en manipulant l'opinion par un intense lobbying auprès des médias et des politiques. Et ce en parfaite impunité. Il serait parfois tentant de céder au désespoir mais pour ma part je m'y refuse catégoriquement. Ne laissons pas le modèle Amazon, avant-goût de l'économie mondiale de demain, réduire à néant notre dignité en demeurant de simple spectateurs. Levons-vous, tous ensemble, et défendons fièrement nos droits, notre Code du Travail : tout ce qu'Amazon cherche à hacher menu dans le simple but de pouvoir additionner toujours plus de milliards à des milliards.

Alain Jeault, Délégué Syndical Central de la CGT Amazon

culture-social-chômage-intermittent-syndicats-patronat
Intermittents: un "bon accord", selon Olivier Py

Paris, 28 avr 2016 (AFP) - L'accord intervenu cette nuit entre les organisations de salariés et d'employeurs sur le régime d'assurance chômage des intermittents est "bon, viable, équitable", a estimé jeudi Olivier Py, directeur du festival d'Avignon.

"L'accord tel qu'il est, à mon avis, il est bon, il est viable, il est équitable, car le but des intermittents c'était de faire baisser le plafond, que ceux qui gagnent le plus puissent faire bénéficier ceux qui gagnent le moins", a-t-il déclaré sur France Inter.

Il a dénoncé des chiffres publiés mercredi par Le Figaro qui note que ce régime "profondément déséquilibré", "affiche un déficit structurel d'environ un milliard d'euros chaque année".

"On arrête avec ces chiffres fantasmatiques, assez de ces boules puantes, c'est n'importe quoi. Ce chiffre a été calculé en oubliant les recettes, quand même elles sont importantes", a-t-il dit.

Il a défendu ce régime particulier, affirmant notamment que les intermittents sont "des gens qui survivent, pas du tout des privilégiés".

"On a absolument besoin d'eux car c'est le lumpenproletariat de l'économie de la culture qui rapporte beaucoup en France", a-t-il estimé, affirmant qu'à Avignon "une personne sur quatre vit du festival".

L'accord, qui comporte des "avancées importantes", selon la CGT (majoritaire), doit encore recevoir le feu vert de l'Unedic.

Il comporte "de nettes améliorations pour la protection des travailleurs avec des efforts réciproques", selon une source patronale, mais ne respecte pas la lettre de cadrage financier proposée le 24 mars par le Medef (signée par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC) qui impose un effort global de 185 millions d'euros d'économies par an d'ici à 2018 aux intermittents.

fmi/fa/gf

2016/04/28 08:57:05 GMT+02:00
#660257 DVBP 0554 QWF02 (4) AFP (265 words)

Des chiffres et des colères

PAR PAULE MASSON

JEUDI, 28 AVRIL, 2016
L'HUMANITÉ

L'éditorial de Paule Masson. Un des ressorts fondamentaux de la mobilisation contre la loi El Khomri réside dans le refus d'une dégradation supplémentaire des conditions de travail.

Le chiffre sonne comme une claque à l'allant du gouvernement : 95 % des salariés français, selon BVA, estiment qu'il est facile aujourd'hui de basculer dans la précarité. Que provoque sur ce tenace sentiment d'insécurité sociale le chant sémantique du « ça va mieux » ? Depuis quelques jours, le caquetage ministériel sur le retour de bons indicateurs économiques fait un vacarme de tous les diables. Et voilà maintenant que résonne à nouveau le refrain de « l'inversion en cours » de la courbe du chômage, fredonné hier sur les plateaux télé par la ministre du Travail. Il est pourtant bien rare d'éteindre une colère sur la foi d'un « bon » chiffre, surtout quand il maquille un progrès continu de la précarité.

Un des ressorts fondamentaux de la mobilisation contre la loi El Khomri réside dans le refus d'une dégradation supplémentaire des conditions de travail. Un CDI vidé de sa substance nourrit la flexibilité. Un droit du travail négocié entreprise par entreprise codifie des reculs sociaux. Le gouvernement considère qu'il faut sacrifier la qualité de l'emploi à la baisse du taux de chômage. Les jeunes, les salariés, qui manifestent à nouveau aujourd'hui, ne voient dans ces sacrifices qu'un avenir de mal-vie. Alors qu'il devrait empêcher d'y tomber, le travail ne protège plus de la pauvreté.

« *La France marque des points* », a pourtant doctement déclaré François Hollande en Conseil des ministres. Dans la bulle du pouvoir, où la fameuse courbe tient lieu d'indicateur de présentation à l'élection présidentielle, on espère l'éclaircie. À l'extérieur ce petit calcul tourne à vide. Des travailleurs, des jeunes, des syndicalistes, des cheminots, des intermittents et les cerveaux bien remplis de Nuit debout ne veulent pas travailler pour survivre mais pour s'épanouir, pour trouver une place à part entière dans la société. Ils ne pactisent pas avec le libéralisme. Ils y résistent. Pour 2017, rien n'est encore écrit.

Acteurs Publics –

Débrayages massifs dans les services publics : l'Allemagne au point mort

28 avr. 2016,

Le mouvement est assez rare pour être souligné. L'Allemagne connaît une semaine de débrayages dans les services publics, avec plus de 100 000 grévistes. Un durcissement du mouvement est à craindre en cas d'échec du troisième round de négociations entre les syndicats et les employeurs, communes et État fédéral, vendredi soir.

Transports, hôpitaux, jardins d'enfants, piscines municipales ou encore ramassage des ordures ménagères. De multiples secteurs de la vie publique allemande sont paralysés par des débrayages depuis le lundi 25 avril. La grève des personnels municipaux chargés des bagages, des contrôles de sécurité et des transferts en bus dans les principaux aéroports du pays, n'est que la partie la plus visible de ce mouvement qui se répand sur tout le territoire.
Plus de 100 000 salariés du service public suivent le mot d'ordre initié par leur syndicat majoritaire, Verdi dans le bras de fer qui l'oppose aux communes et à l'État fédéral. L'un des représentants de Verdi a déclaré qu'il espérait que les employeurs prendraient ce signal « *au sérieux* » et qu'ils « *bougeraient* ». Une allusion à la ligne dure, adoptée jusqu'à présent par les employeurs du service public, communes et Länder, qui restent sourds aux revendications portant sur une revalorisation salariale de 6%, 100 euros mensuels supplémentaires pour les apprentis et des garanties dans la couverture retraite.

Amplification du mouvement

Le ministère de l'Intérieur, Thomas de Maizière, a lui-même qualifié cette extension des débrayages dans le service public de « *disproportionnée* » et « *sans motif raisonnable* ». Frank Bsirske, secrétaire général de Verdi, ne se laisse pas démonter par ces accusations. Il annonce une amplification du mouvement si le troisième round des négociations, qui démarre aujourd'hui à Potsdam, n'aboutit à aucun accord.

Jusqu'à présent, les deux fronts campent sur leurs positions, les employeurs ayant proposé une augmentation salariale de 3 %. Les syndicats n'entendent rien lâcher pour les quelque 147 000 salariés de l'État fédéral et les 2,14 millions d'employés communaux. Les 180 000 fonctionnaires, auxquels le droit de grève est interdit, ne bénéficieront pas moins, eux-aussi, de l'issue de ces négociations.

C'est dire si chaque point d'augmentation salariale constitue un enjeu pour les communes. D'ores et déjà, elles s 'apprêtent à faire face à plusieurs millions de coûts supplémentaires. Sans compter que les villes de Francfort, Munich, Cologne et Bonn dont les personnels des aéroports ont fait grève, seront contraintes par les compagnies aériennes, de leur verser des dédommagements substantiels.

Marie Bonte

L'Humanite - vendredi 29 avril 2016

Le gouvernement perd son sang-froid

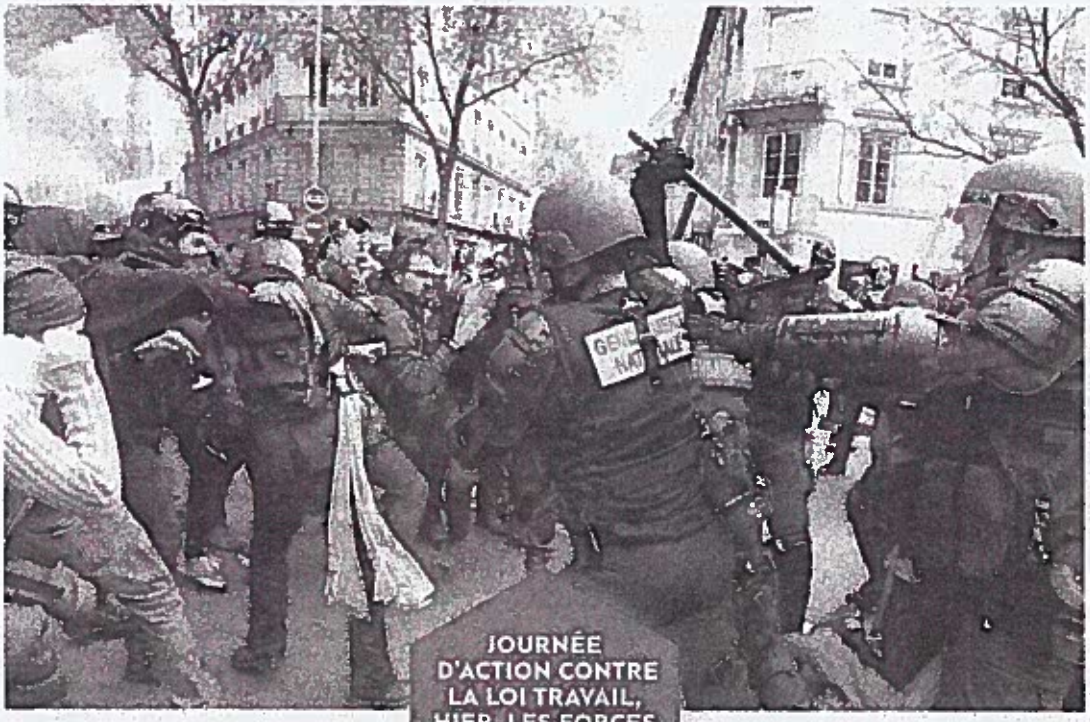

Philippe Desmazes/AFP

JOURNÉE D'ACTION CONTRE LA LOI TRAVAIL, HIER. LES FORCES DE POLICE ONT VIOLEMMENT CHARGÉ.

« *Y a rien à garder dans cette loi. Je ne sais pas si on va obtenir le retrait, mais il faut essayer au moins* », lance, sur le pavé parisien, un jeune cheminot de 17 ans. Ce « il faut essayer » résume bien l'état d'esprit des milliers de manifestants qui ont défilé partout en France, hier, pour la quatrième journée d'action depuis le début du mouvement contre la loi travail. Des cortèges émaillés d'incidents, qui ont parfois donné lieu à de violentes charges policières contre les manifestants eux-mêmes, comme à Paris, Nantes, Toulouse... Une attitude coordonnée de la police qui ne peut avoir été autorisée qu'en haut lieu. Les agissements des casseurs parisiens ont blessé grièvement deux policiers. À Rennes, un manifestant risquait, lui, de perdre un œil. Les syndicats et organisations de jeunesse ne cèdent pas à l'intimidation ni à ces violences. Ils appellent à réussir le 1er Mai. •••

Lire la suite de notre article page 4

L'événement

NOMBREUX SECTEURS CONCERNÉS
Jeudi, de nombreux arrêts de travail ont été observés, notamment à Radio France, et les quotidiens nationaux étaient absents des kiosques, en raison d'une grève des imprimeries. Dans les transports, 20 % des vols ont notamment été annulés à Orly. La ligne B du RER francilien a été aussi affectée par la grève des conducteurs.

60 000
C'est, selon la CGT, le nombre de manifestants qui ont défilé hier dans les rues de Paris à l'appel de 7 organisations syndicales de salariés et d'étudiants.

LOI TRAVAIL

Face aux matraques, des défilés à l'unité sans faille

La mobilisation était au rendez-vous, jeudi, malgré les vacances, pour exiger le retrait de la loi travail. Des manifestations unitaires parfois gâchées par une répression policière indiscriminée déclenchée à l'occasion du passage de perturbateurs violents et isolés.

Suite de la page une

À Paris, au départ de la place Denfert-Rochereau, les jeunes et les étudiants étaient en tête, suivis de FO, Solidaires, puis la CGT, et des centaines de pancartes au mot d'ordre tout simple : « Non ! » Du fait des vacances scolaires, la mobilisation est certes en retrait par rapport aux journées précédentes mais de bon niveau, ont plaidé les leaders syndicaux, qui maintiennent le cap : « Nous avons déjà obtenu des mesures importantes sur les jeunes, mais l'objectif reste le retrait de ce projet de loi », martèle William Martinet, dirigeant de l'Unef. « Malgré les vacances, la mobilisation est là », pointe Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, estimant que « la balle est dans le camp du gouvernement. Notre première revendication, c'est le retrait de ce projet de loi ». Et de citer l'accord trouvé dans la nuit sur le régime d'assurance-chômage des intermittents, comme exemple de mobilisation qui porte ses fruits.

« On n'est qu'au début de ce mouvement social », estime Eric Beynel, porte-parole de Solidaires, pour qui « il faut renverser la table, et renverser ce projet de loi ». Jean-Claude Mailly, pour Force ouvrière, confirme qu'« on ne lâche pas, on veut préserver la République sociale ! » L'intersyndicale se réunit lundi soir pour faire le bilan du mouvement et des remontées d'assemblées générales dans les entreprises, mais rendez-vous est déjà pris pour le 1er Mai ce dimanche, et un rassemblement mardi devant l'Assemblée nationale et en province, à l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi.

« Je suis là pour l'avenir de la jeunesse, contre les licenciements abusifs, pour les embauches en CDI », raconte Dorothée, technicienne à l'usine Snecma de Gennevilliers et syndiquée chez FO depuis peu. « Chez nous il y a beaucoup de CDD et d'intérim, on prend des jeunes, on les forme et au bout de quelques mois on les jette pour en prendre d'autres, c'est très décevant pour tout le monde. Ma fille termine ses études, j'ai envie qu'elle ait un travail, un CDI ». Dominique, salariée d'un Carrefour Market de Seine-et-Marne et syndiquée CGT depuis vingt ans, « espère » le retrait de la loi. « Dans le commerce, on a déjà des conditions de travail et des salaires au minimum, le droit du travail est fondamental pour nous, on veut conserver nos acquis. »

À Marseille, des sigles syndicaux différents mais mêlés

Les deux cortèges sont arrivés au même moment sur la place Castellane. Celui de FO par la rue de Rome, celui de la CGT par le boulevard Baille. Timing parfait. Une radio avait annoncé le matin même que pour la première fois depuis 1995, les deux syndicats manifesteraient ensemble. L'information était imprécise. Les deux organisations se sont retrouvées ensemble à de nombreuses reprises en 2003, en 2010 et même cette année depuis le début de la mobilisation contre la loi El Khomry. Mais généralement, les militants, bien que participant au même défilé, ne se côtoyaient pas, les uns devant, les autres derrière. L'arrivée simultanée des deux cortèges a donc offert aux photographes une photo presque inédite de drapeaux rouges aux sigles différents mais mêlés.

« Il ne s'agit pas de fusionner les syndicats. C'est de l'ordre du symbole, explique Emmanuel Carrié, responsable FO de l'enseignement. Pour montrer qu'il y a une unité syndicale claire sur un objectif clair, le retrait de la loi El Khomry, et qu'il existe un axe CGT-FO sur lequel peuvent s'appuyer les travailleurs. » Du côté de FO, la mobilisation s'est affichée « un peu en retrait par rapport au 31 mars, selon Gérard Rué, responsable des territoriaux. On a autant de grévistes mais moins de manifestants ». Crèches, écoles, conseil général, hôpitaux : le gros des troupes de FO venait de ses « bastions » de la fonction publique dans une ville où, depuis Gaston Defferre, il est le syndicat privilégié par le pouvoir municipal. En revanche, à Airbus Helicopters, plus grosse entreprise de la région, FO, syndicat majoritaire, n'a pas mobilisé les salariés. Seuls les délégués sont venus manifester.

Pour Olivier Mateu, secrétaire général de l'UD CGT, cette manifestation a marqué « la reprise du "tous ensemble". On se prépare désormais à entrer dans une nouvelle phase. Dès la semaine prochaine, il faudra définir les modalités d'élévation de la poursuite de l'action et de la mobilisation ». La CGT Marseille a par ailleurs rencontré des organisateurs locaux des Nuits debout. « On a vérifié que l'on était d'accord sur les objectifs. » Les manifestants étaient invités hier à poursuivre sur le Vieux-Port par un atelier-débat sur « le travail en question ».

À Lyon, la mobilisation « redonne la pêche aux militants »

Environ 15 000 manifestants ont défilé à Lyon, soit autant de participants que le 9 avril. Des cheminots aux métallos en passant par les personnels hospitaliers et les enseignants, l'ensemble des secteurs étaient représentés dans le cortège. Du côté de la chimie, la mobilisation était « à peu près du même niveau que pour les journées d'actions précédentes », estime Jacques Lacaille, responsable CGT. Si le mouvement ne faiblit pas, les militants peinent à l'amplifier. Dans certaines entreprises, les situations locales supplantent parfois les revendications contre la loi travail. « La direction risque de nous annoncer des suppressions d'emplois demain, les salariés sont plus préoccupés par cela », explique Olivier Minoux, délégué CGT sur le site Rhodia-Solvay de Saint-Fons. S'il trouve que les discussions sur le projet de réforme du Code du travail sont « plus difficiles » en ce moment avec ses collègues, le syndicaliste, qui était présent au congrès de la CGT, se réjouit en revanche que cette mobilisation a « redonné la pêche

ENSEMBLE
« Gagner le retrait du projet de loi travail est possible, (il faut) renforcer les mobilisations »
L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, Fidl, UNL.

Charles Platiau/Reuters

Julien Jaulmes/Reuters

aux militants qui n'ont pas connu de mouvement d'ampleur depuis la réforme des retraites de 2010 ».

Une situation un peu similaire à celle que connaît actuellement Sanofi Pasteur, la division vaccin du géant pharmaceutique. « La direction vient de nous annoncer le plan de compétitivité qu'elle veut nous imposer et qui comprend des suppressions de RTT, l'annualisation du temps de travail et un changement de rythme de travail qui aurait pour conséquence de faire travailler plus certains salariés gratuitement. Ce qui a provoqué d'importants débrayages mardi, mais qui fait que les salariés sont moins présents dans la grève aujourd'hui », affirme Tristan Teyssier, délégué du personnel CGT sur le site de Marcy-l'Etoile. « On explique aux salariés que le plan de compétitivité de Sanofi Pasteur, c'est la même chose que la loi El Khomri, et certains comprennent bien le lien, mais cela reste difficile de mobiliser, parce qu'on repart de zéro. La CGT a été un peu attentiste sous le mandat de Hollande. Maintenant, il y a un frémissement », juge-t-il.

À Orléans, les suites du mouvement en débat

Plus de 2 000 manifestants ont défilé dans la ville-préfecture du Loiret. Parmi eux, une grande partie de salariés du secteur privé qui s'interrogeaient sur les suites à donner à cette mobilisation. « Nous, à la CGT, nous sommes clairs sur cette question, affirme Aurélio Ramiro, secrétaire de l'union départementale. Le syndicat a appelé à l'organisation, dès la semaine prochaine, d'assemblées générales dans toutes les entreprises pour que les salariés eux-mêmes débattent de la reconduite de la grève. »

Cette perspective de blocage à grande échelle est portée depuis plusieurs semaines par les animateurs d'un appel baptisé « On bloque tout ! ». Théo Roumier, l'un de ses fondateurs défilait lui aussi, micro en main. « Le constat est simple : ce n'est pas facile, malgré une volonté forte que le débat soit posé, explique-t-il. Nous ne sommes pas dans un contexte de suiveurs d'une hypothétique corporation qui donnerait le top départ de la grève générale. Les mouvements de 2003 et 2010 (contre les réformes des retraites) ont prouvé que ce modèle était épuisé. Nous ne sommes plus non plus dans une attitude proclamatoire. Les choses avanceront en partant d'un travail

•••

VIOLENCES : LA GAUCHE DEMANDE DES EXPLICATIONS

À gauche, des responsables politiques demandent des explications à la suite des violences qui ont émaillé différents défilés, hier. « *Le gouvernement avait préparé ses éléments de langage avant la manifestation pour expliquer qu'il y aurait peu de monde et essentiellement des casseurs* », estime Lydia Samarbakhsh, membre de la direction du PCF. Présente en marge du défilé aux abords du pont d'Austerlitz à Paris avec les militants de son parti, la dirigeante communiste témoigne d'un cortège « *parfaitement calme* » lorsque des gaz lacrymogènes ont été lancés. « *Les manifestants sont là pour des motifs absolument légitimes et pas pour faire de l'agitation,* a-t-elle insisté. *L'attitude des forces de police depuis le cœur du cortège est inexplicable, il faudra que le gouvernement s'en explique.* » Reste, selon elle, que « *l'ouverture du débat parlementaire est une nouvelle étape de la bataille politique* ». Le coordinateur du Parti de gauche Éric Coquerel a également salué des « *cortèges manifestement importants dans de nombreuses villes* » et des « *possibilités de convergences très positives* » du mouvement social et citoyen, tout en s'inquiétant de l'attitude des forces de l'ordre. « *On continue d'observer une répression disproportionnée, et qui devient systématique. Si c'est une façon pour le gouvernement d'en finir avec la mobilisation, c'est une attitude très dangereuse* », a-t-il réagi.

« L'attitude des forces de l'ordre est irresponsable »

RÉPRESSION Des violences policières ont été constatées dans tous les cortèges, hier. Et cette stratégie de la tension, visible depuis le début du mouvement, ne cesse de s'intensifier.

Le ministre de l'Intérieur veut-il de nouveaux Malik Oussekine et Rémi Fraysse ? On peut se le demander, au vu de l'ampleur des violences policières constatées, hier, dans tous les défilés contre la loi El Khomri. Et ce, dès les premières heures de la matinée. À Gennevilliers, un dispositif policier démesuré a accueilli 200 manifestants à proximité du port de cette ville des Hauts-de-Seine. Salariés, étudiants, chômeurs et syndicats de Saint-Denis avaient décidé, en AG interprofessionnelle, de bloquer son entrée pour soutenir les salariés du site et perturber les transports, avec barrage filtrant. Mais les militants, pacifiques, ont été chassés par des CRS très agressifs. Charges violentes, matraquage, gazage se poursuivront à Saint-Denis, lorsque les manifestants tenteront de rejoindre la bourse du travail. Une nasse policière est mise en place, et une centaine de militants sont interpellés. Un syndicaliste de SUD Rail, Nicolas Palmire, et le sociologue Nicolas Jounin, sont placés en garde à vue pour violence, alors même qu'ils ont été blessés à la tête.

À Marseille, le camion de l'Union syndicale Solidaires a été touché par des tirs tendus de grenades lacrymogènes et de flashballs. Un responsable local, touché à la gorge, a été hospitalisé. Des drones sont apparus dans le ciel parisien pour surveiller le défilé.

À Nantes, les CRS ont préféré charger un cortège de 20 000 personnes plutôt que d'isoler un petit groupe de casseurs (lire page 6). « *Leur attitude est irresponsable* », a réagi Fabrice David secrétaire général de la CGT 44. *Ils ont cassé le cortège en deux, alors que tout se passait bien. Ils nous ont canardés.* » Sous le choc, de nombreux militants exigent aujourd'hui des comptes. « *J'ai vu une femme d'une cinquantaine d'années, manifestant comme moi à visage découvert et ne manifestant pas le moindre signe d'agressivité frappée de plein fouet, dans le dos par un projectile visiblement tiré à tir tendu* », écrit Aymeric Seassau, adjoint au maire de Nantes et secrétaire départemental du PCF, dans une lettre envoyée hier au préfet, demandant que « *les forces de police retrouvent le sens du discernement à Nantes* ».

Cette politique répressive dure depuis le début du mouvement. À Rennes, neuf manifestants ont été poursuivis pour avoir participé à la manifestation du 31 mars et du 9 avril. Accusés de rébellion et d'outrage, sept d'entre eux ont été condamnés cette semaine à six mois de prison avec sursis assortis d'une obligation de 110 heures de travail d'intérêt général, un huitième à trois mois de sursis. Et deux mois de prison ferme pour un délégué CGT de PSA Rennes, Fabrice Rouillaux, qui a refusé les prélèvements ADN et les travaux d'intérêt général. La justice continue « *à s'en prendre aux militants CGT et à la liberté de manifester dans le cadre de la mobilisation contre la loi travail* », avait dénoncé Jean-Pierre Mercier, délégué syndical central de PSA. Qui prévient : « *Si le gouvernement pense pouvoir faire baisser la tête et intimider les militants de la CGT par cette politique de répression, il fait fausse route.* » •

PIERRE DUQUESNE

Rappel du titre

de terrain et de la prise en compte des revendications locales. »

Pour François, salarié chez Famar, si la loi passe, le risque est palpable, surtout « pour les plus anciens ». « La boîte cherche par tous les moyens à réduire les frais de fonctionnement, notamment au travers du nombre de CDI. Elle est prête à utiliser cette loi pour licencier les plus anciens, sans mobile et pour trois fois moins d'indemnités. Elle n'attend que ça. » Pour autant, François estime que les esprits ne sont pas prêts à « un blocage général de l'économie française ». D'après Emmanuel, de FO-Éducation, la clef pourrait se trouver entre les mains de Valls et Hollande. « Si le gouvernement n'est pas capable d'entendre le mécontentement de centaines de milliers de Français, on sera obligé d'en passer par un blocage du pays », pense-t-il. A ses côtés, Laure, agent non-syndiquée du secteur médico-social, craint que « la mobilisation ne s'essouffle à force de descendre dans la rue tous les quinze jours ».

À Nantes, la belle journée a tourné au chaos

« Une belle journée de manifestation ». Il est 11 heures, le cortège part de l'île de Nantes. Le soleil est au rendez-vous, tout comme plus de 20 000 manifestants. « Dans l'usine nous sommes beaucoup plus nombreux à être en grève que lors de précédents mouvements. C'est bien, mais nous ne sommes pas encore assez nombreux », estime ce salarié d'Airbus, syndiqué chez FO. Sa collègue de la CGT, Laurence Dannet, souhaite également voir le mouvement s'amplifier. Le débat parlementaire qui s'ouvre mardi prochain, est pour la syndicaliste, « un point d'appui ». « Beaucoup de salariés sont conscients que cette loi est destructrice pour nos droits, mais comment transformer cette prise de conscience en lutte gagnante ? », s'interroge-t-elle. Juste à côté, les Arcelor Mittal du site de Basse-Indre sont venus en masse. « Chez nous, 80 % des salariés du site ont participé à la journée du 31 mars et nous sommes à peu près autant aujourd'hui, affirme Joël Viaud, élu CGT. En 2012, nous avons fait quatre jours de grèves consécutifs pour empêcher la fermeture du site. Et il n'est toujours pas sauvé. Nous avons de vraies inquiétudes et cette loi scélérate n'est pas là pour nous rassurer ».

Beaucoup de fonctionnaires sont également descendus dans les rues. Comme ceux de la Semitan, les transports urbains de l'agglomération nantaise. Parmi eux, des militants CFDT venus « surtout par solidarité ». Une belle journée, une belle manifestation, qui, une demi-heure plus tard, à l'abord du centre ville, a tourné au chaos. Le cortège n'a pas fini sa course, alors qu'une Agora était prévue par les organisations syndicales. Après avoir divisé le cortège en deux, les CRS ont poussé une partie des manifestants tout droit au centre des affrontements avec quelques dizaines de casseurs. Des salariés ont subi durant plus d'une demi-heure les tirs de gaz lacrymogènes, certains ayant même été blessés. « Une attitude irresponsable », a réagi, le secrétaire de l'UD CGT, Fabrice David qui, quelques heures plus tôt, déplorait « ces violences » qui, déjà, posaient « un réel problème » pour mobiliser les salariés. •

CHRISTOPHE DEROUBAIX, FANNY DOUMAYROU, JOSEPH KORDA, CLOTILDE MATHIEU, LOAN NGUYEN ET LOLA RUSCIO

PARIS. PHOTO JULIEN JAULIN/HANSLUCAS

ASSURANCE CHÔMAGE

Les intermittents tiennent désormais le bon bout

Après l'accord intervenu entre les syndicats et les organisations patronales, sans la participation directe du Medef, comédiens et techniciens se disent satisfaits mais vigilants.

Dernier acte. Après un premier temps de négociations en début de semaine, puis une seconde séance de plus de dix heures qui s'est achevée jeudi vers 1 heure du matin, les représentants syndicaux des comédiens et techniciens du spectacle ont conclu un accord avec les instances professionnelles du secteur sur le régime de l'assurance chômage de ces travailleurs intermittents. Il « *comporte des avancées importantes* » a indiqué Denis Gravouil, le secrétaire général de la CGT spectacle, syndicat majoritaire dans la profession. C'est « *un accord acceptable pour les parties, (…) avec de nettes améliorations pour la protection des travailleurs, avec des efforts réciproques* », dit-on du côté patronal.

« L'ACCORD EST BON, VIABLE, ÉQUITABLE. LES INTERMITTENTS NE SONT PAS DU TOUT DES PRIVILÉGIÉS », A SOULIGNÉ OLIVIER PY, DIRECTEUR DU FESTIVAL D'AVIGNON.

L'accord qui doit désormais être avalisé lors des négociations interprofessionnelles rétablit l'ouverture de droits au chômage pour tous les intermittents totalisant 507 heures travaillées sur douze mois, avec un retour à une date anniversaire pour l'ouverture de ces droits, supprimant l'actuel dispositif dit de « glissement » instauré en 2003. Sont aussi prévus « *la neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité* », ainsi qu'un début de prise en compte des arrêts maladie concernant les affections de longue durée. « *Les employeurs ont notamment dû concéder une augmentation de la cotisation patronale de 1 % et la fin des abattements pour frais professionnels* », souligne la CGT spectacle.

« *Je suis soulagée*, confirme Anne-Marie, technicienne de plateau croisée dans la manifestation parisienne. *Néanmoins ce n'est pas encore gagné, les négociations sur l'assurance chômage vont être décisives* », dit-elle. Sa voisine, comédienne « *en lutte* », se revendique « *réaliste* », car « *le Medef va tout tenter pour faire capoter ces négociations à venir* ».

D'ailleurs, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, interrogé hier matin sur LCI, a appelé le Medef à avaliser cet accord lors des négociations nationales. « *Il y a eu négociation et accord, c'est ça la conception de la démocratie sociale et du dialogue social* », a-t-il insisté. C'est aussi ce qu'a déclaré le député socialiste Jean-Patrick Gille, qui avait été nommé médiateur lors du conflit de 2014. « *Il faut que le Medef et la CFDT reconnaissent ce choix* », a-t-il martelé sur LCP. Une tonalité que l'on retrouve chez Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, pour qui « *une chose au moins m'apparaît intéressante, c'est que (l'accord) ne correspond pas au chiffrage du Medef, qui demandait 185 millions d'économies sur quatre ans* ».

Même le premier ministre s'est vu contraint de « *saluer* » cet accord professionnel signé hors la pression autant économique qu'idéologique du Medef. Évoquant le « *sens des responsabilités* » des partenaires, Manuel Valls a aussi annoncé que le « *fonds de soutien à l'emploi (va) être mis en œuvre, financé à hauteur de 90 millions d'euros* », ce qui reviendrait à « *éponger* » une partie des 185 millions d'économies réclamés par Pierre Gattaz.

De son côté la ministre de la Culture, Audrey Azoulay, évoquant « l'accord », a estimé que « *les salles de spectacle (occupées) doivent désormais être rendues au public et ne pas être le lieu de revendications d'autre nature* ». Un appel peu goûté chez les intermittents comme Yann, danseur et cégétiste, pour qui « *nous allons continuer à maintenir la pression et à rester vigilants, car on ne veut pas que cet accord soit bafoué* ». •

GÉRALD ROSSI AVEC LOLA RUSCIO

ENTRETIEN

« Une loi en décalage avec le vécu des travailleurs »

Pour le sociologue Claude Didry, l'attaque du gouvernement et du patronat contre le Code du travail s'inscrit dans une histoire récente de déstabilisation du salariat et du travail en lui-même.

Dans votre dernier ouvrage, *l'Institution du travail, droit et salariat dans l'histoire* (La Dispute), vous replacez l'établissement du Code du travail dans son contexte historique. La loi El Khomri représente-t-elle un tournant dans cette histoire?

CLAUDE DIDRY Cette réforme n'est pas isolée et s'inscrit dans une démarche de long terme commencée dans les années 1990 avec la commission Boissonnat (chargée en 1995 par le Commissariat au plan de rendre un rapport sur « le travail dans vingt ans », sur la base de recommandations de chefs d'entreprise, d'économistes et de sociologues – NDLR). D'après cette commission, l'évolution du travail se caractériserait par la fin de l'emploi à vie, une mobilité croissante, la nécessité pour les travailleurs d'opérer des transitions professionnelles parfois radicales, et l'idée selon laquelle il ne faut pas s'attacher à l'emploi perdu mais au fait de pouvoir en retrouver un. Cette manière de voir est devenue dominante sous l'égide du patronat. Or, lorsqu'on regarde les données des enquêtes emploi de l'Insee, on constate que plus de 70 % de la population active est en CDI, que ce type de contrat se concentre très majoritairement sur une tranche d'âge allant de 28 à 58-60 ans et qu'il y a une ancienneté croissante dans les entreprises. Il y a donc un décalage profond entre la vision que les hommes politiques et les économistes ont du travail et le vécu des travailleurs. Cette idée, répétée dans les médias, couvre en fait un agenda caché, qui est de donner plus de possibilité aux employeurs de licencier les salariés, ce qui renforce la dimension de chantage à l'emploi pour ceux qui restent en poste.

« Pour que les représentants des salariés aient une action efficace, il faut que ceux-ci partent du vécu des travailleurs. »

Vous qualifiez l'importance du Code du travail de quasiment « constitutionnelle » dans notre société, est-ce que cela explique l'indignation et la mobilisation que sa remise en cause a soulevées?

CLAUDE DIDRY À vrai dire, c'est étonnant que cette réflexion n'ait pas eu lieu avant, étant donné les multiples lois adoptées qui allaient dans le même sens. Mais la loi El Khomri a sans doute été celle de trop. On vérifie ici que s'attaquer au Code du travail, c'est s'attaquer à un pilier de la vie sociale, et que les gens aspirent à un emploi stable, qu'ils sont attachés au CDI. Même s'ils ne sont pas toujours bien au travail, ils aspirent à faire quelque chose de leur vie au travail. Cela marque vraiment une fracture entre les élites technocratiques qui nous dirigent et la population active. Mais ce sursaut peut être l'occasion de replacer le débat sur des bases nouvelles : sur celle du travail plutôt que celle de l'emploi et sur le terrain du développement économique plutôt que celui de l'austérité.

D'après vous, c'est l'intervention des salariés au sein des entreprises, par le biais des instances représentatives du personnel, qui peut peser dans le rapport de forces, plus que les luttes menées par les organisations syndicales...

CLAUDE DIDRY Je n'oppose pas les instances représentatives du personnel aux organisations syndicales, puisque ce sont bien souvent les syndicats qui agissent au sein de ces instances. Pour que les représentants des salariés aient une action efficace, il faut que ceux-ci partent du vécu des travailleurs, et évitent de se faire absorber par des réunions et des négociations avec les employeurs qui les éloignent des autres salariés. Tout cela doit évidemment s'articuler avec des mobilisations. •

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
LOAN NGUYEN

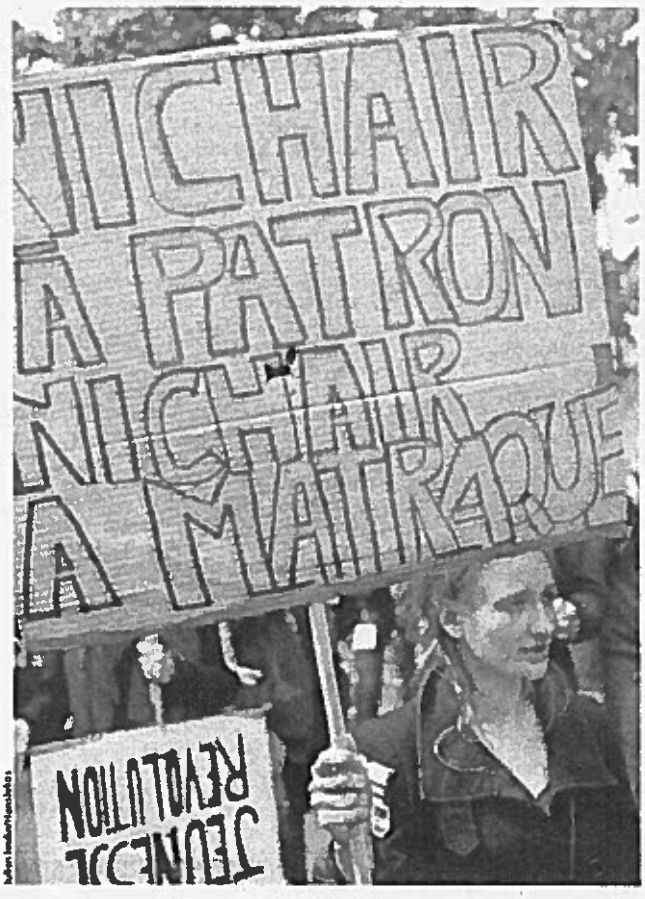

BLOCAGE

En Haute-Garonne, la CGT passe aux TP

À la demande de leurs syndicats locaux, les militants CGT, en Haute-Garonne, modifient leurs actions. Dans la nuit, hier, ils ont bloqué l'Eurocentre de fret.

Toulouse, correspondance.

Des feux de Bengale qui éclairent soudain l'obscurité, des palettes de bois enflammées sur la chaussée… Dans la nuit de mercredi à jeudi, à partir de 3 heures, quelque 80 personnes ont bloqué plusieurs accès de l'Eurocentre de fret de Castelnau-d'Estrétefonds, en Haute-Garonne. Le lieu est stratégique : par cette plateforme transite une grande partie des marchandises de la région toulousaine. D'ordinaire, cette immense zone et ses entreprises s'activent dès le milieu de la nuit. Sauf que ce jeudi n'est pas jour ordinaire mais jour de blocage.

Cette action spectaculaire, préparée en toute discrétion par l'union départementale CGT, s'inscrit dans la journée nationale d'action pour le retrait de la loi travail. Des camarades des départements voisins sont venus prêter main-forte aux militants CGT de la Haute-Garonne, rejoints également par des syndicalistes de SUD, des étudiants… Participent à cette action des postiers travaillant au gigantesque centre de tri, la plateforme industrielle du courrier (PIC), implantée sur cette zone. Les manifestants investissent trois ronds-points, ce qui coupe en grande partie les communications entre l'Eurocentre et l'autoroute.

« Le gouvernement ne veut pas nous écouter »

Le premier camion contraint de s'arrêter est conduit par Younes. Il descend, calme et souriant, de sa cabine : *« Je devais livrer le magasin Decathlon de Brive à 7 h 30… »* Ça va pas le faire… Les militants CGT lui offrent le café. D'autres camions s'immobilisent de chaque côté du barrage. Explication de Cédric Caubère, secrétaire départemental : *« Nous franchissons une étape supplémentaire dans la mobilisation. Nous mettons en pratique les décisions de notre 51e congrès. Les salariés nous disent : les tours de ville ne suffisent pas et il faut passer à la vitesse supérieure. Cette action, à la demande de nos syndicats, vise à faire monter la conflictualité pour que le gouvernement entende la voix des salariés et retire le projet de loi El Khomri. »*

Une demi-heure après le début du blocage, arrivent les gendarmes. Ils restent à l'écart, ne viennent pas discuter avec les manifestants. Pendant ce temps, leurs collègues mettent en place des itinéraires de déviation pour éviter que d'autres semi-remorques se heurtent aux barrages. Pourtant des véhicules arrivent encore. En apercevant le feu de palettes, un automobiliste rigole : *« C'est pour un barbecue ? »* Un syndicaliste CGT lui explique : *« Le gouvernement ne veut pas nous écouter. » « Je vous comprends. »* Tous ne sont pas d'aussi bonne humeur. Tel ce chauffeur routier « énervé » qui arrive d'un pas sec, refuse le tract syndical, refuse le café, et utilise un ton menaçant : *« Qui est-ce qui bloque ? Les agriculteurs ? Les taxis ? Les gogols ? »* Il n'est pas toujours facile d'entamer une discussion calme et réfléchie avec des chauffeurs contrariés par le barrage. *« La loi El Khomri, je m'en fous ! Je travaillerai jusqu'à 70 ans »*, répond l'un d'eux, partagé entre la colère et la résignation.

À 5 h 45 deux motards guidant un convoi exceptionnel se présentent et apprennent, un peu dépités, qu'ils ne pourront pas passer. Le blocage se poursuit dans le calme jusqu'au lever du jour. Cédric Caubère annonce les prochaines initiatives : le défilé du 1er Mai, bien sûr, et, deux jours plus tard, des rassemblements devant les permanences des parlementaires. Au cas où ils ignoreraient que la loi El Khomri, les salariés n'en veulent pas. ●

BRUNO VINCENS

MOBILISATION

À Tours, « c'est un beau temps pour lutter ! »

La manifestation a rassemblé près de 5 000 personnes, qui veulent « accélérer » le mouvement.

Tours (Indre-et-Loire), envoyé spécial.

En tête du cortège, les jeunes entonnent des slogans offensifs : *« Partage du temps de travail, partage des richesses, ou alors ça va péter ! »* Pour beaucoup, l'heure est à l'accélération du mouvement pour faire tomber la loi travail. Benett, en licence d'anglais, explique : *« Pendant les vacances, je n'étais pas là mais j'ai suivi la mobilisation : l'opération péage gratuit, la Nuit debout, le pique-nique revendicatif, etc. Avec la manif, on revient en force ! »* Saluant le succès du bouche-à-oreille qui a permis de déployer la participation dans la faculté, elle souhaite que le mouvement s'amplifie dans les jours à venir. Et, parmi ces journées de mobilisation, celle du 1er mai, pourtant traditionnellement axée sur la lutte des travailleurs, est aussi dans la bouche des étudiants. Virgile, étudiant en BTS au lycée Vaucanson, assure que les actions continueront jusqu'au 1er mai et au-delà.

« Nous serons présents au rassemblement du 1er mai, pour dialoguer avec les organisations de salariés et travailler à la convergence des luttes », prévoit l'étudiant, qui milite aussi au Mouvement des jeunes communistes. Reste que la majorité du cortège était davantage composée de salariés que d'étudiants. *« Le blocage de la fac a peut-être divisé les étudiants »*, souffle un manifestant. Mais Corentin assure que *« l'on peut dépasser ça »*. Et d'ajouter : *« Ce n'est pas une question de clivage politique, c'est l'avenir de tous qui est en jeu. »*

Rassembler en sollicitant ceux qui n'ont pas encore rejoint le mouvement, c'est aussi ce qu'expriment les slogans scandés par les jeunes à l'adresse des passants et des curieux qui regardent le cortège de leur fenêtre. *« Rejoignez-nous, ne nous regardez pas ! »*, leur lancent les étudiants. Certains de manière énergique, d'autres de façon plus souriante. À l'image de Léo, étudiant en génie électrique à l'IUT, qui symbolise des cœurs avec ses mains. Il relativise pourtant : *« Dans ma classe, les collègues sont difficiles à faire bouger. Je leur en ai parlé ce matin et beaucoup me disaient qu'ils ne se sentaient pas concernés. »* Mais pas assez pour entamer sa bonne humeur et sa détermination : *« Je souhaite que ça s'amplifie. Il y a les syndicats, les jeunes communistes, et puis des gens qui ne sont dans aucun mouvement. Et puis c'est un beau temps pour lutter ! »* ●

OLIVIER MORIN

social-travail-syndicats
Loi travail: barrage filtrant au pont de Normandie

=(Photo)=

Le Havre, 29 avr 2016 (AFP) - Un barrage filtrant a été mis en place vendredi, peu avant 07h00, au péage du pont de Normandie, près du Havre, par le syndicat CGT dans le cadre des manifestations contre la loi travail, provoquant quelques ralentissements, a constaté un photographe de l'AFP.

Arrivés vers 06h50 environ 140 manifestants mènent une opération "péage gratuit" et ont installé un barrage filtrant avec distribution de tracts. L'opération a créé quelques ralentissements et quelques tensions avec des automobilistes refusant de prendre les tracts distribués par les manifestants, selon cette même source.

CT-gvy/it

2016/04/29 08:45:56 GMT+02:00
#663042 DVBP 0491 QYI63 (4) AFP (89 words)

Assurance-chômage : les syndicats dénoncent le « chantage » du patronat

● Très tendues, les négociations font du surplace.
● Face à ce blocage, le gouvernement évoque désormais une prolongation d'un an de l'actuelle convention Unédic.

EMPLOI

Derek Perrotta
@DerekPerrotta

Le bras de fer est total ; le blocage aussi. Jeudi, au siège du Medef, les discussions sur la réforme de l'assurance-chômage, censées aboutir d'ici à mi-juin, ont repris dans un climat tendu virant au dialogue de sourds. Mardi soir, la délégation patronale avait lancé l'offensive en arrêtant un premier document détaillant ses préconisations pour réduire le déficit de l'Unédic.

Ces propositions font bondir les syndicats en faisant porter tout l'effort sur les chômeurs, notamment par des reculs de droits des seniors ou encore une refonte du mode de calcul des allocations. Le document exclut tout relèvement de cotisations des employeurs. Le patronat rappelle de la sorte sa vive opposition à la surtaxation des contrats courts que le gouvernement veut introduire dans le projet de loi travail (lire ci-dessous). Depuis deux semaines, la CGPME et le Medef menacent même de quitter la table des négociations si Matignon ne recule pas.

La CFDT a dénoncé, jeudi, « *le chantage de la délégation patronale* » et jugé « *choquantes* » ses propositions. La centrale réformiste a poussé en faveur de l'instauration d'une cotisation dégressive dans le temps, sur tous les types de contrats, pour renchérir le coût de l'emploi précaire et alléger celui de l'emploi durable. La CFTC a dévoilé elle aussi une proposition en ce sens. La CGT, FO et la CGC ont, elles, produit une déclaration détaillant leurs trois principales revendications communes : surtaxer les contrats courts, déplafonner les cotisations et les allocations et taxer les ruptures conventionnelles. En vain.

L'avenir des discussions est très incertain

« *Le patronat continue de rejeter toute forme de contributions supplémentaires. Il ne veut pas avancer et instrumentalise la négociation pour peser sur la loi travail* », a fustigé le négociateur CGT Eric Aubin. « *Le Medef est contre… pour l'instant. Cela ne veut pas dire qu'on n'y arrivera pas au bout du bout* », a nuancé la CFTC. « *La négociation patine. Mais un accord n'est pas carrément sans effort sur les cotisations* », a indiqué Véronique Descacq (CFDT).

L'avenir des discussions est plus incertain que jamais. L'évolution de la loi travail pèsera lourd dans la balance. « *Nous sommes dans l'expectative…* », ne cachait pas jeudi Jean Cerutti, le négociateur du Medef. Le 9 mai, l'organisation réunira son conseil exécutif pour « *faire évoluer sa position au regard des discussions à l'Assemblée* », a-t-il précisé. La prochaine séance de négociation sur l'Unédic est programmée trois jours après, le 12 mai. « *Si elle se tient…* », a-t-il ajouté.

Le gouvernement espère toujours que les partenaires sociaux parviendront à un accord mais commence aussi à se préparer à un éventuel échec. Mercredi, lors des questions au gouvernement, Myriam El Khomri, la ministre du Travail, a évoqué pour la première fois une prolongation d'un an de la convention Unédic actuelle (elle court jusqu'au 1er juillet) en cas d'échec des négociations. « *En faisant cela, elle ouvre la porte à un échec !* », déplore FO. « *La discussion est stérile. Il n'y aura pas d'accord sans hausse des cotisations. A ce rythme-là, autant acter l'échec tout de suite et prolonger la convention* », conclut, dépité, Franck Mikula, le négociateur CGC.

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre
Page 9

Depuis mardi soir, des intermittents occupent le Théâtre national de Strasbourg (TNS).

Intermittents : un accord en forme de pied de nez au Medef

Le patronat et les syndicats du spectacle sont parvenus à un accord. Mais il est loin d'atteindre les économies exigées par le Medef et les syndicats réformistes.

On occupe le théâtre de l'Odéon mais on se serre la main rue de Grenelle. Dans la nuit de mercredi, au ministère du Travail, les syndicats et le patronat du spectacle (Fesac) ont conclu un accord sur l'assurance-chômage des intermittents. La CGT-spectacle a salué des « *avancées importantes* ». Elle a obtenu la réforme du calcul des droits qu'elle réclamait : les techniciens et les artistes auront 12 mois – et non plus 10 ou 10,5 mois – pour faire les 507 heures de travail ouvrant droit à allocations, avec un système de date anniversaire. Des « clauses de rattrapage » ont même été introduites, avec des allocations prolongées de six mois à partir de 338 heures.

Cela va augmenter le nombre d'intermittents couverts. Mais pas les dépenses, assurent les signataires, grâce aux économies prévues : le texte abaisse de 20 % le plafond mensuel d'allocations, à 3.797 euros, et instaure un délai de carence lié aux congés payés. Ces mesures et le retour à la date anniversaire vont pénaliser les intermittents les plus actifs. « *Les "permittents" doivent basculer sur des CDI* », insiste la CGT. Au final, l'ensemble des mesures sur les droits devrait dégager 40 millions d'économies par an, avance le syndicat, auxquels s'ajouteraient 40 millions d'euros de recettes supplémentaires, via la hausse de 1 % des cotisations patronales prévue par l'accord. Mais ce total avancé de 80 millions d'euros de réduction du déficit annuel (un quart du total) est sujet à caution tant il provoque de vifs débats d'experts…

Trois semaines pour chiffrer l'impact de l'accord

Seule certitude : l'accord est un pied de nez au patronat et aux syndicats réformistes, tant il s'affranchit du cadrage financier qu'ils avaient défini. A savoir dégager 185 millions d'économies par an. Ce n'est pas une surprise et c'est toute la limite du choix du gouvernement de confier aux syndicats et au patronat du spectacle la réforme d'un système où ils trouvent leur compte sur le dos des finances de l'Unédic.

L'accord sera-t-il validé au niveau interprofessionnel ? Le Medef et la CFDT se bornent à rappeler que l'Unédic et le comité d'experts dédié ont trois semaines pour en chiffrer l'impact : « *Il faut les laisser travailler.* » « *Selon la loi, s'il y a accord, il s'applique pour autant qu'il rentre dans le cadrage financier. Le débat qui vient est de savoir s'il rentre* », résume le député PS Jean-Patrick Gille, médiateur du conflit des intermittents de 2014.

> La CGT et le patronat du spectacle se sont affranchis du cadrage financier défini par l'Unédic.

Reste aussi à savoir si l'Etat, comme l'y invite le cadrage financier, remettra au pot en prolongeant le geste consenti à l'été 2014 (80 millions par an). C'est très probable tant il veut éviter un nouveau conflit. Manuel Valls a d'ailleurs confirmé, jeudi, que le « fonds de soutien à l'emploi » des intermittents, promis cet automne, serait bien « *mis en œuvre* » et financé « *à hauteur de 90 millions* ». Ce qui revient à contourner le débat de fond : qui de l'Etat ou de l'Unédic doit payer pour les règles spécifiques aux intermittents ? Et à repenser, encore, une vraie refonte du régime. — D. F.

Les Echos 29/04/2016

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Jeu de dupes

Par **Etienne Lefebvre**

L'accord sur les intermittents du spectacle n'est pas à la hauteur des besoins.

Le ver était dans le fruit. Pour calmer la contestation des intermittents du spectacle, et sortir des crises à répétition, Manuel Valls a décidé début 2015 de sanctuariser leur régime spécifique, particulièrement avantageux, d'indemnisation du chômage. Et de confier la négociation d'éventuelles retouches aux partenaires sociaux du secteur. Le tout, en continuant de faire assumer l'essentiel du déficit du régime par l'ensemble des salariés du privé, au sein de l'Unédic. Le résultat de la première négociation dans ce nouveau cadre, qui vient de s'achever, est malheureusement sans surprise : les mesures d'économies proposées ne sont pas à la hauteur des attentes fixées par les syndicats réformistes et le Medef, qui gèrent l'assurance-chômage. Le contraire eût été étonnant, la CGT-spectacle (majoritaire) et le patronat du secteur ont un intérêt commun à ce que le régime des intermittents reste le plus généreux possible, et que ce surcoût soit noyé dans la dette considérable de l'Unédic. Certes, l'accord n'est pas une coquille vide, et comprend des économies telles que la baisse du plafond d'indemnité. Mais des droits sont aussi relevés et au final, la réduction des prestations est chiffrée à seulement 40 millions d'euros (auxquels s'ajoutent 40 millions de cotisations sur les entreprises), loin des près de 200 millions escomptés dans la feuille de route. Et encore, ce montant est-il sujet à caution, les gestionnaires de l'Unédic se méfiant beaucoup des chiffrages prévisionnels ayant trait à des règles très complexes, qui peuvent fortement varier selon l'évolution des comportements…
L'ambition n'est pas à la hauteur des besoins de financement du régime de l'assurance-chômage. En clair, les salariés du privé risquent d'être mis davantage à contribution que les intermittents du spectacle. Un comble. Et l'on ne voit pas en quoi les abus – utilisation de contrats d'intermittent quand des CDI seraient justifiés – pourraient diminuer à l'avenir.

L'Etat, de son côté, se frotte les mains : il devrait s'éviter une grève des festivals d'été pour un investissement limité, les 90 millions d'euros promis jeudi par Matignon correspondant peu ou prou à ce qui avait déjà été mis sur la table, de façon provisoire, l'an dernier. Mais attention à l'effet boomerang : un tel arrangement a minima n'est pas de bon augure pour l'issue de la négociation sur l'assurance-chômage. Et, en cas d'échec, la gestion de ce régime très déficitaire reviendra en direct à l'Etat. Il sera alors peut-être temps de reposer la question : « Est-il légitime que les seuls salariés du privé financent, via le régime des intermittents du spectacle, une politique culturelle qui bénéficie à tous les Français ? » La réponse est non.

Lire nos informations
Page 4

social-culture-chômage-patronat-syndicats-intermittents
Intermittents: "intéressant" que le chiffrage ne soit pas celui du Medef - Mailly, FO - (France Info)

Paris, 28 avr 2016 (AFP) - Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO:

"Une chose au moins m'apparaît intéressante, c'est que cela ne correspond pas au chiffrage (du) Medef qui demandait 185 millions d'économie sur quatre ans".

"Si on faisait ça, après il n'y avait plus de régime d'intermittents".

"Je n'ai pas lu l'accord. Ce n'est pas la confédération qui négociait, c'est la fédération. Je vais voir mes amis ce matin. Je pense qu'ils vont prendre position aujourd'hui".

jg/cha/gf

2016/04/28 10:00:28 GMT+02:00
#660398 DVBP 0695 QWI01 (4) AFP (72 words)

Le Parisien
Vendredi 29 avril 2016

Place de la Nation (Paris XIe et XIIe), hier. La manifestation contre la loi Travail avait commencé dans le calme, avec son lot de calicots et de slogans. (LP/Yann Foret.)

Aux abords de la place de la Nation (Paris), hier. Le face-à-face entre les forces de l'ordre et les casseurs a été très violent durant l'après-midi. (LP/Yann Foret.)

De la manifestation

SOCIAL. La nouvelle journée de mobilisation contre la loi Travail a violemment dégénéré hier à Paris et dans plusieurs villes de province. Un policier a été grièvement blessé.

UNE MANIFESTATION aux deux visages. Aux images de cortège cheminant sous le soleil se sont superposées celles des affrontements d'une extrême violence entre casseurs et forces de l'ordre. Le bilan de cette quatrième journée de mobilisation contre la loi Travail est lourd : 24 policiers ou gendarmes blessés, 124 interpellations. A Paris, les affrontements près de la gare d'Austerlitz (XIIe arrondissement) et sur la place de la Nation (XIe et XIIe) ont duré près de deux heures. Mêmes scènes de violence à Nantes (Loire-Atlantique), Rennes (Ille-et-Vilaine), Toulouse (Haute-Garonne) et Marseille (Bouches-du-Rhône). Dans ces villes, ceux qui avaient décidé d'en découdre sont même intervenus dès le début des rassemblements.

Des syndicats silencieux

Jets de pavés, silhouettes casquées armées de bar de fer se déplaçant dans un brouillard de gaz lacrymogène, ces scènes de guérilla urbaine, qui ne sont pas sans rappeler celles qui se sont déroulées autour des ZAD (Zones à défendre) de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ou du barrage de Sivens, ont été sévèrement condamnées par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, qui ont respectivement dénoncé « une minorité d'irresponsables » et une « poignée de casseurs », pour bien les distinguer de la grande majorité des manifestants. Fait exceptionnel, le préfet de police de Paris s'est aussi exprimé en début de soirée, pointant, comme son ministre de tutelle, la « difficulté croissante des organisateurs de ces manifestations » à assurer la sécurité des cortèges. Et a appelé les services d'ordre des syndicats à être « plus exigeants » et « plus rigoureux ». Des syndicats qui étaient d'ailleurs bien silencieux, hier soir, l'Unef, le principal syndicat étudiant, se bornant à dénoncer les violences policières.

Dans ce contexte, les chiffres de la mobilisation passent au second plan. Cette participation en baisse et les violences de la journée affaiblissent-ils la position des syndicats alors que la discussion parlementaire autour de la loi El Khomri doit s'engager mardi à l'Assemblée nationale ? On le saura sans doute dimanche à l'occasion des traditionnels défilés du 1er Mai.

BÉNÉDICTE ALANIOU

VIDÉO leparisien.fr

Violents affrontements entre manifestants et policiers

Des casseurs aux profils divers

POUR LES SERVICES de renseignements, les auteurs des violences appartiennent pour la plupart à la mouvance contestataire radicale. « Ce vocable, plus juste que celui d'ultragauche dont on ne sait plus vraiment le sens, regroupe aussi bien des membres des anarcho-autonomes, des antifascistes, des libertaires, des zadistes (*NDLR : notamment opposés à la contruction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique*) que des précaires, des sympathisants squatteurs, estime un haut fonctionnaire. Une poignée de jeunes, issus de cités sensibles d'Ile-de-France, viennent aussi s'agréger à ces auteurs de violences mais dans un but bien précis de pillage lors de casses de magasins. Nous avons affaire aujourd'hui à une sorte de melting-pot de toutes ces mouvances. »

La manif, un prétexte pour en découdre

Contrairement à leurs habitudes, ces casseurs, encagoulés ou casqués, agissent désormais dès le début des manifestations, en se plaçant en tête des cortèges pour en découdre aussitôt avec les forces de l'ordre. « Avant, ces casseurs se glissaient en queue de cortège et attendaient la fin de la manifestation pour faire dégénérer les choses, détaille un enquêteur. Ils savent manœuvrer dans une foule, se sont adaptés et passent à l'action dès qu'une opportunité se présente. Aujourd'hui, ils se positionnent très rapidement en tête de manifestation pour s'en prendre aux policiers ou aux gendarmes. Ce changement d'attitude peut s'expliquer par le fait que ce mouvement de contestation ne mobilise pas vraiment, et que le mouvement Nuit debout s'essouffle. »

Pour ce même fonctionnaire, ces casseurs ne sont pas là pour contester la loi sur la réforme du droit du travail mais bien pour « affirmer leur opposition à l'état d'urgence et à l'état policier ».

STÉPHANE SELLAMI

Fracture du crâne pour un policier

Neuf policiers et gendarmes ont été blessés, dont un grièvement, hier à Paris lors d'échauffourées particulièrement violentes avec des manifestants encagoulés. En fin d'après-midi, avenue Ledru-Rollin (XIIe), près de la gare d'Austerlitz, un policier en civil de la brigade d'information de la voie publique (BIVP) a été blessé lors d'affrontements avec un groupe de 300 « casseurs », selon Michel Cadot, le préfet de police de Paris. Le fonctionnaire a notamment reçu un pavé à la tête qui lui a fait perdre connaissance. « Il saignait abondamment, notamment d'une oreille », rapporte l'un de ses collègues de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC). Transporté en « urgence absolue » à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, le pronostic vital de ce gardien de la paix de 38 ans, marié, qui effectuait aux côtés d'autres collègues « une mission de reconnaissance et de renseignement », n'est toutefois pas engagé, selon plusieurs sources concordantes. Le fonctionnaire souffre d'une fracture au crâne et d'une hémorragie interne. A l'issue de ces violences, 8 personnes ont été interpellées. Au total, 21 arrestations ont été effectuées dans la capitale.

J.V ET L.L.R

Paris (XIIe), hier. Des policiers évacuent avenue Ledru-Rollin l'un des leurs, blessé à la tête. (AFP Photo/AFP/Aurélien Morissard.)

L'ÉDITO

Engrenage

Tout a commencé par une aimable injonction. « Loi Travail : non merci ! » tel était l'intitulé de la pétition sur Internet lancée le 19 février par la féministe Caroline de Haas. Depuis, la réforme du droit du travail est devenue l'enjeu d'un dialogue de sourds entre des syndicats dépassés et un gouvernement mal à l'aise face à une contestation issue de son électorat traditionnel. Le mouvement Nuit debout s'est installé, sans que personne ne sache ce qu'il réclame exactement. Dans cette situation figée, les impatiences se sont muées en tensions, les tensions en affrontements physiques. Dangereux engrenage qui ne s'arrêtera que si tous les acteurs du conflit se prononcent clairement contre la violence et pour le respect des lois de la République.

FRÉDÉRIC VÉZARD
@FVEZARD

LES CLÉS

Entre 170 000 et 600 000. Le nombre de manifestants, hier, mobilisés dans toute la France contre la loi Travail. Le premier chiffre émane des pouvoirs publics, le second de la CGT. A Paris, 60 000 personnes (selon la CGT) et entre 14 000 et 15 000 (selon la préfecture de police) ont défilé entre les places Denfert-Rochereau et de la Nation. Quoi qu'il en soit, c'est moins que le 31 mars, au plus fort de la mobilisation, où les défilés avaient réuni en France entre 390 000 (selon les autorités) et 1,2 million de personnes (selon les organisateurs).

124. Le nombre d'interpellations hier dans l'Hexagone : 24 policiers ou gendarmes ont été blessés, dont 1 très grièvement à Paris, selon le ministre de l'Intérieur.

Lire aussi
Des heurts en province PAGE 4
Les intermittents du spectacle trouvent un accord PAGE 5

Paris. Un policier se fraie un chemin entre les flammes dues à l'explosion d'un cocktail Molotov tout près de lui. (Reuters/Charles Platiau)

Place de la Nation (Paris). Des policiers interpellent un manifestant suspecté d'être un casseur. (AFP/Olivier Arandel)

à la bataille rangée

Trois heures de guérilla à Paris

C'EST DANS LE CALME que le cortège parisien s'est lancé, à 14 heures hier, de la place Denfert-Rochereau (Paris XIVe). Quand la manifestation a-t-elle dérapé ? Michel Cadot, le préfet de police de Paris l'a confié, hier soir : c'est vers la gare d'Austerlitz, environ deux heures plus tard, que la situation a dégénéré. Récit.

16 H 34 Avenue Daumesnil (XIIe). « Les enfoirés. Ils nous balancent du lacrymo », lâche un manifestant en désignant des CRS. Deux heures après le début de la manifestation, les premiers débordements apparaissent. Tandis qu'au milieu de la chaussée des détritus sont en feu, Marie-Jo, agent hospitalier dans une crèche, parvient à récupérer une petite capsule d'eau pour nettoyer ses yeux. « Je n'avais jamais respiré autant de lacrymogène, confie la quinquagénaire, non syndiquée et qui était déjà de la manifestation contre la loi El Khomri le 9 avril.

17 h 07 Croisement de l'avenue Daumesnil et du boulevard Diderot (XIIe). Tandis que les jeunes communistes, bon enfant, chantent l'Internationale et qu'un délégué FO s'époumone dans un micro pour dire tout le mal qu'il pense de François Hollande, de Pierre Gattaz et de Laurent Berger, apparaissent les premiers stigmates laissés par les casseurs. Abribus détruits, vitrines des agences HSBC, LCL et Banques populaires fissurées, barrières de chantier écroulées et publicités arrachées ou détournées. Jacques, greffier, arbore un panneau où on peut lire : « Depuis 1789 à 2016, quoi de neuf ? Rien. Toujours l'injustice ». Adossée contre la porte vitrée de son entreprise de vente de fenêtres, Roselyne, élégante sexagénaire observe : « L'égalité en France ne veut plus rien dire. Les puissants trichent, planquent leur argent, les petits, du jeune au retraité, paient toujours plus. Pas étonnant que ça dégénère. »

17 h 57 Arrivée place de la Nation (XIe et XIIe), un calme relatif règne. Gendarmes mobiles et CRS bloquent tous les accès, excepté celui du boulevard Diderot par lequel les manifestants arrivent. Soudain, sans prévenir, c'est l'explosion. « Pouvoir au peuple », crie un jeune. Des dizaines de personnes, sans doute une centaine, visiblement très organisées convergent comme un seul homme du centre de la place vers les forces de l'ordre et jettent des cailloux ou des morceaux de macadam et des bouteilles. Ils sont parfois casqués, portent des lunettes de natation ou des masques de ski mais aussi des cagoules. Sur la bouche, des foulards, des masques chirurgicaux et même des masques à gaz. Une poignée est équipée de boucliers, quelques uns de bâtons. Les policiers évitent comme ils le peuvent les projectiles et répliquent en lançant du gaz lacrymogène. La majeure partie des manifestants, coincés, fascinés, courent. On se cache tantôt derrière un kiosque à journaux tantôt derrière un talus. La scène se répète plusieurs fois.

18 h 23 Un manifestant vêtu d'une chasuble estampillée CGT lance une pierre. « Tu es malade », hurle son collègue en tournant la tête comme pour vérifier que personne n'a photographié la scène. Assise sur une poubelle jetée au sol, une jeune femme dont les cheveux blonds dépassent de sa cagoule fait face aux CRS. Parallèlement, des policiers en civil mais casqués et munis de matraques retractables, tentent de pénétrer au cœur de la place, cachés derrière les arbres ou le mobilier urbain pour interpeller les casseurs les plus virulents.

18 h 38 « Pourquoi tu te caches, éructe un cégétiste en empoignant un manifestant le visage dissimulé sous une capuche. Tu as peur de la République, de la loi. Assume tes conneries. » Un peu plus loin une femme fait un malaise tandis qu'une autre, la soixantaine, hurle aux forces de l'ordre : « Vous êtes des fils d'ouvriers, nous sommes le peuple ! » Dans le ciel, un hélicoptère de la sécurité civile, mais aussi un drone, observent.

19 heures Mouvement de panique. Les forces de l'ordre chargent sans ménagement. « Celui-là, je le veux », hurle un policier en désignant un manifestant. Des manifestants sont jetés au sol, matraqués et même roués de coups de pieds par des policiers. Certains casseurs tentent de se réfugier dans le métro.

19 h 20 Méthodiquement, CRS et gendarmes mobiles après avoir procédé à plusieurs interpellations, évacuent les derniers manifestants encore présents sur la place. Soudain un homme hurle en fixant les policiers : « Vous êtes la honte de la République ! » Applaudissements des manifestants qui scandent « police partout, justice nulle part ». A côté, un gendarme observe : « Et dire qu'il y a un an, au moment de l'attentat de Charlie Hebdo, les Français nous applaudissaient. »

19 h 30 Des échauffourées, il ne reste que des pierres, des canettes, des chaussures, des capsules de lacrymo et, ici et là, des traces de sang. La place est rendue aux automobilistes.

VINCENT VÉRIER

Place de la Nation (Paris XIe et XIIe), hier. Des casseurs jettent des projectiles contre les forces de l'ordre.

Les Nuit debout pas étonnés

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, à Paris, cette nuit, les Nuit debout ont continué leur mouvement après une journée calme. Peu avant 1 heure du matin, les forces de l'ordre ont cependant cerné le lieu, où se trouvaient encore des centaines de participants, afin d'empêcher toute manifestation sauvage. Un château fort en palettes de bois couvert d'une bâche verte avait été édifié au cas où par les plus déterminés.

Plus tôt dans la journée, les occupants de la place de la République ne semblaient pas surpris de la violence des affrontements survenus dans d'autres endroits de la capitale. « Les gens n'en peuvent plus, c'est comme une cocotte minute, estime Barbara, comédienne de 31 ans venue soutenir spécialement hier le mouvement Nuit debout lors de cette journée symbole. La pression est telle que ça peut exploser à tout instant. On n'est pas d'accord avec ce qu'ils veulent faire de nos vies et on le fait savoir. C'est un droit. Et là, ils répliquent à coups de matraque et de bombe lacrymogène. »

Cédrick, étudiant de 25 ans, depuis quelques mois à Paris, est du même avis. A 19 h 45, il a donné un coup de main pour rassembler des palettes de bois sur le terre-plein de la place. « On nous a demandé de les mettre en cercle pour fabriquer une sorte de forteresse de bois. C'est symbolique évidemment, mais ceux qui souhaitent rester toute la nuit pourront se rassembler au milieu et faire front face à la police. »

Selon plusieurs témoins qui ont rejoint la place après la dispersion du cortège, place de la Nation, les forces de l'ordre « n'y sont pas allées de main-morte ». « Ils étaient très remontés et tapaient à l'aveugle, témoigne Michel, la soixantaine, à la retraite depuis peu. J'avais envie d'être là car même si le projet de loi El Khomri ne me concerne plus directement, je suis quand même contre ce qu'ils veulent faire pour les générations à venir. »

ERWAN BENEZET

Marseille (Bouches-du-Rhône), hier. 4 800 manifestants se sont rassemblés dans la cité phocéenne selon la police. Parmi eux, des casseurs qui ont émaillé leur parcours d'affrontements avec les forces de l'ordre. 57 personnes ont été interpellées.

Nantes (Loire-Atlantique), hier. Les images de cette Porsche en flammes devant la préfecture de la ville ont fait réagir sur les réseaux sociaux. Plus de 8 500 personnes ont défilé, 20 000 selon les organisateurs. Des incidents ont éclaté en marge du cortège.

Des débordements dans toute la France

PARIS EST LOIN d'être la seule ville où les manifestations contre le projet de loi El Khomri ont dérapé hier. Que ce soit à Marseille (Bouches-du-Rhône), Nantes (Loire-Atlantique) ou Rennes (Ille-et-Vilaine), les arrestations se sont multipliées après les affrontements contre les forces de l'ordre.

■ **57 interpellations à Marseille...** Ils étaient 4 800 à s'être mobilisés, selon la police. La CGT comptait, elle, 75 000 personnes défilant entre le Vieux-Port et la place Castellane. Mais un autre chiffre a marqué la manifestation organisée dans la cité phocéenne, celui des interpellations, avec 57 personnes arrêtées au cours de la journée. La manifestation a dégénéré vers 13 heures, lorsque les forces de l'ordre ont été la cible de projectiles. La plupart des arrestations ont cependant été menées à la gare Saint-Charles où des manifestants ont envahi les voies.

■ **... et 39 à Nantes.** Théâtre d'échauffourées depuis le début de la mobilisation contre le projet de loi Travail, les Nantais ont été les témoins d'incidents jusqu'en fin d'après-midi. Les organisateurs avaient pourtant pris soin d'éviter le centre-ville. Trente-neuf personnes ont été interpellées tandis qu'un gendarme et un manifestant ont été légèrement blessés, d'après le préfet. L'image d'une Porsche incendiée — qui a fait le tour des réseaux sociaux — a d'ailleurs été prise à proximité de la préfecture de Loire-Atlantique.

■ **A Rennes, un étudiant grièvement blessé à l'œil.** Parties en fin de matinée, entre 4 000 et 10 000 personnes ont pris part à la manifestation rennaise. Outre les 18 interpellations effectuées, au moins 3 policiers et 2 manifestants ont été blessés. Au cours d'incidents place de la République, un jeune de 20 ans a été gravement atteint à l'œil par un projectile, un tir de flashball selon l'Unef. Le préfet, Patrick Strzoda, a lui affirmé que les forces de l'ordre n'avaient pas fait usage de cette arme.

■ **Manifestation stoppée à Toulouse.** La manifestation, qui rassemblait entre 3 800 et 6 000 personnes dans la Ville rose, a tourné court. En accord avec les organisateurs, la préfecture de Haute-Garonne a préféré y mettre un terme à mi-parcours, après que deux policiers ont été légèrement blessés au crâne par des jets de projectiles. V.G.

Les affrontements ont notamment visé les forces de l'ordre. D'après le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, 24 policiers ou gendarmes ont été blessés au total.

Le gouvernement cible les organisateurs

TROP, C'EST TROP ! Accompagné de son conseiller sécurité, Manuel Valls, en déplacement en Nouvelle-Calédonie, a suivi les événements de près. « Je condamne les violences d'une MINORITE d'irresponsables, tweete ainsi le Premier ministre. Ils devront rendre des comptes devant la justice. Soutien aux policiers. » En écho à Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, depuis Lyon (Rhône), aligne lui les chiffres d'interpellations comme les petits pains : « 124 interpellations (pour la journée d'hier) et 382 depuis le début des manifestations », égrène-t-il sur un ton martial. Condamnant les violences avec « la plus grande fermeté », il promet lui aussi des « actions en justice » insistant sur le « respect de l'autorité de l'Etat ».

« Il est plus que temps de remettre de l'ordre dans le pays M. Hollande »

Laurent Wauquiez (LR)

Mais face à une violence qui a franchi un nouveau cap, à Paris et en province, le gouvernement ne s'est pas contenté du classique exercice de la dénonciation d'une poignée de casseurs. Avant d'évoquer dans la soirée le bilan des événements avec le président de la République, Bernard Cazeneuve n'hésite pas à mettre sur la sellette les organisateurs des manifestations. Preuve que la tension monte d'un cran, le ministre de l'Intérieur leur a ainsi demandé solennellement de condamner avec la même fermeté que la sienne « les débordements ». Car, place Beauvau, on n'est pas loin de penser qu'hier les services d'ordre, notamment des centrales syndicales, n'ont pas fait leur boulot. « Voir des casseurs en début de cortège voulant en découdre sans même attendre la fin des défilés est plutôt inhabituel », pointe-t-on au ministère. En clair, la CGT, l'UNEF et certains veilleurs de Nuit debout doivent stopper leurs campagnes respectives contre « les violences policières ».

A ce titre, la dernière affiche de la CGT montrant l'écusson des CRS accompagné d'une matraque avec, en fond, une tache de sang a provoqué la colère du gouvernement. « Entre la violence des mots et la violence des actes, il y a un lien », assène ainsi Laurence Rossignol, la ministre de la Famille. Comme si, finalement, les plus durs opposants à la loi Travail avaient favorisé le passage à l'acte des casseurs. Que répondent les syndicats ? Silence du côté de Force Ouvrière. L'Unef, principal syndicat étudiant, a dénoncé « un usage disproportionné de la force par la police ». Quant à la CGT, elle s'est fendue d'un long communiqué conclu d'un « la lutte paie ! » Bref, aucun acte de contrition.

Hier, les violences ont en réalité mis à mal le fragile exercice d'équilibriste du gouvernement. Depuis le début de la mobilisation, il tente de concilier les contraintes de l'état d'urgence d'un côté et le respect du droit de manifester de l'autre. Le tout sous l'œil d'une droite aux aguets. Les gaz lacrymogènes n'étaient pas encore dissipés qu'Eric Ciotti, député LR des Alpes-Maritimes, appelait déjà au « rétablissement de l'autorité de l'Etat ». « Il est plus que temps de remettre de l'ordre dans le pays M. Hollande », l'incite ainsi Laurent Wauquiez le président LR de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Ces nouveaux débordements interviennent aussi à deux jours des défilés traditionnels du 1er mai. Alors que, de surcroît, les forces de l'ordre sont déjà mobilisées dans les gares et les aéroports face à la menace terroriste... Mardi prochain, à l'occasion de l'ouverture de l'examen parlementaire de la loi Travail, de nouveaux rassemblements sont à prévoir. Mais les casseurs ont déjà marqué un point : malgré des dizaines de milliers de manifestants s'opposant dans le calme à la loi El Khomri, ce sont eux qui retiennent l'attention.

ERIC HACQUEMAND

Paris, hier. Les organisateurs de la manifestation ont été pointés du doigt par le gouvernement, notamment les leaders syndicaux, dont Philippe Martinez (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO) qui étaient en tête de cortège. (LP/Olivier Arandel)

La dernière affiche de la CGT avait provoqué l'ire du ministère de l'Intérieur en accusant la police de violences. (Dr.)

Les intermittents sauvent leur statut

UN FRONT de moins pour le gouvernement... L'accord trouvé sur le régime d'assurance chômage des intermittents, dans la nuit de mercredi à jeudi, constitue une épine en moins pour l'exécutif. Même s'il y a de fortes chances qu'il s'attire les foudres du patronat qui s'est donné vingt jours de réflexion : un groupe d'experts doit en effet d'ici là passer le projet au crible. Signe du changement de cap, ce texte comporte « des avancées importantes » assure la CGT Spectacle (majoritaire), qui le juge « acceptable ».

Un fonds de soutien abondé à hauteur de 90 M€ par l'Etat

La ministre de la Culture, Audrey Azoulay, l'a qualifié d'« historique », réclamant dans la foulée la levée complète et rapide des blocages de l'ensemble des théâtres encore occupés. Si les intermittents ont bien quitté dans l'après-midi la Comédie-Française et dans la soirée l'Odéon à Paris, les représentations de « Roméo et Juliette » et de « Phèdre » ont été annulées, les personnels des deux établissements souhaitant manifester leur solidarité aux opposants à la loi El Khomri. En province, plusieurs théâtres ont été investis par des intermittents. Des occupations se poursuivaient hier soir.

Egalement satisfait, le Premier ministre, Manuel Valls, a confirmé la mise en place du « fonds de soutien à l'emploi » pour les intermittents du spectacle. Abondé à hauteur de 90 M€ par l'Etat, il sera affecté, non pas au régime d'assurance chômage mais au pot commun du budget du ministre de la Culture.

Parmi les autres points actés figurent, selon la CGT, l'ouverture des droits à indemnisation, aussi bien pour les artistes que pour les techniciens, à partir de 507 heures travaillées sur douze mois (et non plus dix mois). L'accord prévoit aussi « la neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité » ou encore « un début de prise en compte des arrêts maladie concernant les affections de longue durée ».

Autant de gestes en direction des intermittents évalués entre 30 et 40 M€. Quant aux efforts, ils sont concentrés côté employeurs, avec une augmentation de la cotisation patronale de 1 %, représentant 37 M€ de recettes supplémentaires.

Des mesures loin, très loin de la lettre de cadrage financier signée par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC (mais pas par la CGT) imposant au régime des intermittents un effort global de 185 M€ d'économies par an d'ici à 2018. Si cet accord ne reçoit pas le feu vert de tous les gestionnaires de l'Unédic, l'Etat reprendrait la main sur le dossier. Une option redoutée par les syndicats. Cela scellerait la fin du rattachement des intermittents au régime général d'assurance chômage et consacrerait la création d'une caisse autonome... réclamée depuis des années par le patronat.

CATHERINE GASTÉ

Paris (VII*), hier. Devant le siège du Medef, les intermittents *(ici la CGT Spectacle)*, ont exprimé leur refus du cadrage financier signé par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC leur demandant un effort global de 185 M€ d'économies par an jusqu'en 2018.

La négociation sur l'Unédic au point mort

Alors que les négociations sur l'assurance chômage des intermittents ont abouti hier sur un accord inespéré, celles menées sur le régime général des salariés font du surplace. Après quatre heures d'échanges, la cinquième séance de discussions sur la nouvelle convention censée s'attaquer au déficit de l'Unédic de 3,5 Mds€ a tourné court. Entre la langue de bois patronale visant à jouer la montre et l'exaspération quasi générale des syndicats face aux propositions du Medef, impossible de sortir du dialogue de sourds. « Il est difficile de faire une négociation sur une seule jambe, le patronat refuse de discuter de nos propositions », s'agace Franck Mikula de la CFE-CGC. « Ça n'avance pas. On ne s'amuse pas avec les nerfs des gens ! » s'emporte à son tour Valérie Descacq de la CFDT contre Pierre Gattaz qui a menacé de quitter la table des négociations le 9 mai si le gouvernement ne répond pas à ses demandes sur la loi Travail.

C.G.

Dispositif de lutte contre les discriminations à l'embauche

Le CV anonyme est-il enterré ?

Après de longs débats, le CV anonyme obligatoire et généralisé est définitivement abandonné dans le projet de loi égalité et citoyenneté, ce dispositif redevient donc facultatif. Perdons-nous un outil précieux dans la lutte contre la discrimination à l'embauche ?

YANNICK L'HORTY Il est clair que nous manquons d'outils pour lutter efficacement contre les discriminations dans l'accès à l'emploi. Pour autant, il n'est pas du tout établi que le CV anonyme soit la solution miracle. Il alourdit considérablement les procédures d'embauche, ce qui peut pénaliser l'emploi. Il est impossible à mettre en place dans les petites entreprises. Il ne fait que reporter les discriminations un peu plus loin dans le processus de recrutement, sans les annuler. Et il ne couvre au mieux que trois critères de discrimination, le sexe, l'origine révélée par le patronyme et le lieu de résidence, alors qu'il y a vingt critères prohibés par le droit. Bref, c'est une fausse bonne idée. Surtout, le principe du CV anonyme est d'enlever des informations à l'employeur alors que c'est le manque d'informations sur les candidats qui est bien souvent à l'origine des discriminations. Plutôt que de donner moins d'informations aux employeurs, il faudrait leur en donner davantage sur les aptitudes des candidats, au travers par exemple de dispositifs d'accompagnement, du recrutement par simulation, des labels ou des rencontres directes, dans des forums pour l'emploi.

SAMUEL THOMAS À cause de préjugés, notamment racistes et sexistes, en France, chaque année, des centaines de milliers de candidats dont les qualifications et expériences correspondent pourtant aux critères de sélection voient leur CV écarté du seul fait de leur photo, de la consonance étrangère ou musulmane de leur nom ou de leur sexe. Des opérations de testing scientifiques prouvent qu'un candidat aux nom et prénom à consonance africaine ou musulmane a quatre fois moins de chances d'être convoqué à un entretien qu'un candidat au prénom et nom à consonance française ou européenne qui a le même CV. Pour que cessent ces discriminations, il est nécessaire d'éduquer les recruteurs. Il n'y a pas de meilleure « thérapie » que de lui faire recevoir, grâce au CV anonymisé, les candidats dont il aurait rejeté les CV simplement à cause de ses préjugés. Confronté à une personne qu'il a sélectionnée pour ses qualifications, il est amené à reconnaître sa valeur. Des grandes entreprises comme Accor, Bouygues Telecom, La Poste, Peugeot, Axa, Free, des PME comme Norsys, le conseil régional d'Aquitaine ont mis en place le CV anonyme par respect de la loi qui l'imposait depuis le 31 mars 2006. Renoncer aujourd'hui au CV anonyme, c'est comme retirer l'anonymat des copies aux épreuves du baccalauréat. Proposer de remplacer le CV « écrit » utilisé par plusieurs millions de personnes chaque année alors que le CV vidéo est utilisé à ce jour par 3 000 personnes par an est totalement ridicule. Mais, pire que tout, proposer le CV vidéo à la place du CV anonyme, c'est encourager encore plus la discrimination en suggérant à quelques entreprises qui cherchent une dose de « diversité » un recrutement occasionnel de candidats de telle couleur ou de telle origine qui auraient démontré en vidéo qu'ils savaient s'exprimer convenablement.

En se basant (notamment) sur l'étude conduite par Pôle emploi en 2011, certains ont pointé les effets pervers du CV anonyme. Ces critiques vous semblent-elles fondées ?

YANNICK L'HORTY Une seule étude rigoureuse a effectivement été conduite pour évaluer les effets du CV anonyme en France et elle a produit des résultats inattendus. Le CV anonyme favoriserait l'accès à l'emploi des femmes mais il pourrait pénaliser les personnes qui résident dans des quartiers prioritaires. Les auteurs de l'étude ne sont pas parvenus à fournir une interprétation claire de ce résultat. Le plus probable est que les entreprises qui discriminent à l'embauche n'ont pas été volontaires pour entrer dans l'expérimentation et que celles qui veulent au contraire favoriser les publics issus de la diversité ne peuvent plus le faire à cause du CV anonyme. Mais ce ne sont que des hypothèses. Pour aller plus loin, il aurait dû y avoir d'autres évaluations du CV anonyme et aussi des autres dispositifs concurrents permettant de lutter contre les discriminations (campagne de sensibilisation, accompagnement des personnes, labels…). Mais les choses en sont restées là. Ce qui laisse la porte ouverte à toutes les spéculations sur les vertus et limites de tel ou tel dispositif. Sur le fond, il est anormal que, sur une question aussi importante, on dispose d'aussi peu de travaux solides. Cela montre que les autorités publiques qui ont en charge ces questions ne sont pas assez actives sur le front de l'évaluation des dispositifs. Elles auraient dû lancer des appels à projets pour stimuler les évaluateurs et les expérimentateurs de dispositifs.

Yannick L'Horty Économiste, professeur à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée

Samuel Thomas Délégué général de la Fédération nationale des Maisons des potes

SAMUEL THOMAS L'étude dont vous parlez réalisée par Pôle emploi a été faite en total dépit du bon sens en avertissant préalablement les entreprises (PME et TPE) de la réalisation d'une enquête pour vérifier si une discrimination raciale avait lieu dans leurs recrutements. Bien évidemment, ces entreprises, craignant d'être mises en cause pour discrimination, ont décidé de recruter « de préférence » les candidats dont les noms et prénoms étaient à consonance étrangère pour éviter toute accusation de discrimination. C'est comme avertir les boîtes de nuit de la tenue imminente d'une opération de testing pour être sûr d'entrer. A contrario, l'étude scientifique effectuée en 2014 et 2015 par l'Observatoire des discriminations et le professeur Jean-François Amadieu à la demande du conseil général de l'Essonne a prouvé que le CV anonyme avait fait reculer les discriminations en comparant les recrutements effectués l'année antérieure à l'expérimentation du CV anonyme avec ceux effectués durant l'année ou les CV étaient anonymisés. La Maison des potes, comme 72 % des Français et 90 % des parlementaires socialistes, continue de réclamer le CV anonyme dans les entreprises de plus de 50 salariés et c'est ce que nous allons essayer de rétablir par des amendements à la loi égalité et citoyenneté. ■

ENTRETIENS CROISÉS RÉALISÉS PAR NICOLAS DUTENT

Histoire

REPÈRES

10 décembre 1948 Adoption de l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU.

25 mars 1957 L'article 119 du traité de Rome reprend le principe « À travail égal, salaire égal ».

16 février 1966 Les 3 000 ouvrières de la fabrique nationale d'Herstal, en Belgique, se mettent en grève.

13 juillet 1983 Vote en France de la loi Roudy pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1966, DANS LES RUES D'HERSTAL. « CE QUE NOUS AVONS FAIT D'AUTRES VONT LE FAIRE », ANNONCENT LES GRÉVISTES. PHOTO I. NIEPCE/R. VIOLLET

La grande grève des «femmes-machines» pour l'égalité salariale

Entre le 16 février et le 5 mai 1966, plus de 3 000 ouvrières de l'usine d'armement d'Herstal, en Belgique, vont mener douze semaines de débrayage sur la seule revendication: « À travail égal, salaire égal ». Cette lutte sociale reste un mythe fondateur pour la classe ouvrière féministe.

Les ouvrières de la Fabrique nationale (FN) d'Herstal, près de Liège, en Belgique, produisent des pièces, souvent lourdes, dans des conditions archaïques, une huile épaisse souille tout, les principes d'hygiène sont ignorés, des courroies traversent l'espace. Regroupées dans le bruyant « Grand Hall », elles conduisent chacune simultanément plusieurs machines-outils. Les régleurs sont tous des hommes. À la différence des ouvriers, elles sont payées au rendement, et doivent fournir un nombre fixe de pièces par jour. Elles touchent en moyenne 25 francs de l'heure, leur salaire étant inférieur à celui d'un balayeur « le plus souvent handicapé ». Pour ces tâches répétitives, intelligence et formation sont inutiles, déclare la hiérarchie, qui reprend la définition traditionnelle du « travail féminin ». Elles sortent généralement de l'école ménagère, on leur refuse l'accès à la formation d'entreprise. Dans le jargon de l'usine, ce sont les « femmes-machines ».

Elles sont fortement syndiquées, dans le syndicat socialiste (FGTB) ou dans le syndicat chrétien (CSC), mais peu nombreuses dans les organes représentatifs, et quasiment absentes des instances de décision syndicales. Les syndicats, conscients des problèmes, commencent à mettre en place des commissions féminines, et à leur ouvrir leurs journées de formation. Une « grève *sauvage* », c'est ainsi que les patrons qualifièrent la grève spontanée, déclenchée sans l'aval des syndicats, au matin du 16 février, par 3 000 ouvrières lasses d'attendre que soit prise en considération leur revendication: « À travail égal salaire égal ». Revendication qui n'est certes pas nouvelle, elle fut portée au XIXe siècle par des féministes, et, non sans ambiguïté par quelques syndicalistes, en Belgique comme dans d'autres pays industrialisés.

Refus d'une définition dévalorisante du travail fait par des femmes

Après 1918, et surtout après 1945, elle prend un aspect plus officiel, l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 énonce le principe d'égalité salariale; en 1951, l'Organisation internationale du travail passe du principe à son application par un certain nombre de recommandations. L'Europe en formation le reprend, le 25 mars 1957, lors de la naissance de la Communauté économique européenne, la France, par peur de dumping social, exigeant l'adoption de l'article 119 sur l'égalité des rémunérations. Mais il y a loin du principe à son application, ni les patrons, ni les syndicats n'en font une priorité. Les grévistes de la FN, en s'en emparant, en appuyant sur le droit leur demande, font d'une « grève sauvage » une grève légitime, à portée universelle. Elles obligent, comme le faisaient d'ailleurs les derniers textes officiels, à une lecture plus complexe du texte. À l'usine d'armement établie à Herstal, près de Liège pour les fonctions mixtes, femmes et hommes se voyaient appliquer le même barème, le problème est donc l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale. Elles refusent une définition dévalorisante du travail exécuté par des femmes, et contraignent à prendre en compte le travail, non le sexe du travailleur. Elles mettent aussi en cause le concept, si partagé, de « salaire d'appoint » qui servait à justifier la faiblesse de leurs gains.

Une solidarité exemplaire: les hommes mis au chômage technique les soutiennent.

Encadrées par les syndicats, elles n'acceptent pas qu'ils parlent à leur place

La grève dure quatre-vingts jours (1), encadrée par les syndicats. Mais les ouvrières ne les laissent pas parler à leur place, elles forment un comité de grève où toutes sont représentées, participent en nombre aux assemblées, occupent la rue, font preuve d'une volonté à toute épreuve et – malgré les difficultés quotidiennes – d'entrain et d'humour, inventant des slogans insolites, subvertissant, pour en faire leur hymne, la chanson burlesque *Le travail, c'est la santé*... Il règne, entre elles, une telle solidarité que jamais un piquet de grève ne fut nécessaire. Les hommes mis au chômage technique les soutiennent. La solidarité s'étend loin du bassin de Liège, elles organisent alors les secours pour ceux qui souffrent le plus. Il faut un vote à bulletin secret pour qu'elles acceptent de reprendre le travail, car sur le plan financier la victoire est partielle. Cependant, à travers la revendication salariale, c'est l'égalité des droits, la dignité ouvrière, la lutte contre toutes formes de discrimination dont est porteuse cette grève de femmes. Certains voient en elle le premier pas vers la renaissance d'un mouvement féministe. « *Ce que nous avons fait d'autres vont le faire* », paroles d'espoir prononcées, il y a soixante ans, par les grévistes regagnant leurs ateliers. Leur retour, drapeaux en tête, fut malgré tout, triomphal. Et leur histoire, racontée encore et toujours, prend figure d'un mythe fondateur pour la classe ouvrière féminine, avec la « vieille Germaine », qui au premier matin mit un chiffon rouge au bout d'un balai et lança en wallon l'appel à la grève. ●

MARIE-HÉLÈNE ZYLBERBERG-HOCQUARD
HISTORIENNE

(1) Lire *la Grève des femmes de la FN en 1966, une première en Europe*, de Marie-Thérèse Coenen. Carhop. 2016.

LA FABRIQUE NATIONALE DE HERSTAL

Grande entreprise du bassin industriel de Liège en Belgique fondée en 1889, fabrique d'armes à l'origine, elle a diversifié sa production (vélos, voitures, moteurs...). C'est une ville dans la ville, on vient y travailler de loin, par familles entières. Elle regroupe en 1966 13 000 travailleurs dont 30 % de femmes. L'usine a connu tout le long du siècle dernier d'importants conflits sociaux, et les salaires y sont meilleurs qu'ailleurs. Elle est plus généralement connue sous le nom Fabrique nationale, ou sous son abréviation « FN ». Les 24 et 25 mars derniers, le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire organisait, à Liège, un colloque pour commémorer, analyser, la première grande grève de femmes.